



Rapport

du

Département de l'économie

Exercice 2010

DEPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE

1. EN BREF

1.1. Introduction

Conformément à la loi d'organisation du Conseil d'Etat et de l'administration cantonale du 22 mars 1983 ainsi qu'au règlement d'organisation du Département de l'économie du 22 décembre 2008, le Département de l'économie (ci-après: le Département) assume les tâches dévolues à l'Etat dans le domaine du développement et de la promotion de l'économie et du tourisme, de la politique régionale et des affaires extérieures, de la statistique, de l'emploi et de la lutte contre le chômage, de l'intégration professionnelle, des migrations, de l'intégration des étrangers et de la prévention du racisme, de la police du commerce et des établissements publics, de la protection des travailleurs, des assurances sociales fédérales AVS, AI, et APG, des allocations familiales, ainsi que dans ceux relatifs à l'agriculture, à la viticulture, à l'approvisionnement économique, à la consommation, aux affaires vétérinaires, aux poursuites et faillites et au registre du commerce.

Le département exerce par ailleurs la surveillance des institutions de prévoyance, des fondations, des caisses de compensations pour allocations familiales et du registre du commerce et est autorité cantonale inférieure de surveillance des offices des poursuites et des faillites.

En termes de structures, l'année 2010 a été marquée par la création du service de surveillance et des relations du travail (SSRT), résultat de la fusion et du transfert de deux offices (office de surveillance, d'inspection et de santé au travail et direction juridique) du service de l'emploi.

L'année 2010 a également été marquée, dans un contexte politique et institutionnel sensible, par la démission, au 31 octobre 2010, de M. Frédéric Hainard, conseiller d'Etat, puis par l'élection, le 21 novembre 2010, de M. Thierry Grosjean, conseiller d'Etat. Durant l'exercice sous revue, le Département de l'économie a ainsi été dirigé successivement par trois conseillers d'Etat:

- Du 1^{er} janvier au 31 août 2010, par M. Frédéric Hainard, conseiller d'Etat, chef du DEC;
- Du 1^{er} septembre au 6 décembre 2010, par M. Philippe Gnaegi, conseiller d'Etat, chef a.i. du DEC;
- Dès le 7 décembre 2010, par M. Thierry Grosjean, conseiller d'Etat, chef du DEC.

1.2. Secteur Économie et tourisme

L'alignement stratégique décidé début 2009 au sein du **service de l'économie (NECO)** avec la création de l'office de promotion économique du canton de Neuchâtel (OPEN) avait pour objectif de donner à cette entité le cadre légal et fonctionnel, la structure et les ressources requises pour analyser avec efficacité et efficience les projets de nature économique émergeant d'entreprises et/ou d'entrepreneurs locaux ou provenant de l'étranger.

En 2010, les opérations se sont poursuivies notamment au travers d'actions concrètes sur le terrain, d'une part en lien avec la détection à l'étranger de sociétés pouvant présenter un intérêt fort pour notre économie cantonale et, d'autre part, avec la poursuite des efforts de soutien ciblé aux entreprises sises sur notre territoire.

La fin de l'année 2010 coïncide avec une reprise des projets exogènes alors que seulement 5 entreprises étrangères se sont implantées dans le canton depuis le début de l'année sous revue. Les projets d'implantation d'entreprises étrangères sont donc restés en net retrait par rapport aux années précédentes. Cela s'explique principalement par la crise économique mondiale de 2008, qui a fortement péjoré le niveau des investissements étrangers dans le monde et qui a pesé de tout son poids sur l'économie neuchâteloise.

Les entreprises neuchâteloises ont quant à elles fortement sollicité le service de l'économie pour l'octroi de subsides à l'innovation, à la participation à des salons d'exposition ou pour financer des études de marché. Fin 2010, 161 projets étaient enregistrés contre 59 fin 2009.

En matière de politique régionale, des adaptations administratives, organisationnelles, techniques et législatives ont été réalisées en 2009 notamment. L'expérience acquise après la première moitié de la période de programmation 2008-2011 a obligé le Conseil d'Etat à dénoncer pour la fin 2011 le contrat de prestations liant l'Etat à l'Association Réseau urbain neuchâtelois – RUN. Cela n'a pas empêché la poursuite de la coordination afin de soutenir et d'examiner des projets de politique régionale. Un rythme de croisière a été trouvé en 2010. Les réflexions en lien avec le rapport final sur la période 2008-2011 et le Programme pluriannuel de développement 2012-2015 attendu par la Confédération pour juillet 2011 ont débuté.

L'office de la statistique a continué en 2010 à gérer un certain nombre de projets d'envergure. Parmi ces derniers, peut être mise en exergue l'enquête sur les entreprises en relation avec une institution de promotion économique. Le Conseil d'Etat, souhaitant disposer d'indicateurs pour mesurer les effets produits par sa politique de promotion économique - en termes de nombre d'entreprises, d'emploi et de perspectives de développement - a ainsi mandaté cet entité pour réaliser une enquête annuelle auprès des entreprises neuchâteloises ayant été en relation avec une institution de promotion économique. Les résultats de cette première enquête ont été communiqués au début 2011 et les travaux de la suivante ont débuté.

Le Conseil d'Etat a également confirmé en 2010 sa volonté de créer un service de la statistique directement rattaché au Département de l'économie. Cette création prendra effet en 2011 dès l'entrée en vigueur de la loi sur la statistique cantonale adoptée par le Grand Conseil.

L'office du registre du commerce a connu en 2010 une bonne année en termes d'inscriptions, modifications et radiations. Le haut niveau d'activité enregistré se traduit par les émoluments facturés. Le canton de Neuchâtel compte ainsi 112 entreprises de plus qu'en 2009 toute nature juridique confondue.

Notons également qu'à compter du 1^{er} janvier 2010, l'Autorité de recours en matière de registre du commerce est passée du Département de l'économie au Tribunal administratif.

Pour le **Service des poursuites et faillites (SEPF)**, l'année 2010 a essentiellement été marquée par les travaux liés à la préparation et à l'installation de nouveaux logiciels informatiques. Une adaptation de l'application de l'office des poursuites a aussi été nécessaire en prévision de l'entrée en vigueur du nouveau code de procédure civile fédéral au 1^{er} janvier 2011.

En matière de volumes, les statistiques indiquent de nouveaux sommets en matière de poursuites et les chiffres de celui des faillites frisent le niveau record de 2006.

Pour résumer, on peut mentionner que le nombre de poursuites a atteint un record historique avec 94.323 commandements de payer émis en 2010, soit 1,63% de plus qu'en 2009, de même que le nombre et le montant des actes de défaut de biens (ADB) délivrés, soit 42.916 ADB (+7,76%) pour 94,4 millions de francs (+1,24%)

Dans le domaine des faillites, la progression se poursuit également. Sur l'année, 403 nouvelles procédures ont été enregistrées, soit 1,51% de plus qu'en 2009. Ce chiffre se situe à une seule unité du record (404) de 2006. L'augmentation de faillites des sociétés (personnes morales) est particulièrement importante : 138 contre 106 en 2009 (+30,18%). Cette très forte hausse doit cependant être pondérée par le nombre très important des faillites prononcées pour "carences dans l'organisation de la société" (art. 731b CO) qui représente plus de la moitié des prononcés (75). Cette modification législative intervenue le 1^{er} janvier 2008 a commencé de déployer ses effets durant cet exercice.

Les développements informatiques en cours avec, pour l'office des poursuites, la mise en œuvre du projet fédéral "e-LP" devraient porter leurs fruits malgré des volumes toujours très importants à traiter en 2011. Aucune embellie ne semble s'annoncer dans un proche avenir dans le domaine des poursuites et des faillites.

Une nouvelle session de formation intercantonale en collaboration avec le canton du Jura devrait être organisée en 2011. De plus, un cours sur le thème de "La poursuite et la faillite – initiation et rudiments" ouvert à tous les collaborateurs de nos administrations cantonales a été inauguré en 2010 et figure désormais au catalogue de la formation continue.

La mission d'**Evologia (EVOL)** découle d'un décret du Grand Conseil du 2 octobre 1995 aux termes duquel il poursuit des buts de formation, de sensibilisation et d'activités économiques, écologiques et sociales dans les domaines des métiers de la terre et de la nature. La mise en oeuvre des instruments fédéraux et cantonaux de la nouvelle politique régionale ont conduit Evologia à affirmer sa fonction de pôle de développement pour la région du Val-de-Ruz.

L'année sous revue a permis d'engager les travaux devant amener Evologia à l'autosuffisance financière et à trouver un statut plus adéquat que l'actuel, soit deux objectifs inscrits dans la feuille de route du Conseil d'Etat. Une première analyse conclut à l'opportunité de maintenir les activités d'Evologia au sein de l'administration cantonale, mais en les dotant de mandats de prestations et d'un cadre organique plus robuste.

L'Entreprise et unité de réinsertion sociale et professionnelle (EURSP), labellisée EduQua en 2010, a accueilli 191 personnes.

Enfin, les événements culturels et didactiques programmés à Evologia commencent à être reconnus. Ils induisent en tous cas des retombées fort appréciées par l'économie touristique de la région.

1.3. Secteur emploi

Le service de l'emploi (SEMP) a connu des évolutions majeures durant l'année 2010.

En effet, après plus d'une année de direction ad interim, une nouvelle cheffe de service et un adjoint ont été recrutés vers la fin de l'année pour repartir avec une nouvelle direction dès le 1^{er} janvier 2011. Dans le même ordre et d'un point de vue structurel, les premiers jalons de la future organisation ont été posés.

Après l'année 2009 qui a connu une augmentation drastique du nombre de demandeurs d'emploi dans le canton ainsi que l'engagement de plus de vingt-cinq collaborateurs, l'année 2010 s'est caractérisée par un effectif stable du personnel et par une diminution constante du nombre de personnes inscrites auprès des ORP.

Hormis les activités principales du service de l'emploi, notamment le conseil et le soutien en matière de placement et de réinsertion professionnelle, ainsi que l'observation du marché du travail, le service de l'emploi a mené à bien différents projets.

Ainsi, des actions spécifiques ont été mises en place pour favoriser l'insertion professionnelle des personnes de moins de 30 ans, l'intégration des migrants, la formation scolaire et professionnelle pour les personnes détenues ainsi que la réinsertion professionnelle des demandeurs d'emploi n'ayant pas de solution de garde pour leur enfant.

L'année 2010 aura aussi été celle des prolongations du droit aux indemnités pour les personnes en recherche d'emploi dans le canton de Neuchâtel, leur permettant ainsi d'obtenir 120 indemnités journalières supplémentaires.

Les perspectives conjoncturelles pour 2011 au niveau national font état d'un ralentissement conjoncturel. De plus, si la forte revalorisation du franc suisse devait se poursuivre ces prochains trimestres, le fléchissement des exportations - dont dépend majoritairement l'économie neuchâtoise - serait encore accentué. Ces prévisions laissent présager une relative stabilité du taux de chômage cantonal en 2011.

Mis en place par décision du Conseil d'Etat du 22 décembre 2009, **le service de surveillance et des relations du travail (SSRT)** s'est trouvé dans l'œil du cyclone qui a secoué le département durant l'année 2010. Son activité s'est en plus trouvée perturbée par l'absence pour cause de maladie de son chef entre mai et octobre, suivi de son départ le 31 octobre, accompagné de deux autres collaborateurs.

Cette situation a conduit le Conseil d'Etat à faire appel à un ancien chef de service récemment retraité, pour aider à reconstruire un office dont les collaborateurs avaient perdu une grande partie de leur motivation. Celui-ci a débuté son activité fin août. Elle se terminera à fin janvier 2011.

L'office de contrôle chargé des mesures de lutte contre le travail au noir et de l'application de la loi sur les travailleurs détachés a été particulièrement touché et il a perdu plus du 50 % de ses effec-

tifs. L'office juridique et de surveillance ainsi que l'office de l'inspection de la santé au travail, même s'ils ont été perturbés dans leurs activités, n'ont pas ressenti les mêmes effets que le précédent.

Après une brève période de stabilisation, la reconstruction a pu débuter. Des décisions ont été prises, des objectifs fixés pour permettre de remplir en priorité les mandats de prestations signés avec le secrétariat d'Etat à l'économie (SECO).

Ces dispositions, alliées à des dispositions de remplacement de personnel, ont abouti aux résultats escomptés et permis d'atteindre les objectifs définis.

L'office juridique et de surveillance a rendu 2573 décisions en matière d'assurance-chômage, contre lesquelles 164 oppositions ont été formulées. Parallèlement, durant le deuxième semestre, il s'est attaché à préparer la réforme structurelle de surveillance des institutions de prévoyance professionnelle et des fondations, suite à la validation par le Conseil d'Etat de l'avant-projet de concordat intercantonal sur la création et l'exploitation de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale.

L'office de l'inspection du travail, après que le poste ait été vacant durant plusieurs années, a pu réengager un médecin du travail, complétant ainsi la structure nécessaire à une activité optimale.

Deux cents quinze permis d'occuper temporairement des travailleurs sur la base d'un besoin urgent pour un travail de nuit ou du dimanche ont été délivrés, soit une augmentation de près de 50 autorisations par rapport à 2009. Cette évolution peut être interprétée diversement, soit par le fait que les entreprises sont soumises à des délais de livraison très courts pour la fourniture de biens d'équipement, soit par le fait que la reprise enregistrée était encore trop timide ou incertaine dans certains secteurs pour que les entreprises procèdent à des engagements.

1.4. Secteur Agriculture et consommation

Le Conseil fédéral, poursuivant la réforme de la politique agricole fédérale, a fixé en septembre 2010 les grands axes de la Politique agricole 2014-2017: garantir une production et un approvisionnement sûrs et compétitifs, utiliser les ressources naturelles de manière efficiente et encourager une consommation durable, renforcer la vitalité et l'attractivité de l'espace rural, encourager l'innovation et l'esprit d'entreprise dans l'agriculture et la filière alimentaire.

Cette évolution tient compte du défi alimentaire à l'échelle mondiale, qui implique d'ores et déjà des adaptations profondes, tant de la part des agriculteurs et des viticulteurs quant au mode d'exploitation, que de l'administration cantonale qui en gère les nombreux instruments. Le document stratégique "agriculture et filière alimentaire 2025" d'août 2010 de l'Office fédéral de l'agriculture fixe de nouveaux objectifs ambitieux en plaçant l'agriculture dans un scénario de "pénurie maîtrisable", qui part de l'hypothèse que les situations de crise vont s'intensifier encore, mais qu'elles resteront cependant gérables. Ainsi, les instruments actuels devront être adaptés en fonction des potentiels d'amélioration existant au sein de la politique actuelle, ainsi que des axes d'actions découlant des nouveaux défis. Il y aura lieu de mieux tenir compte de l'intégration de l'agriculture dans l'ensemble de la filière alimentaire, dans son environnement, dans l'espace rural et dans le système de connaissances agricoles.

Ces nombreuses modifications ne sont pas sans effet sur le volume croissant de travail auquel est confronté le **service de l'agriculture (SAGR)**, de notre administration, qui doit lui aussi adapter et renforcer en permanence ses instruments (programmes informatiques) et ses structures (ressources humaines) pour mettre en œuvre et appuyer l'évolution de la politique agricole fédérale. Elles peuvent être parfois en contradiction avec les contraintes financières auxquelles est confronté l'Etat.

Le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV), issu de la fusion du service de la consommation et du service vétérinaire, a rempli ses missions de protection des consommateurs et de protection des animaux pour la quatrième année. L'intégration au 1er janvier 2010 de l'office du commerce en son sein renforce encore son action au service de la population neuchâteloise.

L'exercice 2010 a permis de réaliser les objectifs généraux définis dans le cadre du service et dans le programme de législation. On relèvera en particulier :

- Amélioration permanente de la qualité. Un contrôle de gestion basé sur la définition d'indicateurs de performance réunis en un tableau de bord de la direction a été mis en œuvre, en complément à l'outil global de qualité du service certifié ISO 9001. La première enquête de satisfaction auprès du personnel a été réalisée et suivie de mesures propres à améliorer encore la satisfaction et la motivation au travail. Un comité santé et sécurité au travail a été créé.
- Succession du chimiste cantonal. Un plan de relève et de restructuration du service a été élaboré, dans le cadre des remplacements du chimiste cantonal et de son adjoint en 2011.
- Intégration de l'office du commerce. Fin décembre 2009, le Conseil d'Etat décidait le rattachement de l'office au SCAV dès le 1^{er} janvier 2010. Le budget, la comptabilité analytique et le suivi des temps de travail ont été adaptés; le site internet a été rattaché à celui du SCAV; les principaux partenaires ont été contactés. Un poste de travail a été supprimé suite à l'intégration. Une stratégie d'évolution de la structure a été préparée, visant le déménagement de l'office à proximité du SCAV à Neuchâtel et la création d'un guichet physique, téléphonique et électronique unique pour les deux entités.
- Modifications législatives. La loi vétérinaire a été modifiée par le Grand Conseil, dans le but de l'adapter à la loi fédérale sur les professions médicales et de l'harmoniser avec la loi de santé. Dans le cadre des modifications liées au nouveau droit fédéral sur l'organisation et la procédure judiciaires, plusieurs lois appliquées par le SCAV ont été adaptées. Les principes de la future législation cantonale sur les établissements publics ont été discutés avec les milieux concernés.
- Relations intercantionales. La convention de collaboration dans les domaines d'activité des chimistes cantonaux, liant les cantons de Neuchâtel, Vaud, Genève et Jura, a été étendue aux cantons de Fribourg et du Valais et aux activités des vétérinaires cantonaux. Un concept de reprise par le SCAV des activités du chimiste cantonal et du vétérinaire cantonal du canton du Jura a été remis au Conseil d'Etat; le SCAV pourrait exécuter pour les 2 cantons toutes les tâches dans le domaine de la sécurité alimentaire, de la santé animale, de la protection des animaux et de la police des chiens. Une convention a été signée avec le canton de Vaud, concernant l'expertise des demandes d'expériences sur animaux par ce canton.
- Santé animale. Deux maladies des ruminants ont fait l'objet de travaux importants. La fièvre catarrhale ovine (maladie de la langue bleue) a fait son apparition en Suisse en 2007, l'ensemble du cheptel neuchâtelois a été vacciné contre cette maladie de 2008 à 2010. L'éradication de la diarrhée virale bovine (BVD) s'est poursuivie; une très importante logistique a dû être mise en place pour réaliser le contrôle par le service de plus de 100.000 bovins neuchâtelois et jurassiens.

1.5. Secteur migrations

Pour le service des migrations (SMIG), contrairement à l'année 2009, durant laquelle deux structures d'accueil avaient dû être ouvertes successivement, l'année sous revue a connu un retour à la stabilité dans le domaine de l'accueil et de l'hébergement des personnes de l'asile et a été propice à l'analyse, la révision et la consolidation de bon nombre de processus. Des travaux d'envergure ont d'autre part été accomplis en vue de décrire, dans le cadre de la démarche GESPA, les groupes de prestations, les prestations et les activités du service, l'objectif étant la mise en place d'un système de contrôle interne orienté sur les prestations et de se doter de nouveaux outils de gestion. Les perspectives seront liées notamment à l'évolution de la situation dans le domaine de l'asile. L'introduction de la biométrie pour les titres de séjour et de voyage, les développements de l'acquis de Schengen, la poursuite de la mise en œuvre de l'accord de Dublin, de même les travaux législatifs et réglementaires visant à donner suite à la votation populaire au sujet de l'initiative sur le renvoi des étrangers criminels viendront en outre dicter le rythme, la variété et le contenu des tâches auxquelles le service devra faire face à court et moyen termes. Sur un plan fonctionnel et organisationnel, le service poursuivra la démarche Gespa entamée au cours de l'année sous revue.

A la suite du rapport de 2007 du Conseil d'Etat au Grand Conseil concernant les priorités de la politique d'intégration interculturelle et de prévention du racisme ainsi qu'à l'entrée en vigueur en

2008 de la nouvelle loi sur les étrangers, l'année 2010 a été marquée par la poursuite de la mise en œuvre des prestations attribuées au **service de la cohésion multiculturelle (COSM)**.

Il s'agit notamment de la gestion des forfaits fédéraux pour l'intégration des réfugiés et personnes admises provisoirement, l'établissement de rapports de naturalisation et la remise systématique, par le canal des communes, d'une charte de la citoyenneté aux nouveaux arrivants dans le canton. Parmi les événements importants ayant ponctué l'exercice dans le domaine de l'intégration des migrants, il y a notamment le rapport du Conseil fédéral, du 5 mars 2010, aux Chambres fédérales qui propose de réformer la promotion de l'intégration en Suisse dès 2014. La réforme va dans le sens de la politique neuchâteloise en conférant aux cantons la responsabilité de la mise en œuvre d'une stratégie cantonale sous la forme d'une convention-programme pluriannuelle subventionnée par la Confédération. Celle-ci assumant le rôle de pilotage et de coordination au niveau national.

Le canton de Neuchâtel par le service de la cohésion multiculturelle participe au programme européen "Cités interculturelles" du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne. Dans ce cadre, une analyse comparative des stratégies d'actions menées en Europe place celle du canton de Neuchâtel comme la mieux notée. Le service de la cohésion multiculturelle s'est aussi vu attribué le prix "Excellence publique" 2010 décerné par la Société suisse des sciences administratives et l'Institut des Hautes Etudes en administration publique.

2. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

2.1. Missions

Le secrétariat général a pour missions principales d'une part la coordination, au niveau du département, de la gestion, des finances, de l'organisation, des ressources humaines et de la communication, d'autre part le conseil stratégique du département.

Par coordination administrative, l'on entend:

- La gestion du secrétariat du chef du département (courrier, agenda, échéancier, contacts);
- La planification, la coordination et le contrôle des actions des services et entités administratives rattachés au département.

Par conseil stratégique, l'on entend:

- Le conseil du chef du département, des services et des entités administratives rattachés au département;
- La préparation et/ou le suivi de dossiers et projets;
- La coordination de l'information et de la communication interne et externe du département;
- La représentation du chef du département, du département ou du secrétariat.

Le secrétariat assure par ailleurs:

- La gestion de la cellule transport chargée des déplacements du Conseil d'Etat.

2.2. Objectifs de l'année

Dans un contexte politique et institutionnel sensible (pour mémoire, en 2010, le Département de l'économie a été dirigé successivement par trois chefs de département) et avec des ressources limitées (voir chapitre ressources ci-dessous), l'effort a en particulier été porté sur la bonne transmission des projets et des dossiers d'un chef de département à l'autre. Parallèlement, la première phase de mise en œuvre du système de contrôle interne (SCI) du secrétariat général a été finalisée, conformément aux objectifs fixés par le Conseil d'Etat.

2.3. Ressources

Depuis le 1^{er} janvier 2008, le secrétariat général compte 6 collaborateurs, correspondant à 5,5 équivalents-plein-temps (EPT).

En 2010, il convient de relever l'entrée en fonction, le 1^{er} janvier 2010, de C. Theynet (collaboratrice administrative) et le départ, le 31 décembre 2010, de L. Aellen, secrétaire générale adjointe.

Il convient enfin de relever que, entre le 25 novembre 2009 et le 31 décembre 2010, la secrétaire générale adjointe du département a occupé à 100% la fonction de cheffe ad intérim du service de l'emploi. En d'autres termes, durant l'exercice sous revue, le secrétariat général a été amputé de la moitié de ses ressources non-administratives.

2.4. Événements principaux

En 2010, dans le cadre de ses activités de coordination et de conseil, le secrétariat général a en particulier été amené à coordonner et/ou suivre les dossiers principaux suivants:

Dossiers clos en 2010

- Suivi du dossier "Projet de décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 5,1 mios au titre des améliorations structurelles agricoles"; décret adopté le 31 mars 2010;
- Suivi du dossier "Projet de loi du groupe socialiste 09.171, du 29 septembre 2009, sur la police du commerce et les établissements publics"; classement du projet accepté le 22 mars 2010; dossier clos mais repris sous la forme de deux projets distincts (voir ci-dessous Dossiers en cours);
- Suivi du dossier "Projet de décret portant octroi d'un crédit supplémentaire urgent de 700.000 francs destiné à répondre au besoin en fonds de roulement du Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP) pour 2010"; décret adopté le 26 mai 2010;
- Suivi du dossier "Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la politique extérieure"; rapport traité le 29 juin 2010;
- Coordination et suivi du dossier "Rapport d'information du Conseil d'Etat au Grand Conseil concernant la situation économique et financière et réponse à la recommandation du groupe socialiste 09.147 du 23 juin 2009, "Mesures urgentes pour faire face à la crise et à ses conséquences pour le canton"; rapport traité le 29 juin 2010;
- Suivi du dossier "Projet de loi portant modification de la loi vétérinaire"; loi adoptée le 28 septembre 2010;
- Suivi du dossier "Projet de décret portant octroi d'un crédit supplémentaire urgent de 7 mios de francs destiné à financer les prestations complémentaires AVS/AI"; décret adopté le 8 décembre 2010.

Dossiers en cours

- Suivi de la réorganisation du service de l'emploi et de la création du service de surveillance et des relations du travail;
- Suivi des travaux liés à la préparation de la réponse à la motion populaire de la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie, "Ouvrir mieux sans travailler plus";
- Suivi du projet de révision de la loi sur les établissements publics; dossier en cours suite au refus par le peuple, le 17 mai 2009, du projet de loi adopté par le Grand Conseil le 2 septembre 2008;
- Suivi du programme de législature 2010-2013 et du plan financier 2011-2013;
- Suivi du rapport à l'appui d'un projet de décret sur le redressement des finances et la réforme de l'Etat;
- Suivi du dossier "Projet de loi sur la statistique cantonale";
- Suivi du dossier "Projet de décret portant octroi d'un crédit supplémentaire urgent de 5 mios de francs destiné à financer la reconduction de l'augmentation du nombre maximum d'indemnités journalières de chômage"; décret adopté le 23 janvier 2010;
- Suivi des travaux liés à la recommandation 10.136 "Tenue d'Etats généraux de la cohésion cantonale".

2.5. Activités / Réalisations

Prestations

Le suivi des temps d'activité, opérationnel au sein du secrétariat général depuis juillet 2004 a été gelé en 2008. L'opportunité d'en reprendre la gestion sera évaluée au terme de l'analyse en cours destinée à la mise en œuvre du système de contrôle interne (SCI).

Autorité cantonale inférieure de surveillance des offices des poursuites et faillites

En 2010, le Département de l'économie, en sa qualité d'Autorité cantonale inférieure de surveillance des offices des poursuites et faillites, a traité diverses plaintes 17 LP déposées contre des décisions prises par l'office des poursuites et l'office des faillites.

Le tableau ci-dessous informe de l'évolution et du sort qui leur ont été réservés:

Affaires enregistrées en 2010	37
Affaires pendantes au 31 décembre 2009	12
Affaires liquidées en 2010	43
- dont admises	2
- dont mal fondées	19
- dont irrecevables	5
- dont classées/retirées	17
Affaires pendantes au 31 décembre 2010	6

Le nombre de plaintes 17 LP déposées en 2010 s'est élevé à 37. Il y a donc eu une diminution du nombre de plaintes enregistrées en 2010 par rapport à 2009 (46).

Il faut relever que cette réduction des plaintes intervient malgré une nouvelle augmentation globale des procédures à traiter. De plus, ce chiffre demeure très faible en regard des 403 nouveaux dossiers reçus à l'office des faillites en 2010 et des 176.125 réquisitions enregistrées au total par celui des poursuites. On peut en conclure que les décisions rendues par ces offices sont de qualité.

SECTEUR ÉCONOMIE

3. SERVICE DE L'ÉCONOMIE

3.1. Missions

La mission du service de l'économie est de favoriser un développement économique durable du canton en participant, d'une part, à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de ses politiques économique, extérieure, touristique et régionale et, d'autre part, en contribuant de manière significative à son rayonnement et à la valorisation de ses intérêts économiques.

Le service de l'économie veille également à fournir aux autorités cantonales et communales, ainsi qu'à la collectivité dans son ensemble, des informations statistiques pertinentes.

De plus, le service de l'économie veille à régler les conditions d'exploitation des établissements publics et l'exercice du commerce dans le canton.

3.2. Objectifs stratégiques

En 2008, le Département de l'économie a validé les 7 objectifs stratégiques suivants:

1. Proposer et appliquer une stratégie de promotion économique valorisant le savoir-faire et les compétences en matière de formation, de recherche et d'innovation;
2. Codifier et communiquer les nouvelles dispositions en matière de politique régionale et en coordonner les actions;
3. Favoriser des relations positives avec les principaux acteurs et partenaires externes et les entreprises majeures localisées dans le canton;
4. Définir et réaliser les objectifs prévus dans la stratégie de développement touristique;
5. Positionner l'office de la statistique comme un pôle d'excellence en matière d'analyses et d'études statistiques tout en répondant avec déontologie aux mandats confiés;
6. Dans le cadre de la modification des dispositions légales en la matière, appliquer des moyens d'actions appropriés pour régler les conditions d'exploitation des établissements publics et l'exercice du commerce;
7. Tenir le registre du commerce selon les dispositions légales et développer les outils permettant les échanges électroniques.

Au terme de l'année 2010, la grande majorité des objectifs stratégiques fixés au service de l'économie a été atteinte. Le bilan suivant peut être tiré.

Née en 1978, la promotion économique neuchâteloise poursuivait comme but majeur la création d'emplois diversifiés. La crise horlogère et son cortège de pertes d'emplois (10.000) et d'habitants (15.000) avait clairement dicté cette orientation. Les soutiens en matière de promotion économique s'appuyaient notamment sur les logiques de diversification et d'innovation. En 2008, le canton de Neuchâtel reconstitua ses habitants et ses emplois. 30 années furent ainsi nécessaires pour retrouver la situation prévalant alors. Toutefois, l'ADN du tissu économique neuchâtelois de 2008 n'est en rien comparable à celui de 1978. Une réorientation de la stratégie de promotion économique devenait nécessaire pour satisfaire au mieux les nouvelles attentes formulées par notre économie. Ainsi, la stratégie de promotion économique a été redéfinie. Elle base ses interventions sur un découpage du tissu économique en domaines d'activités stratégiques et une attitude autant opportuniste que volontariste lorsqu'il s'agit de soutenir des projets qui concourent à maintenir ou créer de l'emploi, des richesses économiques ou doper la compétitivité de notre territoire en maintenant ou renforçant sa capacité d'innovation. Cet objectif stratégique peut être considéré comme rempli, la stratégie retenue étant désormais en phase d'opérationnalisation.

En matière de politique régionale, le canton de Neuchâtel s'est doté d'une législation cantonale et de directives réglementant les actions en la matière. Les rôles de l'Etat – Département de l'économie et service de l'économie – et de l'Association réseau urbain neuchâtelois RUN ont été précisés. Plusieurs projets ont ainsi pu être soutenus.

En matière de relations avec les acteurs et partenaires de la promotion économique, le service de l'économie s'est employé, d'une part, à négocier ces trois dernières années des contrats de prestations avec les principaux partenaires de la promotion économique dans le but de clarifier les rôles et compétences de chacun et, d'autre part, à développer puis entretenir des relations positives et un dialogue constant et franc avec les entreprises et les milieux économiques.

En matière de tourisme, l'Etat doit prioritairement s'assurer du bon développement économique de la filière touristique en mandatant l'association Tourisme neuchâtelois et en s'assurant de disposer des conditions cadres favorables (terrains, financement et dispositions légales adaptées). Force est de constater qu'au terme de la période sous référence les relations entre l'Etat et l'association Tourisme neuchâtelois se sont dégradées pour des questions notamment d'attribution de moyens financiers. Cet état de fait ne constitue pas une base acceptable de collaboration et le tir doit être corrigé.

Le Grand Conseil a adopté en janvier 2011 le projet de loi sur la statistique. Cette adoption permet la création du service de la statistique. Cette naissance est également celle d'un véritable pôle de compétences en la matière telle que voulue en 2008.

L'office du commerce a été transféré au service de la consommation et des affaires vétérinaires le 1^{er} janvier 2010. Le service de l'économie est par conséquent déchargé de la question de la réglementation des conditions d'exploitation des établissements publics et de l'exercice du commerce. Sa mission devra être adaptée sur ce point.

L'office du registre du commerce a poursuivi durant les trois dernières années ses travaux informatiques afin de développer une base de données librement consultables. Parmi les nouveautés, citons la mise à disposition en ligne des statuts des sociétés inscrites.

3.3. Ressources

La dotation du service de l'économie s'élève à 23,5 équivalents plein temps (EPT), répartie comme suit:

Direction et développement économique	3,7
Secrétariat	2,0
Office de promotion économique	8,5
Office de la statistique	4,5
Office du registre du commerce	4,8
Total	23,5

Le service de l'économie gère 5 centres financiers pour un budget total de 33.008.300 francs répartis comme suit:

Service de l'économie - 5105	11.896.400.—
Office du registre du commerce - 2102	684.100.—
Fonds de promotion de l'économie cantonale - 9501	13.359.300.—
Fonds d'aide aux régions de montagne - 9502	348.000.—
Fonds de politique régionale - 9505	6.720.500.—
Total	33.008.300.-

3.4. Événements principaux

Promotion économique

Stratégie et positionnement

L'objectif stratégique est de favoriser le développement d'un tissu économique prospère, caractérisé par un savoir-faire dans les technologies de haute précision, en renforçant les domaines d'activités stratégiques qui présentent un potentiel avéré, en soutenant les acteurs locaux ou en accueillant de nouvelles sociétés complémentaires à celles existantes.

Découlent de cet objectif stratégique trois objectifs opérationnels:

- Déployer un ensemble d'actions directes et indirectes pour attirer et/ou ancrer durablement des sociétés étrangères sur sol neuchâtelois présentant une activité complémentaire à celles déjà présentes, afin de créer une émulation positive, d'amener de nouvelles techniques et pratiques et d'offrir des opportunités de coopération;
- Déployer un ensemble d'actions favorisant l'émergence de start-up avec pour ambition d'ancrer une majorité de nouveaux projets issus des instituts de recherche sur sol neuchâtelois;
- Déployer un ensemble d'actions favorisant la concrétisation de projets fortement innovants par des entreprises établies dans le canton avec pour ambition la croissance organique de ces dernières, l'émergence de nouvelles entreprises par essaimage (spinoff) et la création de nouvelles opportunités grâce aux retombées de ces innovations (spillover).

L'année 2010 est celle de l'alignement stratégique et de son opérationnalisation dans des actions concrètes sur le terrain, notamment en lien avec le *targeting* de sociétés implantées à l'étranger pouvant présenter un intérêt fort pour notre économie cantonale.

L'année 2010 fut ainsi marquée par la mise en place des structures idoines à la mise en œuvre de la stratégie projetée.

Les aléas politiques rencontrés dans le courant de l'année ont quelque peu péjoré le calendrier de mise en œuvre mais les actions envisagées n'en demeurent pas moins judicieuses.

Partenaires principaux

Promotion de l'image et réseau de prospection

Osec

L'Osec est une association à but non lucratif dont le siège est à Zurich. Son but est de promouvoir l'économie extérieure suisse, notamment par des mesures de promotion des exportations, des importations, des investissements et des conditions d'implantation des entreprises étrangères en Suisse. L'Osec a conclu avec le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) une convention de prestations pour mener à bien ses activités dans chacun de ces quatre domaines.

Ses missions sont:

- Fournir à ses clients des informations et des conseils pour les appuyer dans leurs projets commerciaux à l'international;
- Mettre en réseau des entreprises, des prestataires spécialisés, ainsi que des organisations publiques et privées dans le monde entier;
- Mettre en place et coordonner une large plate-forme de partenaires engagés;
- Employer du personnel qualifié et expérimenté pour soutenir ses clients et partenaires dans leurs activités internationales.

La Confédération désire orienter les activités de cette association vers la coordination des actions de prospection à l'étranger menées actuellement par les cantons disposant d'une promotion économique.

A ce titre, l'Osec a élaboré plusieurs propositions qui ne conviennent absolument pas aux cantons membres de l'Association GGBa (voir ci-dessous).

Ces derniers estiment que l'Osec doit prioritairement se concentrer sur la promotion de l'image de la Suisse à l'étranger, la veille des pratiques de promotion économique et les actions de prospection au Japon.

Les activités de *targeting* et de *lead management* ne doivent pas être conduites de manière centralisée et administrative par une entité qui dispose à Zurich de quelque septante collaborateurs contre uniquement quelques-uns à Lausanne et qui demeure très éloignée des attentes et préoccupations du marché faute de réelle expérience en la matière.

Le canton de Neuchâtel est lié par un contrat de prestations avec l'Osec jusqu'à fin 2011. Sans accord qui satisfasse les cantons membres précités, ce dernier ne sera certainement pas reconduit pour la période 2012 à 2015.

Greater Geneva Berne area (GGBa)

L'association «GREATER GENEVA BERNE AREA, Economic Development Agency» a pour buts de:

- Développer un réseau et une structure d'acquisition d'entreprises répondant à la stratégie décidée par ses membres;
- Assurer une veille internationale en matière de promotion économique;
- Développer à l'étranger une image commune de la région composée de l'ensemble des cantons membres et assurer la promotion de celle-ci.

Ses objectifs à trois ans sont:

- 2010 : Création et alignement de la structure;
- 2011 : Exploitation de la structure et, simultanément, renforcement de la structure (montée en puissance);
- 2012 : Récolte des premiers fruits compte tenu des cycles d'implantation pour les grands projets, d'une à trois années en règle générale.

En 2010, première année d'existence du GGBa, l'accent a donc été mis sur l'alignement de la structure, tout en gérant en parallèle les activités d'acquisition par le biais des 17 représentants actifs sur les 8 marchés couverts, soit l'Allemagne, la France, l'Italie, les États-Unis, le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine.

Les principales actions réalisées cette année concernent l'élaboration des premiers documents internes d'aide à la vente, la définition du business model et des processus opérationnels ainsi que la mise sur pied d'un système informatique (Customer Relationship Management ou CRM) dans le but d'assurer une grande transparence et le partage d'informations entre les délégués cantonaux des divers services de promotion économique et les représentants actifs à l'étranger. 2010 a également permis d'organiser une semaine de formation et une journée cantonale de team building afin que l'ensemble des acteurs puissent créer les premières bases d'une solide collaboration.

Parmi les autres actions, on peut citer notamment l'évaluation des représentants et la réalisation d'analyses de marchés et de concurrence. Parallèlement, GGBa a géré la transition d'environ 1000 projets en cours, issus des anciens réseaux de prospection des six cantons membres, tel celui de DEWS.

En ce qui concerne la communication, des documents promotionnels (brochures, fiches techniques, etc.) ont été produits et distribués. Ainsi, les représentants étaient dotés dès avril 2010 d'un équipement de base pour effectuer leur travail de prospection. Un site internet en trois langues a aussi été mis en ligne.

Au niveau de l'atteinte des objectifs, les résultats chiffrés 2010 sont en dessous des attentes formalisées. Cela est attribuable en partie au démarrage de l'association et sans doute aussi au ralentissement mondial des investissements directs. Les mesures d'adaptation sont en cours notamment afin de veiller à une répartition des implantations plus équilibrée, cette dernière n'étant pas en ligne avec les participations financières des cantons.

Neode Parc scientifique et technologique Neuchâtel SA (Neode)

Sise à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds, **Neode a pour but** de promouvoir la culture de l'innovation, favoriser le renouvellement du tissu économique du canton par l'apport de nouvelles entreprises à haute valeur ajoutée et encourager le transfert de technologies entre les écoles, les instituts de recherche et le monde de l'économie, afin de stimuler la création et le développement d'entreprises de haute technologie.

Neode fonctionne sur le principe de l'incubateur offrant une aide en amont aux projets et aux start-up directement issus des activités de recherche grâce à une structure d'accueil et d'accompagnement temporaire favorisant leur démarrage et leur croissance.

L'année 2010 a été marquée par deux événements. Premièrement le déménagement de Neode sur le plateau du Mail afin de libérer les locaux du bâtiment de la Maladière pour laisser place au chantier Microcity. Ensuite, la mise en service avec succès mi 2010 aux Eplatures de la phase I des nouvelles salles blanches. Neode dispose ainsi d'infrastructures en classe IQ pour la fabrication d'implants médicaux.

Cette année, Neode a également organisé trois forums, sept événements internes et co-organisé Micro10.

Du côté des start-up, Neode a accueilli en 2010 une nouvelle start-up (société soutenue économiquement) et un nouveau résident.

La délicate situation économique a forcé Neode à intervenir de manière plus soutenue pour aider les start-up en crise en 2010. Une société a fait faillite. Deux traversent actuellement une situation critique. D'autres ont été contraintes de réduire leurs effectifs.

Le parc accueillait, à fin décembre, 33 sociétés représentant 85 emplois à plein-temps.

Association Relève PME

Le Département de l'économie est membre partenaire de cette association qui a pour but de promouvoir l'esprit d'entreprise et de sensibiliser les entrepreneurs à la transmission d'entreprises.

La mission de cette association complète utilement l'offre de services en faveur des entreprises et entrepreneurs neuchâtelois en quête d'un repreneur ou de capitaux. Elle agit au titre de partenaires à la promotion économique.

En 2010, Relève PME a organisé avec la participation du service de l'économie deux événements médiatiques qui ont attiré chacun plus de cent personnes.

Il est prévu de poursuivre sur cette voie en 2011 avec l'organisation de deux autres événements dans le canton de Neuchâtel.

Alliance

Alliance est le consortium de transfert de savoir et de technologies qui a pour but d'encourager l'innovation technologique dans les PME en Suisse romande. Ses partenaires académiques sont les hautes écoles (HES-SO, EPFL, Universités), les hôpitaux universitaires (CHUV, HUG) et les centres de recherche (IDIAP, CSEM). Alliance a comme bailleurs de fonds: les cantons romands via la CDEP-SO, le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), l'Agence de la Confédération pour la promotion de l'innovation (CTI), l'EPFL ainsi que la centaine d'entreprises membres que compte l'Association Alliance. Parmi les nombreuses prestations proposées, il faut retenir :

- La participation proactive dans le montage de projets Ra&D directs ou CTI avec les PME et les instituts de recherche des hautes-écoles. Synergies avec les plate-formes et les clusters existants;
- L'organisation de manifestations thématiques pour valoriser le savoir-faire des partenaires académiques et présenter des projets Ra&D entre milieux académiques et économiques;
- Les publications mensuelles envoyées à 3000 lecteurs qui traitent de projets d'innovations technologiques, de manifestations et de formations dans les 4 domaines couverts par les conseillers technologiques Alliance soit: NTIC, ingénierie & cleantech, micro-nanotechnologies et medtech-biotech-pharma-chemistry-food;

- L'accès aux bourses technologiques, brokerage events lors d'expositions en Europe et participation à des projets européens FP7 pour les PME de Suisse romande grâce aux réseaux Enterprise Europe Network et Euresearch.

Quelques chiffres clés:

Prestations		Cumul 2006-2009	2010
Entreprises ren-	contrées	585	133
Projets proposés		277	96
Projets aboutis		136	57

En 2010, les entreprises ou les instituts de recherche neuchâtelois ont participé à 19 projets soit 17% des activités du consortium Alliance.

Association plate-forme pour l'innovation platinn, antenne neuchâteloise GinnoV

Platinn est une association regroupant les cantons de Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud. Sa mission principale consiste à renforcer le système d'innovation d'affaires des entreprises des cantons membres. Platinn accompagne les projets relatifs aux quatre vecteurs d'innovation d'affaires suivants: produit et/ou service; processus; distribution et présence; clients.

Concrètement, elle soutient les start-up technologiques (avec ou sans structure juridique constituée) et les PME (de 1 à 249 employés) en leur offrant quatre prestations de coaching, soit:

- Le coaching stratégique: Augmentation de la capacité d'innovation;
- Le coaching d'organisation: Développement et optimisation de l'organisation, des ressources et des processus;
- Le coaching d'affaires: Développement des affaires;
- Le coaching de coopération: Conception et mise en place de projets de coopération.

Platinn opérationnalise sa mission via une série de prestations délivrées par des coachs accrédités, des antennes cantonales et un ensemble de partenaires organisés en réseau de compétences. Les antennes cantonales, mandatées par les cantons, coordonnent les activités de Platinn et assurent sa promotion, tout en générant des projets. Dans le canton de Neuchâtel, la société GINNOV Conseil en gestion de l'innovation, joue le rôle d'antenne cantonale de Platinn.

Durant l'année 2010, et dans le cadre de son mandat, l'antenne neuchâteloise de platinn a réalisé les activités suivantes:

- Participation aux réunions du comité consultatif élargi de platinn dans le but de développer et de coordonner ses prestations conformément à sa mission et la préparation de platinn 2012-2015;
- Rencontres et échanges entre les membres de platinn pour assurer la cohésion de la plate-forme et développer la «culture d'entreprise»;
- Pré-analyses, conseils, propositions et montage de projets de soutien auprès de 22 entreprises ou porteurs de projets neuchâtelois; au total 17 entreprises ont bénéficié ou bénéficient encore d'un soutien de la plate-forme platinn initié en 2010;
- Réunions et coordination avec l'office de promotion économique pour assurer le suivi des projets en cours.

Genilem

Créée en 2007, GENILEM NE est une association de droit privé dont le siège est situé à La Chaux-de-Fonds agissant comme antenne cantonale membre de la Fédération GENILEM ARC JURASSIEN. Ses buts sont notamment de renforcer le tissu économique du canton de Neuchâtel, favoriser la création d'entreprises ayant des chances de succès, en particulier les entreprises innovantes, et favoriser les échanges de connaissances et de savoir-faire entre parrains et entreprises accompagnées.

Pour ce faire, GENILEM NE étudie avec soin tous les projets de création d'entreprises qui lui sont soumis, conseille les candidats dans la phase d'avant-crédation, propose, si nécessaire, la formation GENILEM aux candidats, sélectionne les projets lui paraissant répondre aux critères «Genilem» pour les soumettre au Conseil de sélection compétent, assure l'assistance aux projets retenus pour l'accompagnement et, finalement, dirige les autres projets intéressants vers les institutions susceptibles de leur apporter l'aide souhaitée.

L'Etat de Neuchâtel a conclu en 2010 un contrat de prestations avec cette association d'une durée d'une année, reconductible d'année en année. Les objectifs fixés à GENILEM NE sont:

- d'accueillir tout porteur de projet désigné par le service de l'économie pour un premier entretien exploratoire;
- de statuer sur la viabilité des projets qui lui seront présentés (diagnostic);
- cas échéant, de prodiguer des conseils au porteur du projet (conseil);
- d'aider à la rédaction du plan d'affaires (coaching);
- si le projet est intéressant aux yeux de GENILEM NE, d'apporter son aide au démarrage de la société jusqu'à ce qu'elle "vole de ses propres ailes".

Une dizaine de projets ont été suivis par GENILEM NE durant l'année 2010.

Plates-formes microtechniques

Comité directeur des plates-formes

Le comité directeur des plates-formes s'est réuni à quatre reprises pour assumer ses tâches de gestion et de contrôle des quatre plates-formes sectorielles créées par la Conférence des chefs de Départements de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO) dans le cadre de la loi sur la politique régionale (ci-dessous: LPR). Ainsi, les budgets, les plans d'actions et les modifications des membres des comités d'experts de chacune des plates-formes ont été approuvés et les activités effectuées contrôlées.

Les membres du comité directeur se sont également réunis à quatre reprises pour préparer le contenu et le budget du programme intercantonal de mise en œuvre de la LPR pour la phase 2012 à 2015.

Micronarc

Le canton de Neuchâtel est le canton responsable vis à vis de la Confédération (au sens de la LPR), de la bonne gestion de cette plate-forme active dans le domaine de la promotion des micro-et nanotechnologies. Le comité d'experts s'est réuni à trois reprises pour fixer les grandes orientations de la plate-forme et a formulé un préavis favorable au plan d'actions 2011, approuvé par le comité directeur.

Le plan d'actions 2010 a été tenu et les objectifs visés ont été atteints. Pour le détail, on se référera au rapport d'activité du secrétariat exécutif de la plate-forme.

BioAlps

Le canton de Vaud est le canton responsable (au sens de la LPR) vis à vis de la Confédération pour la gestion de cette plate-forme active dans le domaine du biomédical.

Le plan d'actions 2010 a été tenu et les objectifs visés ont tous été atteints. Pour le détail, on se référera au rapport d'activité du secrétariat exécutif de la plate-forme.

AlpicT

Le canton de Genève est le canton responsable (au sens de la LPR) vis à vis de la Confédération pour la gestion de cette plate-forme active dans le domaine des technologies des télécommunications.

Le plan d'actions 2009 a été tenu et les objectifs visés ont été atteints. Pour le détail, on se référera au rapport d'activité du secrétariat exécutif de la plate-forme.

Cleantech Alps

Les cantons de Fribourg et du Valais sont les cantons co-responsables (au sens de la LPR) vis à vis de la Confédération pour la gestion de cette plate-forme active dans le domaine des technologies de l'environnement.

Le plan d'actions 2010 lié en grande partie à la mise en place de la plate-forme a été tenu et les objectifs ont été atteints. Pour le détail, on se référera au rapport d'activité du secrétariat exécutif de la plate-forme.

Financement

Coopérative romande de cautionnement – PME (CRC-PME)

Le service de l'économie représente le canton de Neuchâtel au sein du conseil d'administration de la société Coopérative romande de cautionnement – PME, qui traite toutes les demandes qui lui sont soumises jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 500.000 francs.

Le conseil d'administration de la Coopérative romande de cautionnement – PME s'est réuni à 10 reprises en 2010 et a traité par la voie électronique un grand nombre de dossiers.

L'année 2010 a été marquée par deux événements importants. Premièrement la tenue à Neuchâtel de l'assemblée générale de la CRC-PME le 25 juin 2010. Deuxièmement, un versement du canton à hauteur de 750.000 francs à NE-IPME (antenne cantonale de la CRC-PME) pour acquérir des parts de la CRC-PME permettant de couvrir l'évolution des opérations en fonds propres. L'évolution positive en termes de dossiers d'entreprises neuchâteloises soutenues au cours des années précédentes rendait cette recapitalisation nécessaire.

Les engagements de la CRC-PME dans le canton de Neuchâtel s'élèvent, au 31 décembre 2010, à 8.754.350 francs représentant 66 dossiers. Sur ces 66 dossiers, 11 bénéficient de la réassurance du canton de Neuchâtel pour un montant total de 447.913 francs. Le canton prend ainsi à sa charge pour ces dossiers le montant du risque propre (25% ou 35% de la valeur nominale du cautionnement accordé en fonction de l'ancienneté du dossier). Le solde (75% ou 65%) est garanti par la Confédération.

Société coopérative NEuchâtel Interface PME (NE-IPME)

NEuchâtel Interface PME est une société coopérative agissant comme antenne cantonale de la société Coopérative romande de cautionnement – PME et est dotée d'une propre limite de compétence fixée à 150.000 francs sur délégation de la CRC-PME.

Le conseil d'administration de la société coopérative NEuchâtel Interface PME s'est réuni à 10 reprises en 2010 pour traiter les demandes déposées. Le service de l'économie représente le canton de Neuchâtel à ce conseil.

Au cours de l'année 2010, 15 dossiers neuchâtelois ont été acceptés pour un montant total de 2.463.000 francs. Parmi ces dossiers, 12 ont été acceptés directement par l'antenne NEuchâtel Interface PME pour un montant de 1.013.000 francs.

Association CapitalProximité

Deux objectifs concrets avaient été fixés à CapitalProximité, soit:

- l'organisation de deux événements mettant en relation des investisseurs avec des entreprises en recherche de capital ou de repreneur;
- la réalisation de quelques affaires (deux à quatre) sous forme de rachat ou de recapitalisation d'entreprises.

Un seul événement a été organisé mais aucune affaire n'a pu être conclue malgré l'engagement de deux courtiers dédiés au canton de Neuchâtel. Le modèle d'affaires développé ne semblait en effet pas correspondre aux attentes des entrepreneurs en quête d'investisseurs potentiels.

En conséquence, le soutien financier de l'Etat de Neuchâtel à cette association n'a pas été renouvelé. Toutefois, des discussions se poursuivent à l'échelle de la Suisse occidentale puisque que la Conférence des chefs de Départements de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO) a intégré dans le projet de seconde période de programmation NPR la question du financement. CapitalProximité pourrait être à ce titre pleinement concernée moyennant une évolution de son modèle d'affaires.

Finergence fondation pour le financement initial d'entreprises novatrices (Finergence)

Finergence a pour but d'apporter tout soutien nécessaire, notamment financier et matériel, à divers projets notamment agréés par Neode et d'en favoriser le financement et leur réalisation. Elle peut également apporter tout soutien nécessaire à des projets à caractère novateur, scientifique et technologique, issus d'instituts de recherche et de l'industrie.

Un contrat de prestations fixe le cadre de la collaboration entre l'Etat et Finergence, définit les objectifs à atteindre et arrête le montant de la subvention cantonale pour la période 2009-2011.

Pour des questions de bonne gouvernance, l'Etat n'est plus représenté au sein du conseil de Fondation.

Durant l'exercice 2010, le conseil de Fondation a tenu 10 séances ordinaires. Parmi les projets évalués, trois ont répondu aux critères et ont été mis au bénéfice de prêts pour un montant total de 140.000 francs.

Au 31 décembre 2010, Finergence compte 13 crédits ouverts pour un montant de 1.120.000 francs et une participation pour un montant de 100.000 francs.

L'année 2010 a également été marquée par le départ du président de Finergence, M. Jean-Jacques Delémont, privant ainsi la Fondation d'une importante ressource dédiée notamment à la préparation intégrale des demandes de crédit et du suivi des dossiers en cours. La succession a été réglée, la présidence étant assumée actuellement par M. Pierre Hiltbold. Finergence et Neode ont également entamé des discussions afin d'analyser les modalités d'une collaboration plus intensive.

Formation, recherche, réseautage et défenses des intérêts

Fondation suisse pour la recherche en microtechnique (FSRM)

La FSRM, qui a son siège à Neuchâtel, offre des prestations dans le domaine du perfectionnement professionnel des ingénieurs de l'industrie microtechnique et des instituts de recherche. Elle dispose également d'un réseau de relations très étendu et elle joue un rôle important dans de nombreuses initiatives d'encouragement de la recherche et de la promotion de la place scientifique suisse.

Un mandat de prestations avec la FSRM a été signé en septembre 2008 pour la période 2009-2012 et prévoit une subvention annuelle de 250.000 francs. En effet, les activités de transfert de technologie de la FSRM constituent également un des axes stratégiques de promotion économique.

Conformément au mandat de prestations, la FSRM a remis en 2010 deux rapports semestriels sur l'état de la scène des micro et nano technologies, au niveau international, national et cantonal. La FSRM a également effectué ponctuellement des recherches et analyses pour répondre à l'Etat de Neuchâtel sur des questions touchant ou gravitant autour du domaine des micro et nanotechnologies.

En parallèle, la FSRM a continué de développer ses activités de perfectionnement professionnel en proposant des formations continues en phase avec les besoins de l'industrie microtechnique. En 2010, 177 cours ont été donnés par la FSRM dont 134 dans le canton de Neuchâtel. 34 nouveaux cours ont été introduits en 2010. Cette année, 82 sociétés neuchâtelaises ont envoyé 299 collaborateurs suivre ces cours, ce qui représente une augmentation de 11% de la participation neuchâtelaise par rapport à 2009.

WOSTEP

La Fondation Wostep (Watchmakers Of Switzerland Training and Educational Program, Centre suisse de formation et perfectionnement horloger), fondée en 1966, forme et perfectionne des horlogers suisses et étrangers et exerce une importante activité à l'étranger, où elle assiste des écoles d'horlogerie en mettant en place des programmes d'enseignements et en envoyant des professeurs ou du matériel pédagogique.

De 2000 à 2005, Wostep a accueilli et formé, au sein de ces différents cours, 532 personnes parmi lesquelles figuraient 142 Suisses, 102 Américains, 80 Italiens ou encore 58 Japonais. Tous ces professionnels étrangers, de retour dans leurs pays respectifs, sont des relais importants de la renommée de «Neuchâtel, Pays de la qualité horlogère». Les activités de Wostep dans la formation et le perfectionnement horloger contribuent ainsi au rayonnement important de la Suisse et du can-

ton dans le monde entier. Pour cette raison, l'Etat de Neuchâtel soutient la Fondation et est représenté à la Commission des Donateurs de la Fondation Wostep par le service de l'économie.

Centre suisse d'électronique et de microtechnique (CSEM) – Temps & Fréquence – Division E (PDA)

Les nombreuses applications des horloges atomiques dans les technologies modernes de la télécommunication, du positionnement par satellite et de la recherche scientifique impliquent des développements intensifs de ces instruments sur le plan mondial. Toutes ces applications se déclinent en technologies également variées pour atteindre les objectifs de performance, de consommation électrique, de dimensions et de coûts optimaux pour chacune d'elles.

Le CSEM, dans sa volonté de se positionner comme partenaire incontournable et à haute valeur ajoutée pour ses clients industriels et publiques (tel que l'Agence Spatiale Européenne) s'est engagé activement dans le développement de ces technologies complexes de dernière génération.

Une contribution annuelle de l'Etat de Neuchâtel (1.300.000 francs) permet de poursuivre cet objectif et de s'inscrire dans une stratégie à long terme.

L'exercice de l'année 2010 a été marqué principalement par la consolidation de l'activité *Instrumentation Scientifique* sur le Site de l'Observatoire avec des investissements considérables pour des laboratoires, des équipements et pour l'infrastructure en général. Dès le début 2011, les équipes techniques sur le Site de l'Observatoire seront encore renforcées: depuis la fusion de l'activité *Temps & Fréquence* avec la Division Systems mi-2009, l'effectif du personnel sur le Site de l'Observatoire a doublé avec début 2011 un effectif total de 34 personnes.

Au niveau stratégique, le CSEM a signé en 2010 un accord de collaboration avec le Laboratoire de *Temps et Fréquence* (LTF) de l'Université de Neuchâtel. Des séances trimestrielles sont tenues entre les deux organisations permettant de coordonner la recherche de base (activité principale du LTF) et le transfert de technologie (activité principale du CSEM) dans le domaine du *Temps & Fréquence* en perspective de futurs projets communs. Fin 2010, une première collaboration a été lancée dans le cadre d'un projet technologique pour une application spatiale.

Sur le plan opérationnel de l'activité *Temps & Fréquence* il faut souligner que le budget de l'exercice 2010 a été respecté et les objectifs techniques ont été atteints.

Fondation Franco-Suisse pour la recherche et la technologie (FFSRT)

Créée le 22 septembre 2006, la Fondation franco-suisse pour la recherche et la technologie (FFSRT) compte à l'origine trois régions (Alsace, Franche-Comté et Rhône-Alpes), six cantons (Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud) ainsi que l'Université de Bâle. L'Etat français et la Confédération helvétique y participent à titre d'observateurs et y participent financièrement.

La fondation a pour but de promouvoir la coopération franco-suisse en matière de recherche scientifique et technologique, de stimuler l'innovation technologique régionale et sa compétitivité économique, ainsi que de mutualiser les efforts de recherche et développement en soutenant des projets transfrontaliers.

Un rapport d'évaluation des actions et du fonctionnement de la fondation par un mandataire externe a révélé un certain nombre de points faibles dans le fonctionnement de la fondation comme le manque d'orientation stratégique, l'absence d'un programme d'action, les problèmes de gouvernance et l'incapacité à développer ses ressources financières.

Suite à ce constat, la région d'Alsace (fin 2009) et la Franche-Comté (fin 2010) ont annoncé leur retrait de la fondation. Pour sa part, le canton de Neuchâtel a annoncé en 2010 l'impossibilité de maintenir le niveau de financement initial pour 2011, et son possible retrait.

Sur la base des éléments susmentionnés et dans l'impossibilité de poursuivre les activités et missions prévues par les statuts, le conseil de fondation a décidé de mettre fin aux activités et engagements de la fondation et de demander sa dissolution à l'Autorité fédérale de surveillance des fondations. A ce jour, les travaux de dissolution sont encore en cours.

Contrôle officiel suisse des chronomètres (COSC)

Les buts de l'association sont d'assurer et de promouvoir le contrôle officiel suisse de la marche des chronomètres suisses, au sens de l'ordonnance fédérale réglant l'utilisation du nom "suisse" pour les montres (RS 232.119), effectué dans les bureaux officiels de contrôle, à savoir ceux sis à Bienne, Genève et Le Locle.

La délégation neuchâteloise comprend deux délégués et deux délégués suppléants, dont un assume la fonction de membre du conseil d'administration.

Fondation Qualité Fleurier

Les buts de la fondation sont notamment d'établir des critères de qualité technique et esthétique de construction horlogère selon les meilleurs principes de la haute horlogerie, de délivrer en toute indépendance une attestation de qualité sous forme de certificat écrit et de poinçon apposé sur le garde-temps contrôlé, répondant aux critères retenus et sans distinction quant à l'origine de la pièce contrôlée. La fondation contribue aussi dans la mesure de ses moyens, à la formation en haute horlogerie.

L'Etat de Neuchâtel participe au conseil de fondation par le biais du chef du service de l'économie.

Le conseil de fondation s'est réuni une fois en 2010. Aucune subvention n'est allouée à cette entité.

Infrastructures

Pôles de développement économique et terrains industriels

Afin de constituer une réserve de terrains industriels aptes à assurer le développement d'entreprises établies et l'accueil de nouvelles activités, le service de l'économie et le service de l'aménagement du territoire ont poursuivi leurs efforts communs, avec l'appui des communes concernées, pour concrétiser les différents projets de pôles de développement économique du canton.

Les travaux concernant l'extension du pôle Littoral Ouest (2^e étape) sur une surface de terrain d'environ 70.000 m² faisant l'objet d'une promesse d'achat entre l'Etat et la ville de Neuchâtel se sont poursuivis. Les démarches relatives à l'affectation de ces terrains à la zone d'activité économique sont arrivées à leur terme. Le dossier a été soumis à l'enquête publique. A ce jour, une opposition subsiste, dont la négociation pourra certainement se conclure de manière heureuse en 2011. A condition qu'il n'y ait pas de contretemps, de nouvelles surfaces industrielles devraient ainsi être disponibles sur le plateau de Boudry au début du second semestre de 2011. En outre, des travaux d'équipement devront commencer en 2011.

En ce qui concerne le pôle du Littoral Est, les discussions entre l'Etat, le mandataire chargé du dossier et la commune de la Tène avaient permis en 2009 de définir un site pour l'implantation d'une future zone d'activités économiques. D'importantes discussions ont été menées avec l'Office fédéral des routes (OFROU) pour l'accès routier ainsi qu'avec la commune pour convenir du profilage du pôle. En parallèle, les réflexions d'aménagement se sont poursuivies et devraient déboucher en 2011 sur une idée directrice d'aménagement.

La mise en œuvre du pôle du Crêt-du-Loclle est entrée dans une phase décisive au second semestre 2010 avec diverses réunions du groupe de pilotage qui ont permis de poser des bases solides de discussion à propos du contour du pôle économique et des principes de répartition des frais d'équipement, notamment.

En dernier lieu, un travail important a été effectué pour valoriser les pôles de développement spécifiques, que ce soit par l'acquisition du bâtiment dit "Mycorama", par le lancement d'études au Locle ou des réflexions stratégiques en lien avec les friches Dubied à Couvet.

Les travaux visant à mieux coordonner les démarches lors de la mise à disposition de terrains industriels se sont également poursuivis, l'objectif étant de disposer, à l'échéance de 2012, d'une gouvernance adaptée.

Sept projets d'extension ou d'implantation sont enfin en cours sur divers terrains industriels de l'Etat, témoignant ainsi d'une certaine vitalité économique retrouvée.

Aresa Aéroport régional Les Eplatures SA

A l'instar des communes de La Chaux-de-Fonds et du Locle, l'Etat de Neuchâtel est actionnaire de cette société anonyme. Il est représenté au sein du conseil d'administration par le chef du Département de l'économie et par le chef du service de l'économie. Une subvention annuelle de 100.000 francs lui est allouée afin de contribuer au financement d'une infrastructure d'importance pour le canton de Neuchâtel.

Sis à proximité immédiate du pôle de développement économique d'importance cantonale du Crêt-du-Loclle et de nombreuses sociétés actives à l'international, cet aéroport contribue à renforcer l'at-

tractivité du site et du canton en général. Il est typique du réseau européen des aéroports proches des grands centres économiques régionaux et a enregistré en 2010 une évolution réjouissante de ses rotations et mouvements.

Silatech SA

L'Etat de Neuchâtel détient 40% du capital-actions de cette société anonyme. Silatech SA est un des trois instruments de promotion économique institués par le canton en parallèle de Finergence fondation pour le financement initial d'entreprises novatrices, Neode Parc scientifique et technologique Neuchâtel SA (Neode).

Cette société a pour but général l'acquisition, l'exploitation et la gestion d'autres immeubles consacrés à des activités scientifiques et technologiques en particulier pour Neode Parc scientifique et technologique Neuchâtel SA.

Elle possède deux bâtiments sis Jaquet-Droz 1 à Neuchâtel et Eplatures-Grises 17 à La Chaux-de-Fonds.

L'Etat de Neuchâtel est représenté au sein du conseil d'administration par deux administrateurs, dont le chef du service de l'économie. Silatech SA ne perçoit aucune subvention de la part de l'Etat et compte uniquement sur ses propres revenus pour financer son activité.

Silatech SA a géré le projet Neode II à La Chaux-de-Fonds qui a finalement du être abandonné en 2010 faute d'accord entre les diverses parties prenantes au projet.

Tourisme

Depuis la création en 1996 de l'Association Tourisme neuchâtelois, le chef du Département de l'économie était membre du comité. En tant que service chargé des affaires économiques, y compris de celles liées au tourisme, le service de l'économie y participait également à titre d'invité. Suite à la démission du chef de département au 31 décembre 2009, pour des raisons évidentes de bonne gouvernance, le service de l'économie représente l'Etat, par arrêté du Conseil d'Etat, à l'assemblée générale de l'association.

Afin d'harmoniser les modalités de financement et de représentation réglant les rapports entre l'Etat et les diverses entités para-publiques bénéficiaires de soutiens financiers, le service de l'économie a entamé des réflexions et des négociations visant à adapter les relations entre Tourisme neuchâtelois et l'Etat en tenant compte notamment de la mise en œuvre de la stratégie de développement basée sur le thème du Temps, de la création d'une nouvelle organisation de marketing dans le cadre de la destination touristique Jura Région et Pays des Trois-Lacs et de la réorientation des tâches que ces changements impliquent. Il était prévu de régler ces différents aspects au travers d'un contrat de prestations. Or, devant le refus du comité de l'association de régulariser ses relations avec l'Etat, le contrat de prestations n'a pas pu être signé.

S'agissant des relations entre l'Etat et l'organisme de promotion touristique neuchâtelois, les principaux thèmes qui ont été abordés concernent le financement de l'association et la réorganisation de ses tâches suite à la création d'une société unique chargée de promouvoir la destination unique Jura-Trois Lacs.

Stratégie et positionnement

La stratégie touristique du canton de Neuchâtel obéit au rapport 09.008 accepté par le Grand Conseil. Il est articulé autour du thème du Temps. Sa mise en œuvre opérationnelle a été confiée à un groupe de pilotage, représentant les huit régions du canton, dont dépend un comité stratégique chargé de la mise en œuvre concrète. Suite aux blocages intervenus en 2009, ni le groupe de pilotage, ni le comité stratégique ne se sont réunis en 2010.

Dans la perspective de la mise en place de la structure marketing unique, Tourisme neuchâtelois a créé un comité stratégique afin de revoir son positionnement. Le service de l'économie y participera.

En outre, des réflexions ont été poursuivies sur la réforme de la loi sur le tourisme afin de l'adapter aux nouvelles structures de promotion, qui seront opérationnelles en 2012.

Partenaires principaux

Parc naturel régional du Doubs

Au cours de l'exercice écoulé, le service de l'économie a poursuivi son mandat de suivi des parcs naturels régionaux de Chasseral et du Doubs. Cette tâche est effectuée en étroite collaboration avec le service de la faune, des forêts et de la nature, le service de l'agriculture et celui de l'aménagement du territoire dans le cadre d'un comité de pilotage des parcs présidé par le service de l'économie.

Dans ce domaine, le rôle du service de l'économie consiste notamment à participer, en tant qu'invité, aux organes décisionnels des deux parcs, à apporter l'appui nécessaire aux structures administratives ainsi qu'un appui financier, à participer aux demandes d'aides financières globales auprès de la Confédération et à l'élaboration des conventions-programme et des accords de collaboration intercantonaux.

La candidature du Parc naturel régional du Doubs, présentée le 9 janvier 2009 à l'OFEV, a fait l'objet d'une convention-programme le 15 décembre 2009. Ce projet implique les cantons du Jura, de Berne et de Neuchâtel. Le périmètre neuchâtelois comprend l'intégralité des communes des Brenets et des Planchettes ainsi que la partie Nord des communes du Locle et de la Chaux-de-Fonds.

La mise en place d'une nouvelle équipe de direction (présidence comprise) a suscité passablement d'ajustements et de louvoiements durant l'année 2010. Le service de l'économie a participé très activement, avec ses collègues bernois et jurassiens, à l'accompagnement du projet de parc, qui connaîtra une étape décisive en 2011 avec le dépôt du projet RPT 2012-2015. Même s'il n'a été que rarement écouté (à l'instar de ses collègues bernois) et vu l'importance de ce projet de parc pour le développement territorial du canton (tourisme doux, préservation du paysage, etc.), le service de l'économie a particulièrement œuvré en 2010 pour ce projet, avec le concours précieux du groupe neuchâtelois de pilotage.

Parc naturel régional Chasseral

Suite à la signature avec la Confédération, le 2 décembre 2008, d'une convention-programme, le Parc Chasseral a obtenu de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) le statut de candidat parc naturel régional ainsi qu'un soutien financier pour la période de 2008 à 2011 lui permettant ainsi de poursuivre ses travaux en vue de l'obtention du label parc d'importance nationale. A cet effet, le plan de gestion pour les dix prochaines années a été élaboré au cours de l'année 2010 et sera soumis à la Confédération par les cantons partenaires du projet au début de l'année 2011. A cette occasion, les services cantonaux concernés ont été consultés et ont apporté leur contribution à ce magnifique projet. Il convient de rappeler qu'en plus d'une convention-programme au niveau fédéral, les projets de parcs impliquant plusieurs cantons font l'objet d'un accord intercantonal ainsi que d'un contrat de prestations entre chaque canton et le parc. Quant aux relations parc – communes, elles sont régies par une convention qui pour Chasseral a été signée le 23 avril 2009.

Association pour la formation de guides interprètes du patrimoine

Aucune réunion n'a eu lieu en 2010.

Association Tourisme Neuchâtelois

Tourisme neuchâtelois présente un rapport de gestion séparé

Projets Tourisme

Dans le cadre de la promotion du tourisme, il a été octroyé des aides financières à 9 projets. Il faut souligner que cette rubrique budgétaire du fonds de promotion de l'économie contient peu de moyens financiers, ce qui contraint à bien cibler les projets soutenus. La nouvelle grille d'évaluation, visant à mettre en évidence l'impact potentiel des projets pour la promotion et le rayonnement du canton, entrée en vigueur au 1er janvier 2010, a facilité grandement l'évaluation des projets.

Politique régionale

Stratégie et positionnement

Au vu des adaptations administratives, organisationnelles, techniques et législatives réalisées en 2008 et 2009, la politique régionale fédérale a trouvé un rythme de mise en œuvre en 2010. Cela dit, au vu de l'expérience acquise après la première moitié de la période de programmation 2008-2011, le Conseil d'Etat a dénoncé le contrat de prestations entre l'Etat et l'Association Réseau urbain neuchâtelois – RUN concernant les missions, les prestations, les objectifs et le financement de cette dernière pour la période 2008-2011.

Cette révision n'a pas empêché l'Etat et le RUN de poursuivre leur coordination, afin de soutenir et d'examiner des projets de politique régionale. Ainsi, 3 séances ont réunis des représentants du RUN et de NECO.

Le rapport final sur la période 2008-2011 et le Programme pluriannuel de développement 2012-2015 étant attendu par le SECO pour le 31 juillet 2011, les réflexions à cet égard ont commencé.

Partenaires principaux

Association Réseau urbain neuchâtelois – RUN, volet cantonal

L'Association Réseau urbain neuchâtelois (RUN) présente un rapport de gestion séparé

CDEP-SO, volet intercantonal

La Conférence des chefs de Départements de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO) s'est réunie à quatre reprises en 2010, de même que la conférence des chefs de service qui en constitue l'organe technique.

Le thème des plates-formes technologiques a constitué l'essentiel de ses travaux, que ce soit en lien direct avec leur gestion et suivi ou dans le cadre des réflexions en cours pour la réalisation de la seconde période de programmation du volet intercantonal de politique régionale qui devrait consacrer l'évolution du modèle d'affaires des plates-formes technologiques, afin de répondre aux exigences d'innovation de la Confédération.

BEJUNE, volet intercantonal

Neuchâtel ayant été désigné comme canton responsable par ses partenaires bernois et jurassien auprès du SECO, le service de l'économie a poursuivi le pilotage de la mise en œuvre de ce volet intercantonal de la convention-programme. Le comité politique s'est réuni 1 fois, alimenté par les travaux du comité technique et des groupes de travail.

CRAJ, volet transfrontalier

La CRAJ (Coordination régionale Arc jurassien) est une commission de l'Association arcjurassien.ch. Elle est chargée, dans le cadre de la mission dévolue à l'association, de gérer et d'animer, pour la partie suisse, le programme Interreg IV France-Suisse. Le comité examine si les projets Interreg "Arc jurassien" répondent aux critères de la LPR et ceci avant leur passage devant le comité de programmation franco-suisse. En tant que canton pilote de la LPR, le canton de Neuchâtel préside la commission CRAJ.

En 2010, le comité de la CRAJ a procédé à deux consultations écrites. Elle a validé l'octroi d'une subvention fédérale Interreg à 6 projets, dont 3 ont bénéficié d'un soutien financier de la part du canton.

Projets LPR / LIM / INTERREG

Projet du fonds de politique régionale

Dans le cadre de l'évaluation des subventions, le fonds de politique régionale a fait l'objet d'un rapport spécifique qui a été déposé à fin novembre 2010.

La conclusion a montré qu'il est difficile d'apprécier les résultats de ce nouvel outil, alors que celui-ci vient à peine de démarrer et que les projets ne sont pas assez avancés pour juger si les mesures définies lors de l'élaboration du programme de mise en œuvre sont appropriées. C'est la raison pour laquelle la réalisation d'un tel rapport d'évaluation devrait coïncider avec la période durant

laquelle le programme se déroule et devrait également se "coller" à l'échéance du rapport qui doit être remis au SECO.

En 2010, 5 projets ont fait l'objet d'une décision pour le volet cantonal, l'un relevant du domaine d'action de la réforme des institutions, l'un de celui de la consolidation et développement du pôle des microtechniques et trois du domaine de l'attractivité nationale et internationale du canton. Pour sa part, le volet intercantonal BEJUNE n'a pas eu de nouveau projet à soutenir. Enfin, 7 projets relevant du volet transfrontalier ont fait l'objet d'une décision de soutien.

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des ressources financières utilisées en 2010 dans le cadre de la nouvelle politique régionale. A noter que tous les projets ayant fait l'objet, en 2010, d'une décision d'octroi d'aide n'ont pas nécessairement fait l'objet d'un versement d'aide durant l'année en cours.

	Projets		NE	Confédération	Cantons partenaires
	Nombre	Coût total	Participation	Participation	Participation
Volet cantonal	9	1.543.586.45	954.376.50	589.209.95	0.00
Volet intercantonal	1	300.000.00	60.000.00	150.000.00	90.000.00
Volet transfrontalier	23	875.734.60	288.715.00	544.519.60	42.500.00*
TOTAL	33	2.719.321.05	1.303.091.50	1.283.729.55	132.500.00

*A noter que ce montant ne transite pas par le fonds.

Projets du fonds d'aide aux régions de montagne

L'année 2010 a vu 4 projets arriver au terme de leurs travaux, pour un montant total d'investissements d'environ 3,6 millions de francs. Les prêts libérés et signés au nom de La Confédération représentent une somme de 671.000 francs.

Affaires extérieures

Stratégie et positionnement

En mars 2010, le Grand Conseil a examiné le rapport d'information concernant la politique extérieure du canton (rapport 10.016). L'objectif principal de la politique extérieure est de favoriser le développement économique, social, environnemental et culturel du canton en renforçant le rôle et la place du canton au niveau fédéral ainsi que dans les espaces de coopération auxquels le canton participe, soit au niveau de l'Arc jurassien, de la Suisse occidentale et avec la France voisine. La mise en œuvre de cet objectif général a été déclinée en cinq objectifs spécifiques:

- Assumer le leadership dans l'Arc jurassien;
- Optimiser la situation de pivot du canton;
- Mener une politique extérieure décomplexée;
- Lancer la réflexion sur la Suisse des régions
- Renforcer la capacité d'influence sur la scène fédérale

Partenaires principaux

Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)

La CdC a pour objectif de favoriser la collaboration entre les cantons dans leurs domaines de compétences propres et d'assurer, dans les affaires fédérales touchant les cantons, la coordination

et l'information. Il est à relever que depuis septembre 2010, le chef du DJSF représente le canton lors des séances de la CdC.

En 2010, la CdC a examiné et pris position notamment dans les dossiers suivants:

- Politique européenne: questions institutionnelles et réformes internes
- Fiscalité cantonale des entreprises – exigences de l'UE
- Différentes prises de position sur les mandats de négociation du Conseil fédéral dans le cadre des relations entre la Suisse et l'UE (REACH, sécurité sociale) ou de la politique économique extérieure de la Suisse (accord de libre-échange avec la Chine)
- Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches (RPT)
- Programme de consolidation 2011 – 2013 / Examen des tâches de la Confédération
- Accord Suisse – Libye
- Financement des institutions de prévoyance de corporations de droit public
- Stratégie suisse de cyberadministration

Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO)

Instituée en 1993, en même temps que la CdC, la CGSO regroupe les cantons de Berne, Fribourg, Valais, Genève, Vaud, Jura et Neuchâtel. L'objectif de la CGSO est de positionner la Suisse occidentale comme une région solidaire et dynamique. Le canton de Berne préside la Conférence pour deux ans (2010 – 2011).

En 2010, la CSGO a examiné et pris position notamment dans les dossiers suivants:

- Adoption de la CoParl (Convention relative à la participation des parlements cantonaux dans le cadre de l'adoption et de l'exécution des conventions intercantionales);
- Conférence sur le fédéralisme de 2011 au Tessin
- Dialogue politique Suisse – France
- Projet de territoire suisse
- Dossiers de la CdC (cf ci-dessus)

Depuis septembre 2010, la représentation du canton au sein de la CGSO a été confiée au chef du DJSF.

Région capitale suisse (RC-CH)

Les délégations de cinq cantons (Berne, Fribourg, Soleure, Valais et Neuchâtel), 17 communes (dont La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel) et trois conférences régionales ont fondé le 2 décembre 2010 l'Association Région capitale suisse.

Les objectifs que se fixe l'Association Région capitale suisse sont les suivants:

- Renforcer l'identité commune et développer des réseaux pour optimiser l'exploitation du potentiel régional;
- Utiliser la proximité du pouvoir politique comme un atout économique et renforcer la chaîne de création de valeur qu'elle procure;
- Positionner la Région capitale suisse au même niveau que les autres régions métropolitaines dans le Projet de territoire suisse. Développer l'image de centre national de la Région capitale suisse.

L'Association offre un cadre à la création de partenariats variables et souples et à l'organisation de projets bilatéraux ou triparties visant à développer toute la région.

Le chef du Département de la gestion du territoire représente le canton au sein du comité fondateur.

Conférence des chefs des Départements cantonaux de l'économie publique (CDEP)

La CDEP a été fondée en 1947 dans le but de promouvoir la coopération entre la Confédération et les cantons et de maintenir l'échange parmi les cantons en ce qui concerne les intérêts économiques. Depuis juillet 2010, le secrétariat de la CDEP a été renforcé et intégré la Maison des cantons à Berne.

En 2010, la CDEP a principalement traité les dossiers suivants:

- Promotion de la place économique
- Politique régionale
- Politique du tourisme
- E-gouvernement
- E-economie

Le chef du Département de l'économie représente le canton.

Association arcjurassien.ch

Instituée le 27 octobre 2008, l'association arcjurassien.ch regroupe les cantons de Beme, Vaud, Jura et Neuchâtel. Les buts de l'association sont les suivants:

- Soutenir et développer la coopération transfrontalière dans l'Arc jurassien.
- Coordonner la mise en œuvre des programmes européens transfrontaliers à l'échelle de l'Arc jurassien suisse.
- Promouvoir et renforcer la concertation à l'échelle de l'Arc jurassien suisse.

Le 25 mars 2010 s'est tenue à Bienne la deuxième édition de la plate-forme de concertation de l'Arc jurassien suisse. Cette édition s'est inscrite dans la continuité de la réflexion sur "l'Arc jurassien? Une vision, une chance, un défi". Lors de cette journée, un atlas cartographique inédit a été présenté.

En 2010, le comité d'arcjurassien.ch a validé la nécessité de mettre en place une stratégie d'affirmation territoriale de l'Arc jurassien par le biais d'un programme de développement territorial de dimension intercantonale et transfrontalière.

Depuis septembre 2010, la représentation du canton au sein de l'association arcjurassien.ch a été confiée au chef du DGT.

Conférence TransJurassienne (CTJ)

Le bureau de la CTJ, dans lequel siège le représentant du canton de Neuchâtel, s'est réuni à deux reprises en 2010 pour discuter notamment des thèmes suivants:

- Suite à donner à l'étude "Une démarche de co-développement économique à l'échelle de l'Arc jurassien franco-suisse";
- Schéma des mobilités transfrontalières;
- Projet de mise en réseau des établissements d'enseignement supérieur de l'Arc jurassien franco-suisse;
- Réactivation du groupe emploi transfrontalier.

La CTJ a également organisé une deuxième réunion thématique sur la problématique de la gestion des déchets.

Le Conseil de la Conférence TransJurassienne s'est tenu à Besançon le 26 novembre 2010. A cette occasion, le schéma des mobilités de l'Arc jurassien a été présenté.

Depuis septembre 2010, la représentation du canton au sein de le CTJ a été confiée au chef du Département de la gestion du territoire.

Aire de proximité Mont d'Or – Chasseron

L'aire de proximité Mont d'Or-Chasseron a tenu le 1^{er} octobre 2010 à Pontarlier ses Etats généraux. Les discussions ont porté sur le positionnement de la région par rapport au schéma des mobilités transfrontalières de la CTJ.

Différents projets sont en cours, notamment le covoiturage transfrontalier, le développement des voies historiques, la route de l'Absinthe.

Métropole Rhin – Rhône

La Métropole Rhin – Rhône n'a pas tenu de séance en 2010.

ARE (Assemblée des Régions d'Europe)

L'Assemblée des Régions d'Europe regroupe 270 régions issues de 33 pays et 16 organisations interrégionales. En 2010, à l'occasion de son 25^e anniversaire, l'ARE a mis à jour son Rapport sur la Régionalisation et a présenté sa position sur la Stratégie "Europe 2020" de l'UE.

L'Assemblée générale de l'ARE s'est tenue à Istanbul en novembre 2010.

CPLRE (Congrès des pouvoirs locaux et régionaux d'Europe)

Le CPLRE est composé des représentants locaux et régionaux des 47 Etats membres du Conseil de l'Europe. C'est un organe consultatif qui a pour objectif de promouvoir la démocratie locale et régionale, ainsi que la coopération entre les collectivités locales et régionales.

Le représentant de la Suisse occidentale est désigné par le comité de la CGSO. En 2010, il s'agit du ministre jurassien Philippe Receveur.

Collaboration avec la députation aux Chambres fédérales

Le Conseil d'Etat rencontre la délégation neuchâteloise aux Chambres fédérales avant chaque session du Parlement fédéral. En 2010, une séance spéciale s'est déroulée à Berne afin de présenter à la députation le dossier TransRun et H20.

3.5. Activités / Réalisations

Office de promotion économique (OPEN)

Le 1^{er} janvier 2009, date de la création de l'office de promotion économique du canton de Neuchâtel (OPEN), correspond au réalignement stratégique de la promotion économique dans le but de traiter avec plus d'efficacité et d'efficience les projets économiques, qu'ils soient d'origine locale ou étrangère.

Ce réalignement stratégique a continué à porter ses fruits en 2010, que ce soit pour le fonctionnement interne de l'office et sa gouvernance par le service de l'économie, pour ses relations avec les partenaires principaux de la promotion économique cantonale, qu'ils fassent partie de l'administration cantonale ou qu'ils soient des mandataires, ou pour les prestations délivrées aux entreprises.

Les objectifs de confidentialité, transparence, rapidité, fluidité et d'équité dans le traitement des demandes ont continué à guider les actions de OPEN et semblent, si l'on se réfère au feedback du marché, avoir été atteints.

On peut également se réjouir de la stabilité de l'office en matière de personnel et de fonctionnement depuis le 1^{er} janvier 2009, ce qui rompt avec plusieurs années d'instabilité au sein de Développement économique du canton de Neuchâtel (DEN) Sàrl.

Le modèle de maturité organisationnelle C-MMi a continué à guider la structuration des processus et leur documentation à travers des procédures et formulaires de travail. OPEN se situe entre le niveau 2 (reproductible) et 3 (défini) du modèle C-MMi, ce qui se résume comme suit:

- Pour le niveau 2 (gestion de chaque projet)
 - Planification des actions et projets
 - Documentation des projets
 - Contrôle, mesure et analyse des actions et résultats

- Implication des partenaires
- Formation continue

- Pour le niveau 3 (standardisation des processus)
 - Cohérence de l'ensemble de l'organisation
 - Enrichissement collectif des connaissances
 - Alignement des objectifs d'affaires
 - Orientation processus
 - Gestion des risques

Mission, objectif stratégique, prestations

La mission de l'OPEN comporte deux volets:

- Favoriser le développement économique et social du canton, dans le respect de la politique cantonale, en s'inspirant des principes de développement durable, en intégrant des contraintes multiples et des objectifs stratégiques évolutifs;
- Contribuer au rayonnement national et international du canton en valorisant ses compétences clés, ses valeurs traditionnelles et ses richesses historiques, géographiques et culturelles.

Cette mission se décline en six objectifs stratégiques:

- Soutenir le développement des sociétés sur le marché local et à l'exportation;
- Favoriser la création de nouvelles entreprises dans le canton (startup et spin-off);
- Convaincre les entreprises étrangères de s'installer dans le canton, puis les soutenir au démarrage pour pérenniser leur activité dans le canton;
- Susciter des partenariats entre les entreprises locales, les entreprises étrangères, les centres de recherche et les instituts académiques neuchâtelois, suisses et étrangers;
- Faciliter les relations entre les entreprises et les services de l'administration pour tout projet de développement économique;
- Assurer une veille internationale sur les pratiques de promotion économique territoriale, sur l'évolution des investissements directs étrangers (IDE) et sur les stratégies de localisation des firmes multinationales.

Cette mission se trouve opérationnalisée via deux groupes de prestations:

- Traitement des projets;
- Marketing territorial.

Le traitement des projets consiste à ce qui suit:

- Soutien à la création d'entreprises indigènes;
- Soutien à l'implantation d'entreprises étrangères;
- Soutien au développement d'entreprises déjà établies;
- Soutien à la transmission d'entreprises;
- Mise en relation d'affaires.

Le marketing territorial consiste en ce qui suit:

- Management du réseau de prospection;
- Actions de promotion de l'image.

Evénements principaux et actions prises

La crise économique mondiale de 2008 a continué à avoir des répercussions négatives pour l'économie neuchâteloise du fait de sa nature très exportatrice et donc de sa grande sensibilité aux variations du marché mondial.

Malgré cette crise, l'OPEN a été fortement sollicité pour l'octroi de subsides à l'innovation, à la participation à des salons d'exposition ou pour financer des études de marché. En ce qui concerne le soutien aux entreprises indigènes (qu'elles soient nées en terre neuchâteloise ou qu'elles s'y soient implantées), toutes celles qui bénéficiaient de subsides à l'emploi n'ont pas atteint leurs objectifs de croissance et donc d'embauche.

La fin de l'année 2010 a vu une reprise des projets exogènes.

Les projets d'implantation d'entreprises étrangères sont restés en net retrait par rapport aux années précédentes. La cause première de ce retrait reste sans doute l'effondrement des investissements étrangers dans le monde et l'attractivité de la Chine vis-à-vis des IDE. Selon les statistiques de la BNS, les IDE entrants en Suisse s'élevaient à 55 milliards de francs en 2006, 39 milliards en 2007, 16 milliards en 2008 et 29 milliards en 2009. Pour le canton de Neuchâtel, la baisse des IDE entrants est encore plus importante si l'on considère uniquement deux de ses domaines d'activités stratégiques:

- Pour la métallurgie et les machines, les IDE ont évolué comme suit: 7,7 milliards de francs en 2006, 6,4 milliards en 2007, 1 milliard en 2008 et 700 millions en 2009.
- Pour l'électronique, l'énergie, l'optique et l'horlogerie, les IDE ont évolué comme suit: 1,5 milliard de francs en 2006, 3,6 milliards en 2007, – 700 millions en 2008 (les entreprises étrangères ont désinvesti) et 3,2 milliards en 2009.

A contrario, les IDE entrants en Suisse pour les sociétés financières et les holdings sont restés stables les 4 dernières années malgré la crise: 14,5 milliards de francs en 2006, 9,5 en 2007, 14,7 en 2008 et 15,9 en 2009.

Comme évoqué plus haut, la Chine constitue désormais une localisation de premier choix. Alors que ce pays apparaît dans la liste des 10 premiers bénéficiaires d'IDE entrants en 1995 (avec 37 milliards d'USD contre 59 pour les USA et 24 pour la France, 3^e sur la liste), elle accueillait 95 milliards d'USD en 2009, se plaçant après les USA avec 130 milliards d'USD et avant la France avec 60 milliards d'USD, suivie de Hong Kong avec 48 milliards d'USD.

Projets traités

Soutien à la création, à l'implantation et au développement d'entreprises

L'année 2010 a vu 5 entreprises étrangères s'implanter dans le canton avec l'aide de l'OPEN, contre 18 en 2009 et 31 en 2008.

Une centaine d'entreprises établies dans le canton ont été visitées par l'OPEN (contre 76 en 2009), soit 2 visites par semaine en moyenne

Fin 2010, 161 projets étaient enregistrés contre 59 fin 2009 et 199 fin 2008.

Durant l'année, 207 nouveaux projets sont entrés en portefeuille (contre 248 en 2009), dont 125 issus du territoire neuchâtelois.

Parmi les projets soumis en 2010, 30 ont été déboutés et 47 ont bénéficié d'une aide sous la forme de conventions pour l'octroi d'un subside (33), allègements fiscaux (9) et statuts fiscaux spéciaux (5).

Recherche d'objets fonciers

La recherche d'objets fonciers (terrains non-bâties, locaux d'activités et logements) représente une activité clé pour satisfaire des demandes émanant aussi bien d'entreprises étrangères désireuses de s'implanter que d'entreprises locales voulant s'agrandir pour concrétiser des objectifs de croissance et/ou de qualité.

La recherche de terrains a été menée de concert avec le service de l'économie. La recherche de locaux d'activités et d'habitation a, quant à elle, été régulière. L'OPEN a vu le nombre de demandes doubler entre 2009 et 2010, passant de 47 à 107 demandes dont 55 tombaient dans des

domaines d'activités stratégiques. Parmi ces 107 demandes, 15 concernaient des terrains (8 en 2009), 70 des locaux d'activités (34 en 2009) et 18 des locaux d'habitation (3 en 2009). Sur 70 demandes concernant des locaux d'activités dans les domaines d'activités stratégiques, 10 seulement ont pu être satisfaites (soit 14%). Quant aux demandes de terrain, aucune n'a pu être satisfaite à ce jour.

Le doublement des demandes adressées à l'OPEN résulte de deux causes:

- L'amélioration de la qualité de cette prestation;
- La rareté des objets immobiliers, en atteste les faibles taux de satisfaction. La disponibilité de logements d'habitation reste également un problème avec l'arrivée de cadres de classe internationale, qu'ils soient suisses ou étrangers. Microcity risque de péjorer encore la situation.

Aide à l'octroi de permis de travail et de séjour

L'aide aux entreprises pour obtenir des permis de travail ou de séjour constitue une prestation toujours très prisée par les entreprises étrangères désirant s'implanter dans le canton comme par celles qui le sont. L'OPEN est ainsi sollicité pour remplir des exigences administratives qui ne sont jamais évidentes et pour augmenter les chances d'obtenir des permis délivrés de manière (toujours plus) parcimonieuse par l'Office fédéral des migrations (ODM) aux ressortissants d'Etats tiers.

En 2010, les demandes soumises étaient en retrait de 20% par rapport à l'année précédente, s'élevant à 107 contre 129 en 2009 et 48 en 2008. Cela représente 9 demandes de permis par mois.

Cette prestation présente des avantages considérables : elle permet de conserver des liens étroits et de longue durée avec des entreprises établies depuis des années qui, sans ces demandes, ne solliciteraient pas forcément l'OPEN ; elle permet ainsi de connaître avec précision l'effectif, les postes occupés et les mouvements de personnel; elle offre enfin des occasions d'échanger sur des sujets de diverses natures.

Relations publiques

Plusieurs événements ont été organisés pour satisfaire deux objectifs génériques, la reprise d'une communication externe ciblée et le renforcement de la collaboration avec les partenaires stratégiques de premier rang. Parmi ces événements, on citera:

- Deux visites à l'étranger, la première en Russie, à Ekaterinbourg, la seconde aux Etats-Unis;
- Un petit-déjeuner des partenaires;
- La tenue d'un stand Promotion économique lors de Micro10.

Perspectives à moyen terme

Il s'avère toujours plus nécessaire de prendre en compte quelques critères globaux dans l'analyse des demandes d'aide et des projets, à savoir:

- Les enjeux multiples, parfois conflictuels (politiques, économiques, écologiques et sociaux) liés à tout projet d'implantation, de création et de croissance;
- L'impact d'un allègement fiscal et d'un statut spécial sur l'indice des ressources cantonales;
- L'impact sur les relations politiques et diplomatiques de la Suisse avec ses proches voisins ou d'autres états plus éloignés;
- La compétition mondiale croissante en termes d'IDE;
- Le déplacement massif des IDE vers l'Asie;
- Les barrières à la sortie imposées par les États aux entreprises nationales suite à la crise économique.

La crise économique a révélé quelques fragilités spécifiques au canton de Neuchâtel qu'il y a lieu de prendre en compte pour tenter d'y pallier. Parmi ces fragilités, nous retiendrons ce qui suit:

- Chaque crise, forte, affecte grandement le canton en termes d'emplois et de rentrées fiscales;
- Le canton est fortement dépendant des marchés mondiaux, de nombreuses entreprises étant tournées vers l'exportation;
- Le canton s'est désindustrialisé en l'espace de 30 ans et des industries de valeur, pour certaines traditionnelles au canton, ont disparu ou se sont fortement affaiblies;
- Les industries étrangères implantées dans le canton semblent produire beaucoup de valeur ajoutée sur place;
- Le canton dispose de nombreuses compétences, académiques et professionnelles, dans plusieurs domaines d'activités porteuses pour l'avenir.

En réponse à ces constats, il reste souhaitable (voire indispensable) de privilégier une croissance qualitative pour former un tissu économique (industriel) prospère susceptible de produire à son tour des postes de travail variés, de la valeur ajoutée et des compétences distinctives uniques.

Il s'agira de renforcer l'effort de mise en relation commerciale des entreprises locales entre elles.

La promotion économique semble entrer dans une phase de maturité susceptible d'assurer la fourniture de prestations de qualité suffisante et reproductible. Elle devra néanmoins faire face à plusieurs défis tels que la communication, la réforme de la fiscalité des personnes morales, ou encore l'opérationnalisation de la stratégie de promotion exogène qui se déclinera progressivement de 2011 à 2014 sur deux axes, le marketing territorial et la veille stratégique:

Le marketing territorial se compose lui-même de plusieurs actions:

- La prospection exogène sur des domaines d'activités prioritaires (par exemple machines, microélectronique et assimilés, énergies nouvelles, agroalimentaire);
- La promotion de l'image du canton de Neuchâtel à l'étranger (réintégration d'une partie des prestations déléguées à GGBa et à l'Osec en charge de la promotion institutionnelle des cantons partenaires et de la Suisse);
- La valorisation de certains sites (Couvet, Cernier, Le Locle).

La veille stratégique se compose d'une veille concurrentielle (régions et pratiques concurrentes) et d'une veille sectorielle (évolution des domaines d'activités stratégiques). Une veille de qualité permet d'aligner en continu la vision du développement économique cantonal avec sa stratégie de promotion économique. Cette veille permettra également d'alimenter la réflexion stratégique conduite au niveau du service et, en corollaire, du département.

Parallèlement à ces deux axes, l'accompagnement des entreprises neuchâteloises pour la croissance exogène se révèle nécessaire. Il s'agit ici de compléter et personnaliser les prestations déjà offertes par certains en matière d'accès aux marchés étrangers et d'internationalisation des entreprises.

Office de la statistique

Mission, objectif stratégique, prestations

Dans le cadre de son rapport sur le redressement des finances et la réforme de l'Etat (10.002), le Conseil d'Etat préconise que le gouvernement et l'administration cantonale se dotent d'outils et d'instruments de pilotage modernes et adaptés à leur temps. C'est pourquoi il souhaite donner à l'office de la statistique un ancrage plus fort et un signal manifeste quant à son positionnement transversal au sein de l'administration cantonale. L'appareil statistique cantonal tend ainsi vers une rationalisation de son fonctionnement et surtout une utilisation plus efficiente.

Dans cette optique, suivant la proposition du Conseil d'Etat, le Grand Conseil a ainsi confirmé la place de l'office de la statistique comme office central de l'administration cantonale (article 17 du décret du Grand Conseil sur la réforme des finances et la réforme de l'Etat, février 2010).

Les missions de l'office de la statistique sont de

- fournir aux autorités cantonales et communales ainsi qu'à la collectivité des informations statistiques pertinentes, significatives, fiables et cohérentes;
- collecter, produire, traiter, analyser et stocker des données à but statistique sur la base de principes scientifiques choisis en toute indépendance, dans le respect de la charte de la statistique publique suisse;
- contribuer au développement du système suisse d'information statistique en collaborant avec la Confédération, les autres cantons, les communes et divers partenaires.

L'office de la statistique offre des prestations à toutes les entités de l'administration cantonale (autorités politiques, départements, services et offices). Une majorité de ses activités étant de nature publique, des prestations sont également orientées vers le public en général : communes, université, écoles, étudiants, chercheurs, entreprises, journalistes ou encore les autres cantons.

Événements principaux et actions entreprises

Pour que la statistique publique soit définie et considérée comme une mission politique, le Conseil d'Etat a validé le projet de loi sur la statistique cantonale (LStat). Celui-ci est le fruit de travaux réunissant non seulement les entités administratives cantonales, mais également des représentants des communes et des villes. Cette volonté d'ouverture envers les communes dans le domaine statistique a été perçue comme un signal positif, puisque ce projet de loi a été largement salué dans le cadre de la consultation. La commission ad hoc du Grand Conseil a également accepté le projet de loi sur la statistique cantonale à l'unanimité. Les députés devraient en débattre lors de la session de fin janvier 2011.

La centralisation des compétences statistiques souhaitée par le Conseil d'Etat s'exprime par exemple dans le cadre de la collaboration entre le service de l'emploi et l'office de la statistique. Depuis le 1^{er} janvier 2010, un collaborateur du service de l'emploi est détaché à l'office de la statistique pour un équivalent de 60%. Celui-ci peut ainsi profiter d'un encadrement spécifique, d'outils statistiques et d'accès privilégiés aux différentes données de la statistique publique, essentiellement orientées vers le marché du travail.

Dans le même esprit de centralisation, les statistiques financières et fiscales sont désormais réalisées par l'office de la statistique. Le Département de la justice, de la sécurité et des finances a préféré confier ces tâches à cet office afin d'optimiser la production de ces statistiques et d'en vulgariser la diffusion pour permettre une lecture facilitée et une meilleure visualisation des phénomènes. Cette collaboration s'est formalisée par l'engagement d'un collaborateur avec des tâches spécifiquement dédiées à ces projets.

En 2010, l'office de la statistique a diffusé les perspectives démographiques pour le canton de Neuchâtel, réalisées et mises à jour par le service vaudois de statistique (SCRIS). Un grand travail de réflexion sur les hypothèses sous-jacentes au modèle a été engagé en collaboration avec les différents services et offices touchés par la problématique démographique au sens large (aménagement du territoire, logement, économie, emploi).

En 2010, les Journées suisses de la statistique publique se sont déroulées dans le canton de Neuchâtel. En tant que canton hôte de cette manifestation nationale, le Conseil d'Etat a accueilli les quelques 250 participants au Château de Neuchâtel pour un vin d'honneur. Les trois journées de séminaires se sont tenues dans les locaux de la Haute Ecole Arc. L'office cantonal de la statistique a étroitement collaboré avec le comité d'organisation, dirigé par l'Office fédéral de la statistique, pour assurer le bon déroulement de la manifestation.

Projets traités (statistiques)

Parmi les nombreux projets statistiques traités en 2010, quelques-uns méritent une attention particulière.

Enquête sur les entreprises en relation avec une institution de promotion économique

Soucieux de l'impact régional de la promotion économique, le Conseil d'Etat a émis le souhait de pouvoir disposer d'indicateurs mesurant les effets produits par sa politique de promotion économique, notamment en termes de nombre d'entreprises, d'emploi et de perspectives de développement. Dans le but de ne pas mesurer lui-même l'effet de ses prestations, le service de l'économie,

en charge du dossier, a mandaté l'office cantonal de la statistique afin de réaliser une enquête annuelle auprès des entreprises neuchâteloises ayant été en relation avec une institution de promotion économique. Cette enquête a été menée pour la première fois en 2010. Elle porte sur les entreprises ayant eu un contact avec un institut de promotion économique entre 2005 et 2009. L'enquête fournit des informations sur la structure de ces entreprises et sur les emplois qu'elles occupent et qu'elles génèrent. De plus, la collaboration entre ces entreprises et les écoles et instituts de recherche du canton a été examinée. Des questions sur les marchés et les fournisseurs des entreprises ont aussi été posées.

Refonte du communiqué de presse mensuel relatif au chômage

L'année 2010 a été marquée par une refonte complète du communiqué de presse mensuel relatif au chômage. Avec son nouveau look, ce communiqué a été enrichi par des nouveaux indicateurs tels que le taux de retour à l'emploi et l'évolution du taux de chômage en comparaison régionale et nationale. Les données chiffrées sont accompagnées d'un commentaire descriptif du service de l'emploi. Les données communales sont désormais contenues dans un tableau hors communiqué de presse. Toutes ces informations sont disponibles à l'adresse internet : www.ne.ch/StatChomage.

Etude sur la structure et l'évolution de l'emploi dans le canton de Neuchâtel

Basée sur les données du dernier recensement fédéral des entreprises (RFE), cette étude dresse une image de l'emploi cantonal en 2008. Elle retrace également les principales évolutions de l'emploi entre 2001 et 2008. Cette étude est une source d'information complète et précieuse sur la composition et la structure de l'emploi dans le canton de Neuchâtel. Elle est disponible à l'adresse internet : www.ne.ch/StatEmploi.

Statistique fiscale et flux migratoires des contribuables

Pour la deuxième année consécutive, le service des contributions et l'office cantonal de la statistique ont collaboré étroitement afin de réaliser un rapport traitant de la statistique fiscale et des flux de contribuables. Basée sur l'année de taxation 2008, cette publication a pour but de présenter un panorama complet de la situation fiscale du canton, de la population et des entreprises. Cette démarche permet de dégager un certain nombre de tendances qui, d'un point de vue politique et économique, peuvent se révéler utiles dans le cadre des réflexions actuellement en cours au sujet de la réforme de la fiscalité.

Plusieurs nouveautés ont été apportées par rapport à l'édition 2009. Les principaux changements concernent l'intégration du chapitre des flux de contribuables qui faisait l'objet d'une étude propre précédemment, l'adjonction d'une annexe cartographique et l'introduction d'une mise en perspective temporelle avec l'ajout de comparatifs basés sur les résultats de l'année de taxation 2007. Le conseiller d'Etat Jean Studer a présenté le résultat de ces diverses réalisations lors d'une conférence de presse au mois de juin 2010.

Statistique financière

Convaincu de la nécessité de poursuivre la réorganisation et l'optimisation des statistiques dans le domaine financier, le Département de la justice, de la sécurité et des finances a sollicité la collaboration de l'office cantonal de la statistique afin de réaliser ces tâches.

Entamés en août 2009, en collaboration avec le service financier et le service des communes, les travaux de l'office de la statistique se sont déclinés en quatre volets distincts:

- La réalisation d'un rapport comprenant les données financières cantonales 2009 et les indicateurs financiers pour les années 1990 à 2009, en remplacement des anciennes statistiques intégrées dans les comptes.
- La création d'un mémento financier tout public, tiré à 2000 exemplaires.
- La mise en ligne sur le site www.ne.ch/stat de ces données à l'aide de l'outil cartographique Geoclip.
- La production de fiches financières communales calquée sur le modèle du rapport des statistiques cantonales.

Réforme de la fiscalité des personnes morales

L'intensification des collaborations avec le DJSF s'est poursuivie au cours de l'année 2010. Le Secrétariat général du DJSF a invité l'office de la statistique à participer aux travaux d'élaboration de

la loi relative à la réforme de l'imposition des personnes morales. Cette participation s'est principalement traduite par l'apport de données fiscales diverses d'une part, et par la conception du modèle informatique de redistribution du fonds intercommunal destiné à lisser les effets de la réforme, d'autre part.

Profiling

Depuis quelques années, l'Office fédéral de la statistique (OFS) met en place un nouveau système de collecte des données relatives au Registre des entreprises et des établissements. Répondant au nom de "profiling", cette nouvelle technique de collecte informatisée vise à assurer le suivi détaillé et actualisé des structures et des unités des grandes entreprises et des administrations publiques.

Interlocuteur privilégié de l'OFS, l'office de la statistique, en partenariat avec le SIEN, a reçu le mandat de rechercher et regrouper l'ensemble des données demandées ainsi que d'initier la mise en place technique des outils nécessaires à leur transmission. La finalisation de cette tâche devrait intervenir au cours du premier trimestre de l'année 2011.

Au final, ce nouveau système de collecte de données se basant sur les registres cantonaux existants, devra permettre aux différents services concernés d'éviter de remplir des questionnaires papier.

Indicateurs RH pour l'Etat de Neuchâtel

L'office de la statistique a été fortement impliqué dans la mise en place d'un tableau de bord des mesures en faveur d'une meilleure conciliation travail-famille, en collaboration avec l'office de la politique familiale et de l'égalité et avec le service des ressources humaines. Par manque de données pour l'ensemble du personnel administratif, ce projet a changé d'objectif pour se concentrer sur la mise en place de divers indicateurs RH, sur la base des informations tirées du système SAP-RH. Un rapport intermédiaire sera livré en janvier 2011.

Harmonisation des registres

En 2006, l'office de la statistique a été désigné par le Conseil d'Etat comme organe de coordination, d'application et de contrôle des travaux requis par la Confédération pour l'harmonisation de différents registres officiels de personnes en vue du Recensement fédéral de la population (RFP) de 2010.

Pour être en conformité avec le droit fédéral, le canton de Neuchâtel s'est doté d'une loi sur l'harmonisation des registres et le contrôle des habitants (LHRCH) qui est en entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2010. Son règlement d'exécution est, quant à lui, entré en vigueur le 15 juin 2010.

Lors de cette année 2010, le soutien aux communes dans le cadre de ce projet s'est poursuivi de manière intense afin de pouvoir répondre aux exigences de l'OFS. L'accent a été mis sur les points suivants:

- Mise à jour du Registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL): il s'agit d'une application informatique (en ligne) mise à disposition des communes par l'OFS afin de recenser tous les bâtiments et les logements se trouvant en territoire suisse. Une certaine quantité de données devait encore être mise à jour. Les communes qui n'avaient pas terminé cette tâche en 2009 l'ont fait durant l'année 2010.
- Formation des ménages: l'office de la statistique a fourni les directives nécessaires et soutenu activement les communes dans le travail de "formation des ménages", basé sur un identificateur fédéral de logement attribué à chaque habitant. La problématique des ménages collectifs (homes, établissements médicaux, internats, etc) a aussi été abordée.
- La validation des données par l'OFS peut se réaliser en ligne grâce à un outil permettant aux communes de contrôler la qualité des données de leur registre. Sept envois des données des 53 communes neuchâteloises ont été réalisés au cours de l'année 2010. Le RFP se basera sur la livraison officielle au 31 décembre. Ces livraisons de données à l'OFS ont été coordonnées par l'office de la statistique et réalisées par le service informatique de la Ville de Neuchâtel (CEG) en collaboration avec le SIEN.

Le Canton de Neuchâtel a tenu les délais exigés par la Confédération et les données de ses 53 communes ont pu être validées par l'OFS. Au niveau suisse, il se trouve dans le peloton de tête en ce qui concerne la qualité des données de ses registres des habitants.

Recensement de la population au 31 décembre 2010

Jusqu'en 2009, les communes fournissaient les données issues d'une extraction de leur registre des habitants à l'office de la statistique pour réaliser le recensement cantonal de la population. Vu la nouvelle procédure du RFP par le biais des registres officiels de personnes harmonisés, ce recensement cantonal ne sera plus nécessaire. Il se fera cependant encore à fin 2010 dans un but de contrôle de qualité statistique.

L'office de la statistique a effectué un important travail de contrôle, de vérifications statistiques et de tri des données afin de s'assurer que les résultats issus des fichiers informatiques correspondent aux informations présentes dans les registres des habitants. L'office de la statistique a également déterminé la planification de la publication des données du RFP et informé les communes à ce sujet.

Etude sur l'échec scolaire dans les écoles à plein-temps du secondaire II

A la demande du service des formations post-obligatoires, une étude statistique sur l'échec scolaire en 1^{re} année de l'école de commerce, de l'école de culture générale et de la maturité gymnasiale, a été réalisée. Cette analyse approfondie de données actuelles et passées a permis de mieux cerner la population d'élèves de l'école secondaire qui court le risque de se retrouver en échec une fois en école post-obligatoire.

Statistiques scolaires envoyées à l'OFS

L'office de la statistique est le répondant unique pour la statistique des élèves et des enseignants auprès de l'OFS et assure également le suivi des nouvelles exigences fédérales dans le domaine de la récolte des données individualisées des élèves et des enseignants. Ces nouvelles exigences permettent aussi d'améliorer la qualité des statistiques demandées par l'administration cantonale.

Dans ce cadre, l'office de la statistique a mis en place une nomenclature des types d'enseignement compatible OFS pour l'ensemble des formations données dans le canton et a attribué un identifiant fédéral à toutes les écoles du canton en détaillant jusqu'au site de formation.

De plus, un travail en amont en collaboration avec le CEG ayant pour but d'améliorer la qualité des données envoyées à l'OFS en augmentant la couverture du recensement des apprenants, a également été réalisé. Les écoles privées ont également été approchées pour être intégrées dans la statistique de la formation.

Observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien (OSTAJ) - 2010

Durant l'année 2010, l'OSTAJ a poursuivi son travail de consolidation des travaux engagés précédemment et de réalisation de nouvelles analyses statistiques de l'espace jurassien franco-suisse. Il a également apporté son expertise dans le domaine transfrontalier à de nombreuses études transfrontalières confirmant ainsi son statut d'outil transfrontalier incontournable de toute réflexion sur l'Arc jurassien franco-suisse.

En 2010, l'OSTAJ a réalisé et diffusé trois analyses thématiques:

- Population et logement: consacrée aux évolutions récentes de la population et du logement de part et d'autre de la frontière franco-suisse, cette publication à l'avantage de décrire l'essor démographique et la progression du nombre de logements dans la zone proche de la frontalière. Un communiqué de presse a été diffusé en juin 2010.
- Fiche développement économique, traitant des évolutions récentes de l'économie de l'Arc jurassien. Cette analyse décrit les effets de la crise économique sur le marché de travail de l'Arc jurassien. Les résultats de cette étude ont fait l'objet d'une conférence de presse en septembre 2010.
- Le tourisme dans l'Arc jurassien: consacrée à l'activité touristique de l'Arc jurassien en 2009 en termes d'hébergement et de fréquentation touristique, cette publication assure une description des offres touristiques de part et d'autre de la frontière. Un communiqué de presse a été diffusé en septembre 2010.

Dans le cadre de l'OSTAJ, l'année 2010 a vu également la réalisation et le suivi de plusieurs dossiers: indicateurs statistiques trimestriels, mise à jour du site internet, enrichissement de l'application Geoclip, réponses à des sollicitations extérieures, organisation et tenue de réunions régulières.

Perspectives à moyen terme

Les perspectives de développement de l'office de la statistique sont étroitement liées aux décisions prises par le Conseil d'Etat lors de sa réunion du 30 août 2010. Ce dernier a confirmé sa volonté de détacher l'actuel office de la statistique pour créer un service de statistique, directement rattaché au Département de l'économie. Cette création prendra effet en 2011 dès l'entrée en vigueur de la loi sur la statistique cantonale adoptée par le Grand Conseil.

L'administration cantonale se dotera ainsi d'un service suffisamment solide et visible pour répondre aux nouveaux défis que la loi sur la statistique propose. Le futur service de la statistique disposera ainsi d'une plus grande visibilité, autant à l'interne de l'administration qu'à l'externe. Cette nouvelle position lui permettra de mieux coordonner les projets statistiques cantonaux et de mettre en place un programme pluriannuel, tel que la loi sur la statistique l'exige. La future loi sur la statistique impliquera également un strict respect des règles de protection des données et une mise en œuvre pratique de la Charte de la statistique publique suisse. Le nouveau statut du service de statistique facilitera l'implémentation de ce nouveau cadre légal.

Au sein de l'administration cantonale, le futur service de statistique sera également amené à collaborer dans le cadre de la mise en œuvre du redressement des finances et de la réforme de l'Etat. Son positionnement en tant que service central, ou transversal, donnera l'occasion au Conseil d'Etat de se saisir de cet "outil" pour mettre en place un système de suivi et de mesure de l'efficacité de la réforme.

Un service de statistique "indépendant" permettrait également au Canton de Neuchâtel de faire valoir ses compétences sur une partie de l'Arc jurassien, en concrétisant notamment des collaborations plus soutenues avec le canton du Jura et avec le Jura Bernois.

Office du registre du commerce

Mission, objectif stratégique, prestations

Le registre du commerce sert à la constitution et à l'identification des entités juridiques dans le respect des dispositions du droit fédéral. Il a pour but d'enregistrer et de publier des faits juridiquement pertinents pour garantir la sécurité du droit et la protection des tiers dans le cadre des dispositions impératives du droit privé. En particulier, l'inscription au registre du commerce doit permettre d'établir sans équivoque le régime de la représentation et celui de la responsabilité des entités inscrites.

Le registre du commerce tend ainsi à favoriser les relations d'affaires grâce à l'exactitude et à la publicité des inscriptions, inscriptions transmises pour approbation à l'office fédéral du registre du commerce (OFRC), puis publiées dans la Feuille officielle suisse du commerce.

La publicité est garantie par la consultation du registre, plus spécialement des pièces justificatives déposées à l'appui des réquisitions d'inscriptions, et par un site Internet.

Le préposé au registre du commerce assure en outre la conservation et la consultation du registre des régimes matrimoniaux, clôturé en 1988.

Les prestations de l'office du registre du commerce sont soumises à émoluments qui doivent lui permettre d'exercer ses missions.

Evénements principaux et actions prises

Activités métier

L'année 2010 aura été une bonne année en termes d'inscriptions, modifications et radiations, et au niveau des émoluments facturés. Des informations chiffrées en relation avec les inscriptions et les radiations opérées figurent plus en avant.

Les inscriptions d'opting out ont été encore très importantes et de nombreuses procédures judiciaires (requêtes aux juges) ont dû être engagées suite aux sommations effectuées dans le cadre de la mise en œuvre des procédures liées aux opting out. En application des dispositions transitoires de l'ordonnance sur le registre du commerce, le registre a été adapté d'office en ce qui concerne les raisons de commerce de sociétés anonymes ou de sociétés coopératives qui n'avaient pas adapté leur raison sociale pour y faire figurer leur nature juridique, de même qu'au niveau des radiations des noms commerciaux et des enseignes.

Enfin, toujours en application du droit transitoire, l'autorité de recours en matière de registre du commerce est passée du Département de l'économie au Tribunal administratif, dès le 01.01.2010.

Informatique

Le site Internet du registre du commerce a connu une fréquentation toujours aussi importante.

Les travaux de refonte du logiciel métier «RC-Matic» se sont poursuivis, en vue de répondre aux exigences fixées par la Confédération dans le cadre de la nouvelle ordonnance sur le registre du commerce. Ainsi, une liaison EDIFACT avec l'OFRC a été remplacée par une liaison XML, et la base de données a été restructurée pour permettre un échange de données entre les registres du commerce de toute la Suisse lors d'un transfert de siège intercantonal.

Gestion administrative

L'effectif et les collaborateurs n'ont pas changé. Trois stagiaires notaires ont effectué un stage et une apprentie est accueillie.

Projets traités

Le tableau ci-dessous donne des informations sur le nombre d'entreprises inscrites au registre du commerce, par natures juridiques, ainsi que l'évolution de ce nombre en 2010.

Nature juridique	Total au 01.01.2010	inscriptions	Radiations	Total au 31.12.2010	Différence
Entreprises individuelles	3158	259	231	3186	+28
Sociétés en nom collectif	409	37	38	408	-1
Sociétés en commandite	41	1	2	40	-1
Sociétés à responsabilité limitée	1957	212	112	2057	+100
Sociétés anonymes	2802	123	135	2790	-12
Sociétés coopératives	186	1	16	171	-15
Associations	94	8	4	98	+4
Fondations	443	12	10	445	+2
Etablissements de droit public	4	0	0	4	0
Succursales d'entreprises suisses	231	22	16	237	+6
Succursales d'entreprises étrangères	32	4	3	33	+1
Totaux	9357	679	567	9469	112

Suite des travaux

Le développement de l'application informatique métier du registre du commerce devra encore être poursuivi, sous l'égide du groupe de travail composé de représentants des cantons de Genève, Vaud, Fribourg et Neuchâtel, pour permettre le passage à l'inscription on-line qui constitue un des objectifs fixés par la Confédération.

3.6. Perspectives à moyen terme

Le service de l'économie s'engage fermement en 2011 et durant les années suivantes à favoriser le développement d'un tissu économique prospère, à forte composante industrielle, réparti en domaines d'activités stratégiques pérennes, utiles, rentables, écologiques, éthiques et compatibles avec les caractéristiques et les compétences traditionnelles, avérées ou potentielles de notre canton.

Pour ce faire, il saura s'appuyer tant sur des partenariats clés, comme ceux en matière de promotion de l'image, prospection, formation, coaching, financement ou encore d'accompagnement et d'infrastructures, qu'il mettra directement en œuvre diverses actions permettant d'atteindre les objectifs stratégiques servant notre développement économique.

Par objectifs stratégiques, on entend notamment la création de richesse économique, le maintien et la création d'emplois ou encore le renforcement de la compétitivité de notre économie comme la promotion de notre territoire.

Le service de l'économie veillera également à transmettre à l'Autorité tous les éléments à consonance économique susceptibles d'améliorer les conditions cadres offertes par notre canton, que se soit en matière de fiscalité ou de disponibilités de terrains, respectivement renforcera sa communication de manière importante et visible.

Les actions suivantes y concourent:

- Soutien aux entreprises actives dans notre tissu économique et implantation de nouvelles sociétés complémentaires;
- Soutien à la création de startup et de spinoff tout en veillant à leur ancrage; valorisation du transfert technologique et de l'offre de financement, notamment en matière de private equity;
- Valorisation active des atouts de notre place économique à l'étranger et promotion des compétences des entreprises neuchâteloises pour favoriser les partenariats d'affaires;
- Collaboration à la création de zones d'activités économiques et touristiques équipées et disponibles et soutien au développement du tourisme;
- Renforcement du lobbying notamment auprès de l'Administration fédérale;
- Évaluation puis communication sur les objectifs, actions et résultats obtenus.

Ces actions ne sauraient être déployées avec efficacité sans disposer des ressources humaines et financières adéquates. Les réflexions en cours sur le redressement des finances et la réforme de l'Etat doivent prendre en considération la priorité accordée à l'économie publique à laquelle le développement économique au sens large et la promotion économique de manière plus étroite émarquent.

Marqué par une crise économique et financière d'une ampleur quasiment historique, le transfert de nombreux investissements directs de l'étranger vers la région Asie-Pacifique et actuellement par un taux de change défavorable aux exportations, Neuchâtel ne devra pas négliger l'importance de défendre une vision en matière de développement économique, car les actions qui y sont liées et les conséquences qui en découlent s'apprécient à très long terme.

Notre canton n'a-t-il pas dû attendre 2008, soit 30 ans, avant de pouvoir reconstituer le nombre d'emplois et d'habitants recensés en 1978? Sans volonté politique, sans vision en matière de développement économique, sans promotion économique et sans moyens pour concrétiser les actions envisagées, que serait-il advenu?

4. SERVICE DES POURSUITES ET FAILLITES

4.1. Missions

Le service coordonne les activités de l'office des poursuites et de l'office des faillites en matière de gestion financière ainsi que des ressources humaines. Il en définit les modalités de contrôle pour en gérer les risques. Il veille à la bonne application du droit et exerce la surveillance des offices et des auxiliaires. Il met en œuvre et applique une politique de formation spécifique aux besoins du personnel en privilégiant les collaborations intercantionales. Il veille à une répartition équitable des ressources en fonction du volume d'activité et favorise la polyvalence des collaborateurs.

Il est également appelé à exercer pour le compte de l'autorité cantonale inférieure de surveillance l'inspection de l'office des poursuites et de l'office des faillites, ainsi qu'à gérer administrativement et financièrement les divers centres de coûts.

4.2. Objectifs de l'année

L'année 2010 a été principalement marquée par la conjoncture économique qui a provoqué un afflux de nouvelles affaires à traiter. Les statistiques ont atteint de nouveaux sommets en matière de poursuites et les chiffres de celui des faillites restent toujours proches des niveaux records.

En plus de faire face à une augmentation très importante des procédures, les travaux liés à l'installation d'un nouveau programme informatique à l'office des poursuites ont engendré une surcharge non négligeable. Débutés en 2009 déjà, différents tests de migration et d'autres vérifications ont mobilisé cette année encore nombres de collaborateurs. Même si la mise en œuvre définitive sera terminée durant l'exercice suivant, l'ancien logiciel a déjà été adapté pour répondre aux exigences du droit fédéral en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2011.

Le service a poursuivi diverses collaborations dans le domaine de la prévention de l'endettement. Il est notamment désormais représenté au comité de direction du fonds de désendettement et de prévention de l'endettement.

Complétant notre programme de formation interne et différents cours intercantonaux destinés aux collaborateurs spécialisés, une formation de deux jours intitulée "La poursuite et la faillite – initiation et rudiments" est désormais proposée dans le cadre de la formation continue des administrations du Jura et de Neuchâtel. Il est co-animé par des spécialistes des deux cantons alternativement sur chaque site. Organisé déjà à trois reprises en 2010, ce cours a été plébiscité par les participants venant de tous horizons.

Comme en 2009, les offices des poursuites et faillites ont effectué 148 dénonciations pénales, notamment pour des infractions aux articles 159, 166, 169 et 323 du code pénal suisse (CPS). Dans le détail, les différences sont par contre significatives puisqu'on note une forte augmentation pour les faillites à 40 (contre 17 en 2009) compensée par une diminution pour les poursuites à 108 (contre 131).

4.3. Ressources

Afin d'anticiper l'augmentation attendue du nombre de faillites, le Conseil d'Etat a accordé une dérogation pour l'engagement d'une collaboratrice spécialisée (1 poste équivalent plein temps – EPT) pour une durée limitée de 2 ans à partir du 1^{er} juillet 2010.

Ainsi durant l'exercice 2010, la dotation du service a légèrement augmenté de 1 EPT pour un effectif total de 56,7 qui se répartit comme suit:

Entités	2009	2010	Variation
Direction du service	2	2	---
Office des faillites	13,8	14,8	+ 1
Office des poursuites	39,9	39,9	---
Total:	55,7	56,7	+ 1

4.4. Evénements principaux

Nonobstant les records enregistrés en matière de volumes à traiter en 2010, aucun événement particulièrement marquant ne mérite d'être rapporté.

On peut toutefois rappeler que les structures du service ont subi d'importantes réformes en 2001 et 2008. Ces réorganisations portent aujourd'hui leurs fruits et permettent tant à l'office des poursuites qu'à celui des faillites de faire face aussi bien que possible à une situation conjoncturelle toujours difficile.

Il convient malgré tout de préciser que si la situation économique devait encore se détériorer, les restructurations déjà entreprises ne suffiraient pas à absorber de nouvelles augmentations des affaires à traiter et d'autres solutions devraient être envisagées.

L'installation du nouveau programme informatique de l'office des poursuites a connu quelques retards. La mise en œuvre initialement prévue à fin 2010 a été repoussée au printemps 2011. Des difficultés essentiellement liées à la reprise des données expliquent ce contretemps qui cependant ne pèse aucunement les prestations fournies.

Le logiciel informatique pour le traitement des faillites a été changé durant le premier trimestre 2010. Cette application améliore l'efficacité en réduisant des saisies de données redondantes et en permettant une meilleure conduite des procédures.

Suivant la courbe des nouveaux dossiers, les contributions brutes atteignent aussi un record avec une somme totale de 13.419.810 francs (soit +5,90% en comparaison de 2009).

4.5. Activités / Réalisations

Office des poursuites

Lors de cet exercice 2010, un nouveau record historique des réquisitions de poursuites a été établi. En effet, l'office a émis 94.323 commandements de payer, soit une hausse de 1,63% par rapport à 2009. Par contre et étonnamment, la somme totale des créances réclamées a très légèrement diminué à 324,4 millions de francs (-0,80%).

Le nombre de réquisitions de continuer la poursuite a aussi augmenté, puisque nous avons traité 78.535 saisies, participations et comminations de faillite (+7,30%).

C'est dans le domaine des réquisitions de vente que la hausse a été la plus significative. L'office a enregistré 1048 demandes, soit une augmentation de 76,13% par rapport à l'an dernier.

Durant cet exercice, l'office a délivré 35.270 extraits et autres attestations dont 1609 ont été directement traités par les antennes du Locle, du Val-de-Travers et du Val-de-Ruz.

Malgré quelques indices économiques positifs, la paupérisation des débiteurs s'est malheureusement encore accrue en considérant le nombre d'actes de défaut de biens délivrés : 42.916 (+7,76%) pour un montant total de plus de 94,4 millions de francs (+1,24%).

Suite à ces constats inquiétants et à une forte implication du personnel engagé à la mise en préparation d'un nouveau logiciel informatique prévue au 1^{er} trimestre 2011, l'office a malgré tout pu faire face aux importants volumes à traiter.

Du point de vue de la dotation de 39,9 EPT, celle-ci a été stable. Quelques mutations du personnel ont été enregistrées, notamment 1 huissier et 2 collaborateurs administratifs qui ont été engagés

grâce à la mobilité interne et au service de l'emploi. 2 départs à la retraite ont aussi été compensés par ce même biais.

Rubriques	Total en 2009	Total en 2010	Variation
Total des réquisitions enregistrées	168.698	176.125	+4,40%
- dont réquisitions de poursuites – commandements de payer (CDP)	92.810	94.323	+1,63%
- dont réquisitions de continuer la poursuite – saisies	73.189	78.535	+7,30%
- dont comminations de faillites	2.104	2.219	+5,46%
- dont réquisitions de ventes	595	1.048	+76,13%
Nombre des actes de défaut de biens délivrés après saisies	39.824	42.916	+7,76%
Montant des actes de défaut de biens délivrés après saisies (en francs)	93.250.665.-	94.413.180.-	+1,24%
Emoluments encaissés (en francs)	11.643.416.-	12.243.323.-	+5,15%

En ce qui concerne spécifiquement les réalisations immobilières:

Rubriques	2009	2010	Variation
Dossiers ouverts au 1 ^{er} janvier (réalisations)	28	42	+50,00%
Dossiers ouverts au 1 ^{er} janvier (CDP – gérance)	51	34	-33,33%
Nombre de dossiers constitués (réalisations)	44	29	-34,09%
Nombre de dossiers constitués (CDP – gérance)	35	5	-85,71%
Total des dossiers clôturés	82	70	-14,63%
- dont dossiers réalisations	30	18	-40,00%
- dont dossiers CDP – gérance	45	19	-57,77%
- dont ventes aux enchères effectuées	5	7	+40,00%
- dont procédures retirées ou annulées (réalisations)	2	12	+500%
- dont procédures retirées ou annulées (CDP – gérance)	0	14	+14 unités
Solde des dossiers en traitement au 31 décembre (réalisations)	42	34	-19,04%
Solde des dossiers en traitement au 31 décembre (CDP – gérance)	34	6	-82,35%
Certificats d'insuffisance de gage et attestations délivrés (en francs)	660.539.-	1.038.253.-	+57,18%
Émoluments encaissés (en francs)	39.491.-	56.693.-	+43,55%

Office des faillites

L'office des faillites traite l'ensemble des faillites et liquide toutes les successions répudiées ou insolubles prononcées dans le canton. Il agit également pour le compte des offices des faillites d'autres cantons (commissions rogatoires).

En 2010, 403 procédures ont été ouvertes (dont 173 successions répudiées ou insolubles), réparties géographiquement comme suit :

District de Neuchâtel : 175 (+ 49 par comparaison avec 2009)

District de la Chaux-de-Fonds : 80 (- 22)

District de Boudry : 64 (- 6)

District du Val-de-Travers : 33 (+ 2)

District du Locle : 23 (- 12)

District du Val-de-Ruz : 19 (- 4)

Commissions rogatoires : 9 (- 1)

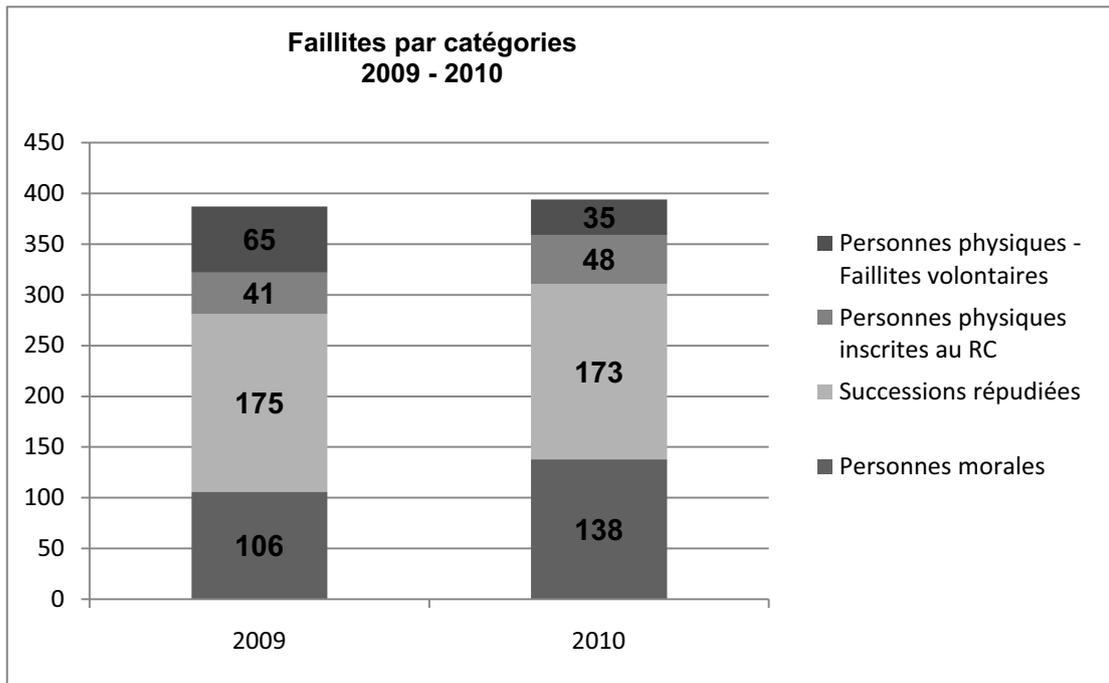
L'augmentation du nombre de faillites des personnes morales constatée dans le tableau ci-après doit être relativisée, car plusieurs procédures sont consécutives à la nouvelle possibilité offerte aux juges depuis le 1^{er} janvier 2008 de prononcer la dissolution et la liquidation par voie de faillite des sociétés présentant, selon l'art. 731b CO, des carences dans leur organisation. Il faut au contraire relever que les faillites prononcées en 2010 ont engendré moins de pertes de places de travail qu'en 2009.

Malgré cela, le rythme de travail est resté soutenu, d'autant plus que la complexité des dossiers, constatée depuis plusieurs années, a pris de l'ampleur à mesure que les pertes enregistrées par les créanciers sont importantes. Si des améliorations apportées au système informatique au mois de mars 2010 ont permis de rationaliser certaines opérations et de simplifier bon nombre de tâches administratives, il n'en demeure pas moins que des manquements de plus en plus fréquents sont constatés dans les livres de comptes tenus par les faillis, ce qui engendre un surcroît de travail pour parvenir à reconstituer la masse des actifs à réaliser.

En ce qui concerne les ressources à disposition, il y a lieu de relever que le personnel de l'office reste motivé et impliqué malgré les flux tendus. Trois collaborateurs ont achevé avec succès une formation portant sur les domaines spécifiques de la poursuite pour dettes et la faillite. L'engagement provisoire - pour une durée de deux ans - d'un collaborateur spécialisé supplémentaire a permis de pallier aux défections non planifiées et aux autres imprévus pour retrouver une situation favorable permettant d'entamer l'exercice 2011 avec sérénité.

Le tableau ci-dessous chiffre en détail l'activité de l'office:

Rubriques	2009	2010	Variation
Dossiers ouverts au 1 ^{er} janvier	208	243	+16,82%
Procédures enregistrées durant l'année	397	403	+1,51%
- dont personnes morales	106	138	+30,18%
- dont personnes physiques inscrites au Registre du commerce (RC)	41	48	+17,07%
- dont personnes physiques non inscrites au RC	65	35	-46,15%
- dont successions répudiées	175	173	-1,14%
- dont commissions rogatoires	10	9	-10,00%
Total des dossiers ouverts	605	646	+6,77%
Dossiers clôturés	362	401	+10,77%
Solde en traitement au 31 décembre	243	245	+0,82%
Nombre des actes de défaut de biens délivrés après faillite	3.385	3.098	-8,47%
Montant des actes de défaut de biens délivrés après faillite (en francs)	66.408.877.-	109.452.829.-	+64,81%
Emoluments encaissés (en francs)	988.129.-	1.073.344.-	+8,62%
Emoluments d'archivage (en francs)	28.950	46.450	+60,44%



4.6. Perspectives

Compte tenu de l'inertie des procédures en matière d'exécution forcée, les perspectives d'avenir ne sont pas réjouissantes dans le domaine des poursuites et faillites. Tout au plus peut-on espérer un certain tassement dans l'afflux de nouveaux dossiers mais un recul sensible n'est pas attendu prochainement.

Dans le domaine des infrastructures, la migration vers le nouveau logiciel de l'office des poursuites devrait cette fois intervenir durant le printemps 2011 et sera suivie d'une fusion des bases de données résultant des anciens offices. On peut espérer ressentir dans les prochains mois les premiers effets bénéfiques du projet fédéral "e-LP" pour la réception des réquisitions de poursuite par voie électronique. Nonobstant cette amélioration, les travaux informatiques demanderont encore des efforts certains de la part de tous les collaborateurs pour des tests, des adaptations ainsi que de la formation.

Tous les contacts et autres démarches avec différents intervenants dans les domaines de la formation ainsi que de la prévention du surendettement seront encore développés durant ce prochain exercice.

5. EVOLOGIA

5.1. Missions

La mission d'Evologia découle d'un décret du Grand Conseil du 2 octobre 1995 aux termes duquel il poursuit des buts de formation, de sensibilisation et d'activités économiques, écologiques et sociales dans les domaines des métiers de la terre et de la nature.

Les expériences acquises depuis 1995 ont conduit à doter en 2007 Evologia d'une charte précisant trois domaines de mise en œuvre de sa mission: la domestication, l'écosystème et la socialisation.

L'Ecole des métiers de la terre et de la nature, le service de l'agriculture, Espace Abeilles, l'Etablissement horticole de la ville de Neuchâtel, la Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture, la ferme d'Evologia, Laines d'ici et la Fromagerie de la Taille sont les principaux hôtes d'Evologia touchant à la domestication.

Les questions touchant à l'écosystème sont abordées à l'occasion de Fête la Terre et dans le cadre des expositions didactiques inscrites à l'agenda des Mises en Serres.

L'Ecole des métiers de la terre et de la nature, l'Entreprise et unité de réinsertion sociale et professionnelle d'Evologia, l'Unité de formation AI du Centre pédagogique de Malvilliers et la fondation privée Cheval pour Tous forment le centre de compétences d'Evologia en matière de socialisation ou de réinsertion. S'ajoutent les activités culturelles programmées à Evologia dans le cadre des Jardins Extraordinaires, des Mises en Serres, de Poésie en Arrosoir, de Fête la Terre et des Jardins Musicaux.

La mise en œuvre des instruments fédéraux et cantonaux de la nouvelle politique régionale ont conduit Evologia à affirmer sa fonction de pôle de développement cantonal du secteur primaire (agriculture, horticulture et sylviculture) et de pôle de développement pour la région du Val-de-Ruz. A ce titre, elle offre au tourisme vert une structure d'accueil dotée d'un point d'information en relation avec Jura Région, Pays des Trois-Lacs et le Parc régional de Chasseral.

5.2. Objectifs

Autosuffisance financière et statut

La feuille de route du Conseil d'Etat assigne à Evologia l'objectif d'atteindre l'autosuffisance financière et de trouver un statut plus adéquat que l'actuel avant la fin de la législature en cours. Une première analyse interne de ces deux questions conduit aux conclusions suivantes:

- Le statut de service de l'Etat semble être le plus adéquat pour entretenir et pour mettre à disposition un patrimoine foncier et immobilier appartenant à l'Etat ainsi que pour fournir des prestations principalement demandées par d'autres services de l'Etat.

Doter Evologia de la personnalité juridique n'aurait d'intérêt que s'il devenait propriétaire de son patrimoine foncier et immobilier et qu'il était appelé à financer ses investissements directement auprès des marchés financiers, en ouvrant son capital à des tiers privés ou publics ou en recourant au crédit.

Une alternative serait de démanteler Evologia en abandonnant certaines tâches et en attribuant celles qui doivent être poursuivies à d'autres entités existantes.

- 55% des charges de fonctionnement d'Evologia sont couvertes par des produits, commerciaux pour plus de la moitié. Les mesures pour réduire l'excédent de charges sont à la fois de renoncer à certaines prestations, de rationaliser davantage celles qui sont poursuivies et d'intensifier l'exploitation commerciale du patrimoine foncier et immobilier existant, moyennant certains investissements.

Cependant, il convient de se méfier des économies dont l'effet positif sur les comptes d'Evologia se traduit par un effet négatif plus grand sur les comptes d'autres organismes publics.

- Les prestations d'Evologia répondent à des besoins de tous les départements:
 - DEC : promotion économique et touristique, réinsertion professionnelle,
 - DECS : programmation culturelle et didactique, formation professionnelle,
 - DGT : entretien de bâtiments, de routes, de parcs automobiles et de terrains,
 - DJSF : activités commerciales (hébergement, restauration, locations de surfaces)
 - DSAS : réinsertion sociale.

L'exercice 2011 sera consacré à soumettre les conclusions de cette analyse interne aux autres départements et, si nécessaire, à un expert externe dans l'optique de proposer un nouveau cadre organique aux activités d'Evologia appelées à être poursuivies et, pour ces dernières, un dispositif de mandats de prestations.

Communication

La continuation d'Evologia étant régulièrement remise en question, il s'est avéré nécessaire de fournir à la commission de gestion et des finances ainsi qu'aux députés et aux autorités communales du Val-de-Ruz des informations adéquates pour que chacun puisse se déterminer en toute connaissance de cause. Plusieurs séances d'information ont été organisées à cet effet. C'est ainsi que, dans son rapport relatif au budget 2011, la sous-commission de gestion et des finances du DEC a conclu à l'opportunité de maintenir Evologia, mais avec l'introduction de mandats de prestations.

Une autre opération de communication a été de réaliser un Jardin Extraordinaire au salon Habitat Jardin 2010 de Lausanne, en tant qu'invité d'honneur. Les réactions positives enregistrées à cette occasion, comme celles provenant de Franche-Comté en conséquence des productions des Jardins Extraordinaires et des Jardins Musicaux à la Saline Royale d'Arc et Senans, contribuent certainement favorablement à l'image du canton de Neuchâtel à l'extérieur.

Infrastructures

Le chauffage à distance d'Evologia se retrouve au cœur des projets énergétiques européens Concerto - Solution qui ont valu à la commune de Cernier d'être lauréate avec quatre autres communes (Hartberg en Autriche, Hvar en Croatie, Lapua en Finlande et Preddvor en Slovénie). Evologia a entrepris les analyses permettant à la fois une conversion au bois optimale de son chauffage à distance et la possibilité de profiter au mieux des avantages financiers offerts par Concerto-Solution pour assainir énergétiquement ses bâtiments. La concrétisation des projets devra intervenir ces quatre prochaines années.

Evologia a également entrepris de terminer la mise en séparatif des eaux usées et des eaux de ruissellement dans le secteur de l'ancien rural; ce qui était devenu nécessaire depuis le déménagement de la ferme dans ses nouveaux bâtiments. La vocation d'Evologia exige qu'il soit exemplaire en la matière.

5.3. Ressources

Ressources humaines

L'effectif des collaborateurs d'Evologia est de 10,8 EPT, soit 10 titularisés à plein temps et un malvoyant à 80%. S'ajoutent 0,9 EPT ou deux personnes au bénéfice de contrats de droit privé qui touchent une rente AI, une travaillant comme horticulteur et l'autre au restaurant.

Outre les personnes placées pour des stages de réinsertion sociale et professionnelle, Evologia est aussi une entreprise formatrice. Elle forme actuellement un apprentis CFC en menuiserie; alors que quatre autres personnes poursuivent une formation élémentaire ou une mise au travail en me-

nuiserie, en cuisine ou comme gestionnaire en intendance. Ces formations sont assurées en collaboration avec l'Unité de formation AI, antenne du Centre pédagogique de Malvilliers installée à Evologia.

De plus, des élèves en fin de scolarité obligatoire effectuent des stages professionnels de durées variables dans le cadre d'une nouvelle collaboration avec les classes de rémédiation intensive du comportement de l'école obligatoire de la ville de La Chaux-de-Fonds.

Bâtiments

Les bâtiments d'Evologia posent un gros problème d'assainissement énergétique. Certains locaux comme la grande salle de réunion sont à peine chauffables par grand froid. D'une manière générale, les bâtiments sont très loin de répondre aux normes énergétiques en vigueur; ce qui explique pourquoi les frais de chauffage sont tellement élevés et pourquoi la conversion au bois sera très coûteuse. Le projet énergétique européen Concerto-Solution susmentionné va peut-être permettre d'entreprendre des mesures d'amélioration à des coûts avantageux.

Le gîte rural de la Montagne de Cernier a été loué à titre exceptionnel toute l'année 2010 à une même personne, celle-ci ayant besoin d'un logement en attendant de pouvoir intégrer sa propre maison. Quant aux dortoirs proposés dans les combles du bâtiment principal, leur mise à disposition continue de répondre à une clientèle en augmentation, intéressée à de l'hébergement à bas prix.

Le développement du tourisme et des séminaires au vert nécessite qu'Evologia puisse offrir quelques chambres d'hôte en plus des dortoirs ainsi qu'un restaurant répondant aux critères fonctionnels et architecturaux d'aujourd'hui. Des pré-études ont été réalisées de manière à inscrire ces améliorations au budget lorsque l'état des finances le permettra.

La Grange aux concerts présente également quelques points faibles auxquels il n'est pas possible de remédier dans le cadre du budget ordinaire d'entretien. Dépourvue d'installations sanitaires aussi bien pour le public que pour les artistes, exposée à de grosses interférences sonores en cas de forte pluie ou de vent tempétueux et sans aucun moyen de chauffage, la salle ne répond plus aux exigences des spectacles qui s'y produisent, même en plein été. Un groupe de travail privé a pris l'initiative de rechercher des moyens permettant d'apporter les améliorations nécessaires à la continuation de Poésie en Arrosoir et des Jardins Musicaux. Le cas échéant, la grange pourrait même devenir un lieu utile d'accueil de colloques et de conférences qui fait aujourd'hui défaut.

5.4. Evénements principaux

Excepté quelques jours entre Noël et la reprise de janvier, l'accueil et le restaurant d'Evologia ont été ouverts tous les jours de l'année, y compris les week-ends de mai à septembre. S'ajoute l'intendance assurée jour et nuit, tous les jours de l'année, pour entretenir les voies routières d'Evologia, y compris le déneigement, et pour remédier aux multiples pannes techniques qui affectent un patrimoine immobilier souffrant d'une technique vieillissante. Cette disponibilité exige du personnel d'Evologia une grande flexibilité des horaires et une diversification des cahiers des charges.

Au chapitre des événements culturels et didactiques, il convient de relever que Fête la Terre s'est déroulée sans hôte d'honneur, l'agriculture demandant tardivement de reporter sa participation d'une année. La présentation par Les Jardins Musicaux, en remplacement, d'un concert extérieur réunissant simultanément six fanfares a motivé les visiteurs à s'y rendre quand même en grand nombre, encouragés par un temps ensoleillé. D'une manière générale, les manifestations culturelles et didactiques programmées à Evologia commencent à être reconnues. Elles induisent en tous cas des retombées fort appréciées par l'économie touristique de la région et par les personnes qu'elles emploient directement. Elles contribuent aussi à renforcer l'image du Val-de-Ruz et du canton auprès d'un public venant toujours plus de l'étranger.

Les Jardins Extraordinaires ont réalisé à Habitat Jardin 2010 à Lausanne une exposition spéciale remarquée. Quant aux Jardins Musicaux ils ont proposé pour la troisième année consécutive à la Saline Royale d'Arc et Senans des concerts qui commencent à convaincre aussi bien les mélomanes que les autorités départementales du Doubs. Ces deux collaborations démontrent qu'Evologia est un vecteur intéressant d'ouverture intercantonale et transfrontalière. Ces opérations ou-

vrent des perspectives de partenariat et de travail qui profitent aussi bien aux artistes concernés qu'aux collaborateurs et aux stagiaires d'Evologia impliqués ainsi qu'aux sponsors issus de l'économie privée.

5.5. Activités / Réalisations

Pôle de développement

En tant que pôle de développement, Evologia s'occupe de soutien aux personnes dans le cadre de ses activités de réinsertion sociale et professionnelle. Elle s'occupe aussi de promotion économique ou de soutien à toute entreprise cherchant à développer sur son territoire des affaires ayant un rapport avec la domestication, l'écosystème ou la socialisation.

Réinsertion sociale et professionnelle

191 personnes ont été placées en 2010 auprès de l'Entreprise et unité de réinsertion sociale et professionnelle (EURSP). Les placements ont été effectués à divers titres:

Art 64a) LACI	MIP	Action sociale	Asile, OAI, UFAI	TIG	Apprentis	Autres
42	58	65	11	2	1	12
22%	30%	34%	6%	1%	1%	6%

52% des personnes placées sont demandeuses d'emploi, les 34% issus des services sociaux cherchent à augmenter leurs compétences professionnelles pour réintégrer le marché du travail au plus vite.

Ce sont en moyenne 50 personnes qui travaillent chaque jour dans les ateliers d'Evologia, confrontées à des exigences professionnelles aussi proches que possible de celles des entreprises dans lesquelles elles aspirent à retrouver un emploi. 17 (5%) ont retrouvé un emploi fixe et durable, soit le double de l'année précédente. Evologia a obtenu en décembre 2010 le label EduQua. Ce certificat atteste les qualités humaines, sociales et professionnelles de l'encadrement dont bénéficient les personnes placées dans l'Entreprise et unité de réinsertion sociale et professionnelle d'Evologia.

Quelque 170 postes de travail sont actuellement créés par les diverses entreprises, associations et services publics installés à Evologia.

Promotion économique

Les activités d'Evologia visent à promouvoir toutes activités éducatives, techniques, touristiques ou culturelles qui touchent à la terre et à la nature.

Outre la mise en valeur de son domaine et la recherche d'investisseurs, Evologia offre des services dans dix secteurs d'activité, à savoir: administration - comptabilité, accueil - secrétariat, intendance – mécanique, conciergerie, horticulture – paysagisme, menuiserie, restaurant – cuisine - blanchisserie. Ces services, facturés aux prix du marché, sont sollicités par les entreprises, les associations et les services administratifs installés à Evologia. Ils visent à faciliter leur implantation et leur développement.

Evologia est par ailleurs responsable de l'entretien de la plupart des bâtiments situés sur son territoire, des routes et des espaces verts ainsi que de l'exploitation du restaurant et des capacités d'hébergement. S'agissant des surfaces occupées par des tiers privés, les frais d'entretien doivent être couverts par les locations, ceux des locaux occupés par l'Ecole des métiers de la terre et de la nature, par le service de l'agriculture et par Evologia restent à charge de l'Etat.

5.6. Perspectives

La feuille de route du Conseil d'Etat assigne à Evologia l'objectif d'atteindre l'autosuffisance financière et de trouver un statut plus adéquat que l'actuel avant la fin de la législature en cours. Il est prévu d'inscrire déjà dans le budget 2012 les effets des premières mesures prises pour répondre à ces objectifs.

Les perspectives d'Evologia s'annoncent plutôt réjouissantes; en effet, tant les partenaires actuels que les investisseurs potentiels manifestent un intérêt certain pour les objectifs de développement que poursuivent Evologia et les sociétés déjà installées. Les professions agricoles, horticoles et sylvicoles du canton montrent de plus en plus d'intérêt au rôle promotionnel qu'Evologia peut jouer pour leur ouvrir de nouveaux débouchés. En répondant régulièrement à l'appel des manifestations estivales, le public toujours plus citoyen confirme la nécessité d'ouvrir des espaces de tourisme et de culture au vert.

S'agissant des changements attendus au niveau des partenaires, si la nouvelle affectation du Mycorama induit une certaine incertitude, la construction d'Espace Abeilles a été inaugurée et l'ouverture de l'exposition permanente au public aura lieu au printemps 2011.

En conclusion, Evologia réunit plus que jamais les atouts requis pour devenir le pôle de développement régional dont a besoin le Val-de-Ruz. Il s'agit de le mettre davantage à portée des communes du Val-de-Ruz et des secteurs professionnels concernés, sans hésiter à envisager des rapprochements avec d'autres organismes étatiques ou paraétatiques.

SECTEUR EMPLOI

6. SERVICE DE L'EMPLOI

6.1. Missions

Le service de l'emploi (SEmp) est chargé d'assurer une prestation de conseil, de placement public et de réinsertion professionnelle en matière de marché du travail, d'assurance-chômage et de mesures d'insertion. De plus, il soutient les acteurs du marché du travail par des mesures de prévention, favorise le développement du canton en participant à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de sa politique de l'emploi, observe et analyse le marché du travail et développe des mesures et projets favorisant l'anticipation et l'innovation sur le marché de l'emploi.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, dans le but de veiller à l'application des lois dans les différents secteurs pour garantir l'équilibre du marché de l'emploi et le respect des conditions-cadre des assurances sociales, ainsi que d'informer sur les questions juridiques liées à l'emploi, à l'assurance-chômage et au droit du travail, un certain nombre de missions ont été déléguées au service de surveillance et des relations du travail (SSRT).

Pour accomplir ses missions, le SEmp comprend six entités: la direction générale (RH, administration, finances), l'office de développement, d'analyse du marché du travail et de projet (ODAP), la direction de la formation (SEFor), l'office régional de placement du Littoral neuchâtelois (ORPLN), l'office régional de placement des Montagnes neuchâteloises (ORPMN) et l'office des emplois temporaires (OFET).

6.2. Objectifs

L'un des objectifs prioritaires de l'année 2010 a été le maintien de la qualité des prestations aux principaux bénéficiaires et public-cibles du service de l'emploi et ceci malgré un contexte administratif, politique et économique sensible.

En effet, début janvier 2010, le canton de Neuchâtel enregistrait un taux record de 7,3% de chômage alors qu'il s'élevait à quelques 4,3% une année auparavant.

En parallèle, la révision de la nouvelle loi sur l'assurance-chômage a nécessité un important travail de prévision et d'anticipation des modifications engendrées en termes légaux, structurels, budgétaires et organisationnels.

Enfin, le maintien des structures et la mise sur pied d'un concept de formation interne pour les collaborateurs sont venus appuyer les nombreux défis auxquels le service de l'emploi a été confronté durant l'année 2010.

6.3. Ressources

Ressources humaines

Durant l'année 2009, le service de l'emploi a procédé à de nombreux recrutements pour faire face à l'afflux important de demandeurs d'emploi. En revanche, en 2010, seuls 5 nouveaux collaborateurs ont été engagés alors que le nombre de départs s'est élevé à 9 personnes.

A fin décembre 2010, le service de l'emploi comptait 96 collaborateurs (88,15 EPT) répartis à raison de 36 personnes (34,35 EPT) à l'office régional de placement du Littoral neuchâtelois, 32 personnes (28,15 EPT) à l'office régional de placement des Montagnes neuchâteloises, 10 personnes (9 EPT) à l'office des emplois temporaires, 4 personnes (3,55 EPT) à l'office de développement

d'analyse et de projets, 3 personnes (2,6 EPT) à la direction générale du service et enfin, 11 personnes (10,5 EPT) à la direction de la formation.

Le service de l'emploi a par ailleurs élaboré un nouveau concept de formation continue baptisé PERFORMENSE (PERfectionnement et FORMation pour les ENTités du Service de l'Emploi). Ce concept repose essentiellement sur la mise en place d'ateliers de formation thématiques, orientés sur la pratique des collaborateurs. Animés en grande partie par des collaborateurs ou des cadres du service, ces ateliers favorisent également les échanges interpersonnels et inter-entités. En effet, le nombre important de collaborateurs et l'évolution extrêmement rapide du contexte de travail (législations, économie, marché de l'emploi, mesures, etc..) ont rendu indispensable la mise sur pied de cette ressource.

Pour terminer, le service a accueilli en 2010 cinq apprenties (cinq en 2009), réparties dans les divers offices.

Ressources informatiques

Durant l'année écoulée, le service de l'emploi a procédé à 4 acquisitions de postes informatiques en plus du remplacement de quelques postes informatiques défectueux.

Par ailleurs, 23 nouvelles imprimantes ont été achetées afin de remplacer les modèles les plus anciens.

Locaux

Durant l'année 2010, les locaux de réception des ORP ont été réaménagés afin de faciliter et améliorer l'inscription des nouveaux demandeurs d'emploi.

6.4. Événements

Recrutement d'une nouvelle cheffe de service et de son adjoint

L'intérim à la tête du service de l'emploi durant l'année 2010 a été assuré par Madame Laurence Aellen, secrétaire générale adjointe du Département de l'économie. Le processus de recrutement du nouveau chef de service a abouti à l'engagement de Madame Sandra Zumsteg, qui commencera sa nouvelle activité à partir du 1^{er} janvier 2011. Monsieur Joël Bindit, nouvel adjoint à la cheffe de service, débutera son activité le 1^{er} février 2011.

Solution de crèche provisoire pour les enfants de demandeurs d'emploi

Le service de l'emploi, en collaboration avec l'office de la politique familiale et de l'égalité et la crèche Tic-Tac, a mis en place une solution de crèche provisoire pour les enfants de personnes inscrites auprès d'un ORP afin de favoriser leur réinsertion professionnelle. Ce sont ainsi deux places de crèche qui ont été mises à disposition des demandeurs d'emploi. Cette solution doit permettre la reprise de l'emploi tout en offrant une solution de garde pour une durée limitée. Quatre personnes ont pu bénéficier de cette solution leur permettant de sortir de l'assurance-chômage et de réintégrer le marché du travail. Cette expérience pilote prendra fin au 31 décembre 2011.

Lancement de l'Intranet du service de l'emploi

Le site Intranet a été lancé officiellement en février 2010 et a fait l'objet, tout au long de l'année, de multiples développements visant à faciliter les transferts d'information au sein des différentes entités du service de l'emploi. Divers outils y ont également été implantés, facilitant la collaboration interne entre entités et collaborateurs. Dans la lignée, une partie importante des documents situés sur les disques publics ont été transférés dans la gestion documentaire de l'Intranet, favorisant le

travail collaboratif et la recherche de documents plus anciens. Une revue de presse recense également tous les articles concernant l'évolution conjoncturelle et économique du canton et les acteurs qui le composent.

6.5. Activités / Réalisations

Projet ACCORD – Guichets sociaux régionaux

Le service de l'emploi a participé activement à divers groupes de travail dans le cadre du projet ACCORD en lien avec la loi sur l'harmonisation et la coordination des prestations sociales (**LHa-CoPS**) dans le cadre de la création des guichets sociaux régionaux.

Étant l'un des services prestataires du versement de prestations sous conditions de ressources (mesures d'intégration professionnelle), le service de l'emploi a apporté son concours en 2010 pour que toutes les informations qui sont nécessaires à la mise en place du projet, notamment la base centralisée des données sociales (**BaCeDoS**), et qui permettront un traitement optimal des dossiers soient mises à disposition des responsables du projet. Les groupes de travail poursuivront leur activité commune en 2011.

Stratégie MMT

La stratégie MMT (mesures de marché du travail) développée pour les années 2009-2012 a été poursuivie en 2010. Particulièrement précieux en période de fortes sollicitations, ce plan aura permis de maintenir la cohérence de l'ensemble, d'en conserver le pilotage financier et qualitatif tout en permettant d'augmenter fortement le volume des mesures pour faire face à l'augmentation du chômage.

Conformément à l'échéancier prévu, l'année 2010 aura connu l'introduction d'un test de positionnement en informatique-bureautique en fonction de l'activité recherchée. Ce nouveau test utilisé avant et après la formation permet non seulement d'identifier précisément le besoin de formation à combler ainsi que les progrès effectués, mais également de renseigner un éventuel futur employeur sur la maîtrise fonctionnelle de tel ou tel logiciel.

En complément, les cours de bureautique ont été redéfinis afin de combler précisément les éléments manquants tout en raccourcissant la durée des cursus.

Enfin, un cours visant à réduire la fracture numérique en permettant aux demandeurs d'emploi d'appréhender les nouvelles techniques de l'information et de la communication (TIC) a été mis sur pied. En effet, ces nouvelles technologies sont devenues incontournables dans la vie de tous les jours et constituent bien souvent un frein à la réinsertion professionnelle durable.

Un nouveau programme spécifique d'emploi temporaire (PSET) a vu le jour début 2010 à Val-de-Travers afin de compléter le dispositif déjà en place et proposer aux bénéficiaires des activités dans les domaines de la rénovation et du développement durable.

Des cours de caristes reconnus par la SUVA ont également pu être mis sur pied avec un de nos partenaires établis dans le canton de Neuchâtel. Rendus indispensables par les nouvelles normes en matière de sécurité au travail, ces cours ont profité à un nombre important de personnes, ce qui a justifié le développement d'un centre de compétences sur territoire neuchâtelois plutôt que d'envoyer les bénéficiaires hors canton.

Audits de la qualité des mesures du marché du travail

Dans sa mission de gestion, d'acquisition et de surveillance des mesures du marché du travail (MMT), la direction de la formation en collaboration avec l'office de développement, d'analyse et de projets a mené plusieurs audits dans les MMT du canton. Ceux-ci ont permis d'améliorer le fonctionnement des cours et les modalités de collaboration avec le service de l'emploi dans le but de favoriser l'amélioration continue du dispositif des mesures du marché du travail.

Mesures en faveur de l'insertion des personnes de moins de 30 ans émergeant à l'aide sociale (Projet « Jeunes »)

Faisant l'objet d'un rapport voté par le Grand Conseil courant 2010, ce projet est désormais formellement passé entre les mains du service des formations post-obligatoires (SFPO) par l'intermédiaire du "case-management". Le service de l'emploi restera cependant associé pour la partie ayant trait à la recherche d'emploi des jeunes de moins de 30 ans émergeant à l'aide sociale.

Intégration des migrants

Au cours de l'année 2010, le service de l'emploi a poursuivi sa collaboration avec le service des migrations (SMIG) et le service de la cohésion multiculturelle (COSM), afin de favoriser la réinsertion professionnelle des migrants et mettre à disposition son catalogue de mesures de marché du travail.

Formation scolaire et professionnelle pour les personnes détenues et sous mandat de probation

Repris par le service de l'emploi en 2009, en collaboration avec le service de probation, ce projet a connu sa véritable concrétisation en 2010. En effet, le groupe de travail prévu a été mis en place et s'est réuni de manière régulière. Ainsi, 12 situations soumises par le service de probation et/ou le service pénitentiaire ont pu être étudiées. Un suivi et des mesures ont été mis en place.

Dans ce cadre, un nouveau cours "des clés pour l'avenir" permettant une mise à niveau des compétences en français, en mathématiques, en allemand et en anglais a démarré au sein même de la prison de Gorgier. La participation à ces cours se fait sur la base d'un positionnement effectué par l'OROSP et après que le groupe de travail ait décidé de la stratégie de réinsertion à mettre en place.

Salons EPMT-EPHJ (Environnement Professionnel des MicroTechnologies et de l'Horlogerie-Joallerie) à Lausanne

Dans le but de poursuivre leur collaboration étroite avec les entreprises, les ORP ont organisé pour la quatrième année consécutive un apéritif à l'occasion des salons EPMT-EPHJ avec la présence, cette année, du chef du Département de l'économie.

Cet apéritif a été l'occasion pour tous les conseillers en personnel spécialisés dans l'industrie de maintenir et de développer leur réseau de partenaires dans un cadre convivial et fort apprécié par la soixantaine d'entreprises participantes. La visite de ces deux salons a également permis aux conseillers en personnel de se maintenir à niveau dans les avancées technologiques, les nouveaux outils et procédés de travail prévalant dans leurs secteurs d'activité respectifs.

Projet-pilote "Jauge des compétences"

Le service de l'emploi a participé en tant que service-pilote à l'évaluation d'un outil informatique de gestion et de développement des compétences pour les conseillers en personnel en collaboration avec le canton de Bâle, pour le compte de l'Association des offices suisses du travail (AOST). Cette expérience s'est déroulée avec une partie du personnel de l'ORPLN et de l'encadrement. Les objectifs étaient d'une part, d'évaluer l'outil informatique, son utilité et sa facilité d'utilisation et, d'autre part, d'évaluer la pertinence du profil de compétences de la fonction "conseiller en personnel" qui avait été développé par le service de l'emploi du canton de Neuchâtel et repris par l'AOST dans le cadre de la validation des acquis des conseillers en personnel. Ce projet a abouti à la rédaction d'un rapport discuté au sein de l'AOST.

Observation du marché de l'emploi

Dans le cadre de l'observation du marché de l'emploi, l'année 2010 a notamment été marquée par une collaboration accrue entre le service de l'emploi et l'office cantonal de la statistique. Depuis le 1^{er} janvier 2010, un collaborateur du service de l'emploi est détaché à l'office cantonal de la statistique trois jours par semaine. Ce collaborateur peut ainsi profiter de l'infrastructure (bases de données et programmes informatiques) et de l'expertise de l'office cantonal de la statistique. Cette collaboration permet ainsi de professionnaliser les statistiques sur l'emploi et le chômage d'une part et les statistiques sur l'économie cantonale en général d'autre part. Elle permet en outre de répondre de manière plus efficace et efficiente aux différentes demandes statistiques internes et externes à l'administration.

Refonte du communiqué de presse mensuel relatif au chômage

L'année 2010 a été marquée par une refonte complète du communiqué de presse mensuel relatif au chômage. Le communiqué de presse contient désormais de nouveaux indicateurs tels que le taux de retour à l'emploi et l'évolution du taux de chômage en comparaison régionale et nationale. Les données chiffrées sont accompagnées d'un commentaire descriptif. Les données communales sont désormais contenues dans un tableau hors communiqué de presse. Toutes ces informations sont disponibles à l'adresse internet : www.ne.ch/StatChomage.

Statistiques de l'emploi et des frontaliers

Courant 2010, la statistique de l'emploi (STATEM) a également connu une refonte complète. Cette statistique contient désormais de nouveaux indicateurs portant notamment sur l'évolution de l'emploi à court terme. De plus, la statistique des frontaliers (STAF) a été intégrée à la statistique de l'emploi. Ces deux statistiques sont publiées chaque trimestre conjointement au communiqué de presse relatif au chômage. Elles sont disponibles à l'adresse internet : www.ne.ch/StatEmploi.

Étude sur la structure et l'évolution de l'emploi dans le canton de Neuchâtel

Basée sur les données du dernier recensement fédéral des entreprises (RFE), cette étude dresse une image de l'emploi cantonal en 2008. Elle retrace également les principales évolutions de l'emploi entre 2001 et 2008. Cette étude est une source d'information complète et précieuse sur la composition et la structure de l'emploi dans le canton de Neuchâtel. Elle est disponible à l'adresse internet : www.ne.ch/StatEmploi.

Actualisation du calculateur de salaires neuchâtelois

Le calculateur de salaires est une application internet qui permet de calculer des salaires d'usage statistiques selon les branches économiques pour des profils spécifiques de travailleurs. Il est disponible à l'adresse internet www.ne.ch/CalculateurSalaire. Il est désormais actualisé avec les données provenant de l'enquête sur les salaires 2008.

Collaboration avec l'Observatoire Romand et Tessinois de l'Emploi (ORTE)

L'ORTE est une organisation en réseau qui regroupe l'ensemble des observatoires des services de l'emploi des cantons latins. Il dépend directement de la Conférence Romande et Tessinoise des offices cantonaux de l'emploi (CRT). Les chercheurs des différents observatoires profitent de cette organisation afin d'échanger leur savoir et d'effectuer des études communes. En outre, ils collaborent avec l'observatoire de la Suisse occidentale et des cantons d'Argovie et de Zoug (AMOS).

En 2010, l'ORTE a notamment publié une version actualisée de l'étude sur l'évolution du travail intermédiaire menée sous la direction du canton de Neuchâtel. Cette dernière est disponible à l'adresse internet www.ne.ch/odap.

Le canton de Neuchâtel a aussi activement participé à la réalisation d'un zoom sur l'emploi au sein des cantons romands basé sur les données du dernier recensement fédéral des entreprises (RFE).

Études « Profil des demandeurs d'emploi »

L'analyse du profil des demandeurs d'emploi par branche économique et par profession exercée a été réactualisée en janvier 2010 (base 31.12.2009) et en juillet 2010 (base 30.06.2010). Cette étude a pour objectif de cerner au mieux le profil des personnes inscrites dans un ORP, par professions exercées et par secteurs économiques afin d'en évaluer les évolutions.

Prolongation à 520 jours

La situation économique étant toujours difficile dans le canton et comme le prévoient les articles 27 al. 5 LACI et 41c OACI, le Conseil d'Etat a déposé une nouvelle demande au Conseil fédéral afin d'obtenir une prolongation et de maintenir l'augmentation de 120 unités le nombre maximum d'indemnités journalières de chômage pour une durée de six mois pour toutes les personnes de plus de 30 ans. Cette nouvelle demande a été acceptée et la mesure est entrée en vigueur au 1^{er} mars. Une première extension des prestations de 400 à 520 indemnités de chômage avait été acceptée par le Conseil fédéral du 1^{er} septembre 2009 au 28 février 2010. En juillet et en novembre, constatant que le taux de chômage était toujours élevé dans le canton, le Conseil d'Etat a déposé une demande au Conseil fédéral afin d'obtenir les prolongations qui ont été acceptées, une première fois jusqu'au 31 décembre 2010, puis jusqu'au 31.3.2011.

Office régional de placement des Montagnes neuchâteloises (ORPMN)

Durant l'année 2010, le nombre d'inscriptions est resté important dans tout le canton malgré une reprise économique dès le printemps. Le taux de chômage a fléchi légèrement depuis le mois d'avril mais s'est toujours maintenu durant toute l'année en dessus de 5.9%.

Du côté des entreprises, le nombre de places vacantes annoncées à l'ORPMN est en nette augmentation (+58%), par rapport à l'année 2009; année marquée par l'incertitude présente sur le marché du travail durant laquelle les entreprises ont donc renoncé à recourir à l'ORP pour l'engagement de personnel fixe et ont plutôt confié leurs demandes de postes temporaires aux agences de placement.

De ce fait, l'augmentation du nombre de places vacantes en 2010 est à relativiser dans le sens où ce nombre est finalement à nouveau comparable aux chiffres de 2008.

Le nombre relativement peu élevé des personnes ayant participé à une séance d'information s'explique principalement par le fait que bon nombre de demandeurs d'emploi se sont réinscrits dans un délai de 12 mois, les libérant ainsi de l'obligation de participer à cette séance.

Au cours de l'année, l'ORPMN a dû assumer une activité importante en matière de nouvelles inscriptions ou réinscriptions au chômage. Le nombre de celles-ci a certes baissé par rapport à l'année 2009, mais illustre bien le maintien du taux de chômage encore élevé dans le canton.

Activités	2010	2009	2008
Nombre de demandeurs d'emploi inscrits au 1 ^{er} janvier	3.873	2.268	2.033
Inscriptions	3.103	4.282	2.806
Annulations	3.686	2.692	2.592
Nombre de demandeurs d'emploi inscrits au 31 décembre	3.343	3.873	2.268
Nombre de personnes ayant participé à une séance d'information	1.852	3.381	2.103
Nombre d'entretiens de conseil avec des demandeurs d'emploi	14.382	14.813	10.869
Nombre d'entretiens de conseil avec des demandeurs d'emploi par jour	63	64	47
Places vacantes acquises par l'ORPMN	783	495	814
Places vacantes acquises par jour	3	2	3
Nombre d'assignations de demandeurs d'emploi à des places vacantes	2.454	2.484	1.644

*En raison d'un changement dans le logiciel informatique du suivi des demandeurs d'emploi, nous ne pouvons pas assurer une comparabilité entre les données de l'année 2010 et celles des années antérieures.

Office régional de placement du Littoral neuchâtelois (ORPLN)

L'année 2010 a été caractérisée par le maintien d'un nombre de demandeurs d'emploi relativement élevé, le nombre d'annulations étant resté dans la même proportion que les inscriptions durant l'année.

Sur 3777 inscriptions, 2577 personnes ont suivi la séance d'information. Le solde est constitué notamment des personnes qui se sont réinscrites dans un délai de 12 mois et qui sont libérées de l'obligation de suivre cette séance.

Du côté des entreprises, le nombre de places vacantes est resté dans les mêmes proportions que l'année précédente. Ceci s'explique notamment par le fait que le tissu économique n'est pas le même que dans les Montagnes neuchâteloises, qui ont connu un fort ralentissement durant 2009. En conséquence, le nombre d'assignations est resté dans les mêmes proportions qu'en 2008 et 2009.

Activités	2010	2009	2008
Nombre de demandeurs d'emploi inscrits au 1 ^{er} janvier	4.223	2.598	2.603
Inscriptions	3.777	4.510	3.072
Annulations	3.899	2.882	3.071
Nombre de demandeurs d'emploi inscrits au 31 décembre	4.073	4.223	2.598
Nombre de personnes ayant participé à une séance d'information	2.577	3.092	2.395
Nombre d'entretiens de conseil avec des demandeurs d'emploi	15.410	15.026	12.391
Nombre d'entretiens de conseil avec des demandeurs d'emploi par jour	67	65	54
Places vacantes acquises par l'ORPLN	635	639	779
Places vacantes acquises par jour	3	3	3
Nombre d'assignations de demandeurs d'emploi à des places vacantes	1.865	2.221	1.945

*En raison d'un changement dans le logiciel informatique du suivi des demandeurs d'emploi, nous ne pouvons pas assurer une comparabilité entre les données de l'année 2010 et celles des années antérieures.

Office des emplois temporaires (OFET)

Durant l'année 2010, l'OFET a effectué 1026 placements en emploi temporaire, dont 536 dans le cadre de l'assurance-chômage, 484 dans le cadre des mesures d'intégration professionnelle et 6 dans le cadre de la collaboration interinstitutionnelle.

L'office a traité 1460 demandes d'octroi pour une mesure d'intégration professionnelle au sens du règlement concernant les mesures d'intégration professionnelle (RMIP) et de l'arrêté (AMIP) y relatif. L'année 2010 a été marquée par une arrivée massive de personnes en fin de droit. La forte augmentation du nombre de demandes (916 en 2009) est due principalement à la crise économique de 2009 qui répercute ses effets sur 2010. L'OFET a rendu 695 communications positives et 571 communications négatives. Le solde est constitué de dossiers en suspens ou classés.

Les conseillers de l'OFET ont reçu 1'316 demandeurs d'emploi en entretien individuel dans les bureaux des trois sites des ORP. Ils ont visité 31 institutions ou programmes d'emploi temporaire avec qui ils collaborent.

Direction de la formation (SEFor)

L'année 2010 a été marquée par une augmentation des volumes commandés pour certaines mesures en fonction de prévisions liées à la situation économique. Toutefois, l'évolution de la conjoncture plus favorable que prévue a obligé le service à annuler plusieurs cours, notamment dans le

domaine des techniques de recherches d'emploi. La pratique qui veut que le service garantisse à ses partenaires un volume de base, avec possibilité d'obtenir des mesures supplémentaires en "option" qui ne sont payées que si elles sont activées, a démontré toute son utilité dans un contexte extrêmement volatile comme celui de 2010.

Comme en 2009, la charge des collaborateurs a continué d'être extrêmement importante: En plus des nouveaux cours mis sur pied et d'un processus renforcé d'évaluation de la qualité, un nouveau dispositif fédéral de soutien à la formation pour les entreprises au bénéfice de la réduction d'horaire de travail (RHT) a été lancé en 2010. Ce dispositif complète les mesures cantonales de soutien à la formation pour les travailleurs peu qualifiés qui ont été renforcées dès le début de la crise économique.

Suite à l'introduction du nouveau système informatique PLASTA, en juin 2009, le travail de mise à jour et de développement des outils de gestion et de pilotage (tableaux de bord, systèmes d'auto-contrôle, limitation des saisies manuelles, etc.) s'est poursuivi, afin d'amener la direction de la formation et plus généralement le service de l'emploi vers un système de contrôle interne (SCI) répondant aux attentes du SECO et du canton. La base étant posée, il s'agira encore d'affiner les éléments au cours des années à venir.

L'effort dans le domaine de la collaboration interinstitutionnelle s'est encore intensifié afin de permettre aux mesures développées pour les demandeurs d'emploi d'être mieux utilisées pour d'autres bénéficiaires (Office AI, service des migrations, service de l'action sociale, etc.). Un concept de présentation des mesures favorisant l'échange direct entre les conseillers ORP et les organisateurs a également été lancé, en complément du journal d'information diffusé environ 5 fois par an à l'ensemble des partenaires du service.

Enfin, en prévision de l'introduction des modifications de la loi sur l'assurance-chômage, différentes réflexions ont été initiées afin de compléter ou modifier le dispositif actuel des mesures.

6.6. Perspectives

Évolution du marché de l'emploi

L'année 2010 a été caractérisée par une lente et constante décline du taux de chômage dans le canton. Suite à la crise financière et économique qui a durement frappé le canton de Neuchâtel dès le 4^{ème} trimestre 2008, le taux de chômage a atteint un pic à 7,3% au mois de janvier 2010 pour ensuite refluer à 6,2% à fin décembre 2010. En valeur désaisonnalisée, le taux de chômage est passé de 6,8% à 5,9% entre janvier et décembre 2010, soit une baisse de 0,9 point. Sur la même période, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits auprès d'un ORP neuchâtelois est passé de 8214 à 7424 personnes, soit une baisse de 790 unités.

Les perspectives conjoncturelles pour 2011 au niveau national font état d'un ralentissement conjoncturel. De plus, si la forte revalorisation du franc suisse devait se poursuivre ces prochains trimestres, le fléchissement des exportations - dont dépend majoritairement l'économie neuchâteloise - serait encore accentué. Ces prévisions laissent présager une relative stabilité du taux de chômage cantonal en 2011.

Audits de la qualité des MMT

L'année 2011 sera caractérisée par un accroissement important de la fréquence des audits qualité menés au sein des mesures du marché du travail.

Entrée en vigueur de la nouvelle LACI au 1^{er} avril 2011

Afin de se préparer à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'assurance-chômage au 1^{er} avril 2011, le service de l'emploi a mis sur pied des séances d'information destinées à tous les collaborateurs du service et plus particulièrement aux conseillers en personnel. De même, le service de l'emploi a participé activement à la procédure de consultation de la nouvelle ordonnance sur l'assu-

rance-chômage (OACI), dont le texte définitif sera communiqué par les autorités fédérales le 8 mars 2011.

En raison du durcissement des conditions d'ouverture du droit au chômage, et de la non-réouverture d'un droit au chômage pour les personnes bénéficiaires d'une mesure d'intégration professionnelle (MIP), un mandat a été confié à l'IDHEAP afin de redéfinir l'ensemble du dispositif des mesures d'intégration professionnelles. Le règlement des MIP devra être adapté en conséquence.

Structure et organisation

La nouvelle équipe de direction du service de l'emploi sera complétée dans le courant de l'année, en fonction des décisions stratégiques et organisationnelles qui se concrétiseront dans les mois à venir.

7. SERVICE DE SURVEILLANCE ET DES RELATIONS DU TRAVAIL

7.1. Missions

Le service a été créé le 1^{er} janvier 2010. Il est le fruit de la réunion sous une même direction de trois offices, préalablement rattachés au service de l'emploi.

Cette décision du Conseil d'Etat répondait à une volonté de mettre en place des synergies inter-offices, ainsi qu'à développer une stratégie commune et assurer une unité d'action, notamment entre l'office juridique et de surveillance et l'office de contrôle dans le cadre des mesures de lutte contre le travail au noir et le contrôle des travailleurs détachés européens.

7.2. Objectifs de l'année

Le contexte politico-institutionnel de l'exercice sous revue a passablement perturbé la réalisation des objectifs stratégiques et la mise en place des structures pour les atteindre.

Il a dès lors été nécessaire dès le début du deuxième semestre de limiter les objectifs prévus et de se concentrer dans le domaine des contrôles du marché de l'emploi et des travailleurs détachés à ceux fixés par le secrétariat d'Etat à l'économie (SECO).

7.3. Ressources

La situation susmentionnée a conduit plusieurs collaborateurs à quitter le service, de sorte que l'effectif s'est considérablement réduit pour atteindre un seuil critique à fin octobre de 2,5 EPT pour l'office de contrôle, en lieu et place des 11 EPT planifiés dans le rapport de fusion. Dans les départs enregistrés, il faut mentionner celui du chef de service, qui n'a en fait été à la tête du service que 4 mois, ayant été en arrêt de longue durée pour cause de maladie entre mai et fin octobre, date de son départ.

Dès le 25 août 2010, la direction ad intérim du service a été assurée par Monsieur C.Gaberel, ancien chef du service de la sécurité civile et militaire. Dès le 1^{er} janvier 2011, le service sera rattaché provisoirement au service de l'emploi et sa direction assurée par la cheffe de ce dernier.

Les perspectives pour l'année 2011 s'annoncent sous de meilleurs auspices, vu l'engagement de 3 collaborateurs entre novembre 2010 et février 2011; l'effectif devrait encore s'étoffer pour assurer l'ensemble des missions dévolues à l'office de contrôle en particulier.

7.4. Activités / Réalisations

Office de contrôle (OFCO)

Contrôle du marché de l'emploi et mesures d'accompagnement

En 2010, ce sont 1207 enquêtes qui ont été ouvertes contre 1114 en 2009. 564 dossiers concernaient directement les travailleurs européens détachés sur le territoire neuchâtelois. Ce sont 320 dossiers qui ont été ouverts à l'initiative des inspecteurs contre 159 l'année dernière et 45 réquisitions émanant du Ministère public à Neuchâtel. Au total, ce sont les conditions de salaire et de travail de 2509 travailleurs qui ont été contrôlées par les inspecteurs de l'office de contrôle. Au bilan, 143 infractions ont été dénoncées, dont 95 en relation avec les différentes assurances sociales obligatoires et 30 en regard de la loi fédérale sur les étrangers (LEtr), ainsi que 18 en lien avec la libre circulation des personnes. A noter que 78% des dossiers ouverts en 2010 ont été traités au 31 décembre 2010, révélant une masse salariale non déclarée aux diverses assurances sociales de 2.346.535,85 francs.

Abus de prestations sociales

35 dossiers ont été ouverts en 2010 (43 en 2009) faisant ressortir et dénoncer 15 infractions pour un montant total indûment touché de 94.481 francs. Quelques dossiers de 2009 sont encore en cours de traitement.

En raison du retard accumulé ces dernières années, un bon nombre de dossiers des années 2007, 2008 et 2009 pour lesquels aucun acte d'enquête n'avait été effectué ont été purement et simplement classés sans suite. Il est indéniable que le montant figurant ci-dessus aurait été plus important si les ressources humaines avaient été disponibles.

En ce qui concerne les abus à l'assurance-invalidité, 8 dossiers ont été traités durant l'année 2010, soit 2 avec infractions, 4 sans infraction et 2 encore en cours. Le montant total détourné n'a pas été communiqué étant donné qu'il n'y a pas eu de suite pénale.

Prostitution et pornographie (Lprost)

Au 31 décembre 2010, 41 salons de massage (36 en 2009) offraient leurs services dans le canton, avec 123 personnes en activité au sein de ceux-ci. Le mouvement du personnel est assez important et il génère une forte activité administrative au sein de l'office pour le conseil et le contrôle d'annonce aux diverses assurances sociales auxquelles ces personnes sont astreintes.

Les contrôles spontanés effectués sur le terrain par les collaborateurs (46) ont permis de constater et dénoncer 11 infractions relevant de la loi sur la prostitution. 7 responsables de salon et 4 personnes s'adonnant à la prostitution ont été dénoncés. Sur proposition de l'office, l'office juridique et de surveillance a prononcé 2 fermetures de salon et 4 avertissements administratifs. La loi cantonale sur la prostitution est généralement bien respectée, mais il y a lieu de poursuivre l'effort entrepris pour que ce secteur de l'économie soit traité également avec les autres.

Une réflexion sur l'opportunité d'une révision de la loi ou de son ordonnance devrait être entreprise durant l'exercice 2011, dans le but notamment d'optimiser l'efficacité des contrôles ainsi que la gestion administrative des dossiers.

Office juridique et de surveillance (OJSU)

Durant l'exercice, l'office a reçu 2474 dossiers et a rendu un total de 2573 décisions en matière d'assurance-chômage (indemnités de chômage, recherches d'emploi, réduction des horaires de travail, intempéries, et demandes de remise), à l'exception des décisions sur opposition.

Le détail des dossiers et décisions rendues se présente comme suit :

Activités	Nb de dossiers reçus	Nb de décisions rendues
Dossiers soumis par Avis (ORP, SEFOR, OFET, etc) concernant l'indemnité de chômage	543	531
Dossiers soumis par Avis (ORP, SEFOR, OFET, etc) concernant les recherches d'emploi	902	999
Dossiers soumis par Cas soumis (caisses de chômage) concernant l'indemnité de chômage	262	273
Demandes de remise de l'obligation de restituer	42	45
Préavis de RHT	464	464
Préavis en cas d'interruption de travail pour cause d'intempéries	261	261
Total pour l'année 2010	2474	2573

Durant le même exercice, l'office a comptabilisé 164 oppositions formées à l'encontre de ses décisions. Sur l'ensemble de ces décisions, 34 recours ont été interjetés auprès du Tribunal administratif du canton de Neuchâtel.

Surveillance des sociétés de placement et de location de services

La situation dans le canton de Neuchâtel est stable, le nombre d'agences est de 72. Cinq nouvelles agences de placement ont été ouvertes durant l'exercice et 3 autorisations ont été supprimées. En juillet 2010, une agence de placement s'est vu retirer son autorisation de placement, une procédure de recours est pendante à ce sujet. En outre, quatre révisions de sociétés de location de services ont été effectuées. Ces contrôles ont porté sur l'analyse de 140 dossiers de travailleurs.

Surveillance des institutions de prévoyance professionnelle et des fondations

Les 337 fondations surveillées se répartissent comme suit: 48 dossiers concernent des caisses de pensions autonomes (IPE), 73 des fondations complémentaires ou de bienfaisance (IPNE) et 216 des fondations dites "classiques", soit hors prévoyance professionnelle. Durant l'année 2010, quatre fondations ont été radiées. A noter également le transfert d'une fondation auprès d'une autre autorité de surveillance (Département fédéral de l'intérieur ou autre canton), ainsi qu'une fusion de deux fondations.

En août 2010, le Conseil d'Etat a validé l'avant-projet de concordat sur la création et l'exploitation de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale qui aura son siège dans le canton de Vaud.

La réforme structurelle, pour sa partie "surveillance", entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2012. Ainsi, si le concordat est accepté, l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale sera opérationnelle à cette même date. Pour l'heure, une commission interparlementaire est chargée de l'étude du projet afin qu'il puisse être ensuite proposé aux parlements cantonaux partenaires.

Caisses d'allocations familiales (ALFA)

Comme le prévoit l'ordonnance de la nouvelle loi sur les allocations familiales, la première statistique nationale portant sur les chiffres 2009 a été réalisée dans le courant de l'année 2010. C'est la première fois qu'il est possible de présenter une statistique sur les allocations familiales en dehors de l'agriculture.

Les résultats sont disponibles sous la rubrique "Allocations familiales" du site internet de l'office fédéral des assurances sociales (www.ofas.admin.ch).

Office de l'inspection du travail (OFIT)

Durée du travail et du repos

Durant l'exercice, l'office a délivré 215 permis d'occuper temporairement des travailleurs sur la base d'un besoin urgent dûment établi (168 en 2009) soit 146 pour le travail du dimanche (101) et 69 pour le travail de nuit (67). 4 demandes ont donné lieu à un refus total ou partiel ; elles concernaient l'occupation de travailleurs le dimanche, ainsi qu'un jour férié.

En 2010, le SECO a délivré 35 permis fédéraux (sur la base d'une indispensabilité technique ou économique) à des entreprises neuchâteloises (38) et, au 31 décembre, 86 de ces permis étaient en vigueur dans les diverses entreprises du canton (93).

46 interventions ont concerné spécifiquement la durée du travail et du repos.

Sur la base de l'article 51 de la loi sur le travail (LTr), 15 avertissements ont été adressés à des entreprises suite au non-respect de nombreuses dispositions relatives à la durée du travail (+4) et 2 décisions ont été notifiées à des entreprises qui n'ont pas obtempéré aux ordres de l'office.

Examen de plans

299 dossiers ont été examinés (226), soit 7 approbations de plans (15), au sens de l'article 7 LTr, et 292 préavis sur la base de la loi sur les constructions (211).

Interventions

Au cours de cette année, les inspecteurs du travail ont procédé à 104 inspections (121) et effectué 199 enquêtes (244) ; de plus, ils ont répondu à 162 demandes de renseignements et d'assistance technique (214).

Laboratoire intercantonal de santé au travail (LIST)

Outre les services habituels aux hygiénistes du travail de trois cantons (notamment la mise à disposition de matériel d'échantillonnage et de mesures directes pour des actions de vérification dans les entreprises), l'année 2010 a vu le lancement de deux projets. L'un porte sur la vérification de l'utilisation sûre d'isoflurane lors des anesthésies chez les vétérinaires. Ce projet a nécessité la mise au point d'une méthode analytique et une démarche d'investigation préalable auprès de l'ensemble des vétérinaires des trois cantons partenaires. Le second projet concerne l'adhésion à un contrôle de qualité international (AIMS) en matière d'identification d'amiante dans les matériaux. Les premiers résultats sont très satisfaisants. Le LIST s'est également équipé d'un nouvel appareillage destiné à la mesure du confort climatique aux postes de travail.

Ordonnances fédérales sur la durée du travail, de la conduite et du repos des conducteurs professionnels de véhicules automobiles (OTR 1 et 2)

Au 31 décembre, le canton dénombrait 242 (220) entreprises soumises aux dispositions des OTR 1 et 2, soit 181 (165) entreprises de transport de marchandises, 9 (8) de cars et 52 (47) de taxis.

Les moyens de contrôle de 56 entreprises ont été analysés et il s'en est suivi 52 visites, dans le cadre de la reprise de contact en cours après une interruption de près de deux ans de cette activité par l'office.

38 avertissements écrits ont été adressés aux entreprises, donc le respect de la législation laissait à désirer.

Personnel

A la suite de la démission de la titulaire du poste au 31 décembre 2009, une nouvelle inspectrice a été engagée le 1^{er} mai 2010. En raison de problèmes de santé, elle a dû réduire son taux d'activité à 50 % dès le début du mois de septembre.

Dès le 1^{er} novembre 2010, une nouvelle médecin-inspectrice du travail a été engagée à 60 %. Ce poste n'était plus occupé depuis fin 2005, malgré de nombreuses recherches en Suisse et à l'étranger.

8. CHARGES AVS/AI ET PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES AVS/AI

En application de l'ordonnance du 7 novembre 2007 sur la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, les tâches et les dépenses résultant des prestations individuelles de l'AVS et de l'AI sont assumées en totalité par la Confédération.

En ce qui concerne les prestations complémentaires AVS/AI, elles restent assumées conjointement par la Confédération (5 huitièmes) et les cantons (3 huitièmes), selon la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI, du 6 octobre 2006 (art. 13).

Dès lors, la répartition 2010 des charges AVS/AI s'établit comme suit:

1. Dépenses relatives à l'application de la loi fédérale sur l'AVS et de la loi fédérale sur l'AI:

	Fr.	Fr.
Remise de cotisation AVS	667.213,85	667.213,85

2. Dépenses relatives à l'application de la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI :

	Fr.	
AVS	88.113.834,10	
./ subventions fédérales	<u>16.634.551,45</u>	
	71.479.282,65	71.479.282,65
Frais administratifs PC AVS	1.050.000.—	
./ subventions fédérales	<u>820.603,50</u>	
	229.396,50	229.396,50
	Fr.	
AI	46.041.295,50	
./ subventions fédérales	<u>16.611.095,85</u>	
	29.430.199,65	29.430.199,65
Frais administratifs PC AI	610.000.—	
./ subventions fédérales	<u>476.731,50</u>	
	133.268,50	133.268,50
Total chiffre 2		101.272.147,30

Détermination du montant total des dépenses relatives aux charges AVS/AI/PC 2010:

	Fr.	
Total chiffre 1 ci-dessus	667.213,85	
Total chiffre 2 ci-dessus	<u>101.272.147,30</u>	
Total	101.939.361,15	101.939.361,15

Mesures en faveur des invalides

Les établissements spécialisés AI et ateliers d'occupation pour invalides dans le canton et hors canton sont confiés à la gestion du Département de la santé et des affaires sociales (DSAS), service des établissements spécialisés. La participation des communes aux frais d'exploitation de ces institutions est facturée directement par ledit office.

8.1. Caisse cantonale neuchâteloise de compensation (CCNC)

La caisse cantonale neuchâteloise de compensation présente un rapport de gestion séparé.

8.2. Office de l'assurance-invalidité (OAI)

L'office de l'assurance-invalidité présente un rapport de gestion séparé.

8.3. Caisse cantonale neuchâteloise d'assurance-chômage (CCNAC)

La caisse cantonale neuchâteloise d'assurance-chômage présente un rapport de gestion séparé.

8.4. Le centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP)

Le centre neuchâtelois d'intégration professionnelle présente un rapport de gestion séparé.

SECTEUR AGRICULTURE ET CONSOMMATION

9. SERVICE DE L'AGRICULTURE

9.1. Missions

Le service de l'agriculture a pour missions d'une part l'application et l'exécution, au niveau cantonal, de la politique agricole fédérale (paiements directs, améliorations structurelles, droit foncier rural et bail à ferme agricole, viticulture, etc.) et d'autre part la mise en œuvre de la politique agricole cantonale dans les domaines de la promotion de l'agriculture et des produits agricoles et viticoles, des mesures sociales d'accompagnement, de la vulgarisation et des améliorations structurelles (améliorations foncières et constructions rurales).

9.2. Objectifs de l'année

En 2010, les principaux objectifs du service ont été:

- La poursuite de la mise en œuvre des mesures de politique agricole fédérale en particulier dans les domaines des paiements directs à l'agriculture, des améliorations structurelles agricoles, du droit foncier rural, ainsi que du bail à ferme agricole;
- La consolidation du projet SAU, avec la finalisation de l'épuration des surfaces agricoles utiles;
- La mise sur pied des premiers plans de gestion intégrée des pâturages boisés des domaines de l'Etat;
- La mise en œuvre des mesures de soutien découlant de la politique agricole cantonale (en particulier: promotion de l'agriculture, vulgarisation agricole, placement du bétail), dans un contexte de nouvelles restrictions budgétaires;
- L'établissement d'un concept de protection de la surface du vignoble neuchâtelois, dans le cadre de l'élaboration du Plan directeur cantonal de l'aménagement du territoire.

A l'interne:

- L'élaboration d'un système de contrôle interne (SCI) pour les activités représentant les plus grands risques;
- Un audit externe de l'OVPT.

9.3. Événements principaux

Politique agricole fédérale

L'application de la politique agricole fédérale, avec ses adaptations permanentes, a globalement permis d'atteindre les objectifs fixés en matière de versement de contributions fédérales (paiements directs) aux exploitants, de suivi des dossiers du droit foncier rural et du droit du bail à ferme agricole, ainsi que d'octroi d'aides à l'investissement sous forme de contributions à fonds perdus et de crédits remboursables.

La Confédération a associé le service à différents chantiers d'évolution de la politique agricole, en particulier en ce qui concerne les nouvelles orientations en matière de paiements directs pour les années 2014 – 2017, ainsi qu'aux projets de nouvelles banques de données agricoles ASA 2011 et Acontrol.

Politique agricole cantonale

En matière de mise en œuvre de la politique agricole cantonale, l'année a été marquée par les restrictions budgétaires permanentes du budget de fonctionnement, qui limitent considérablement la marge d'action de la poursuite d'une politique agricole spécifique en faveur de l'agriculture dans les domaines de la promotion agricole.

Crédits d'améliorations structurelles

Les crédits d'améliorations structurelles agricoles en cours, ouverts dans les divers décrets, affectés aux constructions rurales et aux améliorations foncières, ont été mis en œuvre dans les limites du budget et de l'avancement des travaux. Les crédits fédéraux disponibles ont été mobilisés, dans les limites du cofinancement cantonal. Des détails supplémentaires sur l'affectation de ces sommes figurent dans les chapitres spécifiques du rapport.

Approvisionnement économique

Les travaux de préparation permanents pour les périodes de crise de l'approvisionnement économique du pays se sont poursuivis, conformément aux objectifs 2010 fixés au canton par la Confédération. Une assistance spéciale a été apportée aux "grandes" communes, afin qu'elles puissent établir leur plan d'action dans les domaines du rationnement alimentaire et du carburant, ainsi que de la réglementation du mazout.

9.4. Activités / Réalisations

Office des améliorations foncières

L'office est chargé de l'application de la législation en matière d'améliorations foncières, en particulier dans les domaines des remaniements parcellaires, des drainages, des chemins agricoles, des adductions d'eau et des amenées d'électricité. Il effectue également des travaux géométriques liés aux améliorations foncières, apporte son soutien technique et administratif aux travaux des commissions d'experts et s'occupe de la gestion des domaines et terres agricoles de l'Etat.

A La Sagne, la dernière enquête a eu lieu sur la répartition finale des frais et les servitudes nouvelles. De ce fait le syndicat d'adduction d'eau pourra se boucler en 2011.

Le décompte final a pu être transmis à la Confédération pour les travaux d'interconnexion des réseaux d'eau du Locle et de la Vallée de La Brévine (SEVAB). La question de l'état du réseau du SEVAB avec la présence de nombreuses fuites a été abordée avec le syndicat intercommunal et une solution devra être trouvée.

Durant l'année écoulée, les travaux de construction des chemins se sont poursuivis à La Côte-aux-Fées, à la satisfaction du comité et des agriculteurs bénéficiant de nouvelles dessertes pour leurs parcelles.

A Bevaix et Cortaillod, l'abornement des domaines publics et des parcelles privées a été effectué. Il reste quelques derniers travaux d'assainissement (remplacement et pose de nouveaux drains).

A Gorgier, les agriculteurs sont satisfaits de leurs nouvelles parcelles et le mandat d'ingénieur pour les travaux à entreprendre (construction de chemins et travaux hydrauliques) a été attribué.

A Engollon, la prise de possession des nouvelles terres a eu lieu le 1^{er} octobre 2010. Les 2 bureaux mandatés pour les travaux de construction des chemins et pour les travaux hydrauliques (assainissements) ont affiné leurs projets et des appels d'offres pour ces travaux, en procédure ouverte, ont été lancés courant décembre.

A Savagnier, la prise des vœux a été effectuée en début d'année, avec une septantaine de propriétaires. L'étude du nouvel état est en cours par la commission d'experts. Une extension du périmètre du syndicat d'améliorations foncières est à l'étude pour englober les zones de protection des eaux des Prés Royers. Cela a pour but de protéger les ressources en eau potable en attri-

buant ces terrains aux collectivités publiques, d'entente avec le service de l'énergie et de l'environnement et le nouveau syndicat régional MultiRuz.

Le syndicat d'améliorations foncières de La Côtère (commune de Fenin-Vilars-Saules) a finalisé son avant-projet des travaux de construction de nouveaux chemins, ainsi que l'étude nature & paysage. Cette étude réalisée par le bureau EcoConseil fera l'objet en 2011 d'une consultation auprès des services de l'Etat et des associations de protection de la nature, avant sa mise à l'enquête.

Un nouveau comité provisoire a été constitué dans la Vallée de La Brévine pour étudier la mise en application du Plan d'affectation cantonal du marais par une opération d'améliorations foncières. Cette étude est menée en collaboration avec le service de la faune, des forêts et de la nature et Pro Natura, qui ont acquis chacun un domaine agricole afin de faciliter des échanges de terres. Les résultats de cette étude permettront, par analogie, de chiffrer plus précisément les travaux à entreprendre dans la Vallée de La Sagne et des Ponts-de-Martel, où les études préliminaires sont en cours à Brot-Plamboz et aux Ponts-de-Martel avec le soutien de la Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture (CNAV). A La Sagne, la présentation de l'étude préliminaire a suscité un débat constructif et nécessite d'affiner les besoins des propriétaires et exploitants, spécialement quant à la réfection du réseau des drainages.

Quant aux drainages, 5 dossiers ont été réalisés :

- Dans le domaine des chemins réalisés par des individuels, un accès de ferme a été remis en état à Enges;
- Trois constructions de citernes et des drainages avec réhabilitation de terres ont été réalisés au Val-de-Travers. Sur la base des travaux effectués cette année, la Confédération a versé un montant de 176.707 francs et le Canton un montant de 227.655 francs (comprenant 2 dossiers terminés à fin 2009);
- Pour les syndicats d'améliorations foncières et d'adduction d'eau en cours, et selon l'avancement de leurs opérations, des acomptes de subventions fédérales et cantonales versés en 2010 se montent à 533.500 francs, respectivement à 609.000 francs.

L'office a également porté assistance comme par le passé, à la station viticole cantonale, en s'occupant de diverses tâches techniques nécessitant des reconnaissances et mesures sur le terrain, suivies de la mise à jour des plans du cadastre viticole.

Propriétés foncières agricoles de l'Etat : fermages et entretien

Conformément aux attributions du service, l'office a assuré la gérance des entreprises et immeubles agricoles de l'Etat.

Durant l'exercice 2010, 456.055,70 francs de fermages ont été facturés.

Après déduction de divers frais, 10.210 francs ont été rétrocédés aux Établissements et installations militaires de Colombier, 8108 francs au service de la faune, des forêts et de la nature, 24.975 francs au service des ponts et chaussées pour les routes cantonales et 16.246,70 francs pour la N5.

Dans le cadre du crédit budgétaire, l'entretien des entreprises et immeubles agricoles a été poursuivi dans la limite des moyens financiers à disposition, soit 274.000 francs.

Office de l'approvisionnement économique du pays (OCAE)

La Confédération, par son Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays, définit annuellement de nouveaux objectifs à atteindre par les cantons, en matière de préparation de l'approvisionnement économique en cas de crise (lorsque l'économie ne peut plus pourvoir, par ses propres moyens, à l'approvisionnement). Elle a assigné les missions principales 2010 suivantes au canton:

- de faire, dans le cadre du projet TRASY (rationnement des carburants) un relevé de toutes les stations-service situées sur le territoire cantonal et de faire un relevé de prix du carburant dans certaines stations;

- d'épauler les "grandes" communes dans l'établissement de l'analyse et des plans qu'elles doivent établir pour pouvoir, en cas de réglementation, maîtriser dans le délai imparti de 3 mois, les tâches liées à la réglementation du mazout, au rationnement des carburants et au rationnement des aliments;
- d'élaborer un avant-projet sommaire cantonal pour la réglementation du mazout.

Les tâches assignées ont été exécutées, à la satisfaction de la Confédération.

Les cadres de l'office cantonal pour l'approvisionnement économique du pays ont été conviés à une réunion de travail le 6 mai 2010, à l'occasion de laquelle a été dressé le bilan des activités 2009 et ont été assignés les objectifs 2010 pour le canton définis par la Confédération. Les quatre "grandes" communes (Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Val-de-Travers) ont été épaulées dans leurs travaux.

En novembre, la Confédération a invité les cantons à la Conférence annuelle des responsables de l'approvisionnement économique, à l'occasion de laquelle il a été exposé en particulier la nouvelle solution informatique "rationnement des carburants Trasy", ainsi que la présentation du test prévu en 2011 dans les cantons pour la gestion réglementée du mazout.

Commission foncière agricole

Généralités

La commission foncière agricole est chargée principalement de l'application du droit foncier rural (LDFR) et de statuer sur les crédits d'investissements agricoles. Elle seconde également le service dans l'application de la législation sur le bail à ferme agricole.

Les formules de requête concernant la LDFR peuvent être téléchargées à l'adresse www.ne.ch/sagr (commission foncière agricole).

Baux à ferme

Dix cas, dont 8 concernaient des entreprises et 2 des champs, ont été soumis à examen, pour approbation. Une décision relative à l'affermage par parcelles a été rendue.

La commission de conciliation en matière de baux à ferme agricoles a tenu cinq séances et a examiné 7 dossiers. La procédure de conciliation a abouti dans 3 cas et a échoué dans 1 cas. La commission a été dissoute au 31 décembre 2010, à la faveur de l'entrée en vigueur de la loi sur l'organisation judiciaire neuchâteloise qui institue, dès le 1^{er} janvier 2011, deux Chambres de conciliation, à savoir l'une au Tribunal régional du Littoral et du Val-de-Travers, l'autre au Tribunal régional des Montagnes et du Val-de-Ruz.

La commission cantonale d'opposition en matière d'affermage agricole ne s'est pas réunie. Le secrétariat a examiné 2 dossiers relatifs au fermage d'un immeuble. Ils ont été reconnus conformes aux fermages licites, pour l'un après diminution du montant du fermage. Aucun dossier n'est en suspens au 10 décembre 2010.

Droit foncier rural

La loi fédérale sur le droit foncier rural / LDFR (du 4 octobre 1991), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1994, régit les restrictions de droit public dans les rapports juridiques concernant les entreprises et les immeubles agricoles.

La commission foncière agricole a rendu 182 décisions et encore examiné davantage de requêtes en matière de partage matériel des entreprises agricoles et de morcellement des immeubles agricoles (art. 58 et suivants LDFR), d'acquisition des entreprises et des immeubles agricoles (art. 61 et suivants LDFR) et de mesures destinées à prévenir le surendettement (art. 73 et suivants LDFR). Elle a en outre rendu 14 décisions relatives à l'estimation de la valeur de rendement.

La mise en œuvre de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT), du 28 juin 2000, a permis au Département de la gestion du territoire et à la commission foncière agricole de rendre 64 décisions coordonnées sur des objets non affectés à l'agriculture qui sont situés en zone agricole. Il s'agissait pour l'essentiel de statuer sur la soustraction de ces objets du champ d'application de

la LDFR par l'inscription d'une mention « immeuble non agricole » au registre foncier, après avoir constaté leur vocation non agricole.

Vulgarisation agricole

La tâche de vulgarisation agricole est déléguée à la Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture (CNAV), sur la base d'une convention négociée avec l'Etat. Les prestations fournies en 2010 sont conformes au mandat de prestations donné. Le détail des activités du secteur Conseil & formation (vulgarisation) est publié annuellement dans le rapport d'activités de la CNAV.

Office de l'équipement agricole

Généralités

L'office de l'équipement agricole s'occupe principalement des formalités de subventionnement des constructions rurales sur les plans cantonal et fédéral et conseille les requérants en matière technique et économique. De plus, la gestion des crédits d'investissements et de l'aide aux exploitations paysannes est du ressort de l'office. L'office examine également les demandes de prise en charge des intérêts par le fonds cantonal de l'aménagement du territoire pour l'acquisition de terres agricoles à des prix non spéculatifs. Il est également consulté pour la reconnaissance du besoin agricole pour toutes constructions situées hors zone d'urbanisation.

Constructions rurales

Le nombre de dossiers ouverts s'élève à 77 contre 69 en 2009 et 79 à fin 2008. En 2010, l'office de l'équipement agricole a enregistré 25 demandes d'aide financière. Sur 24 requêtes examinées, enregistrées entre 2007 et 2010, 22 remplissaient les conditions nécessaires à une entrée en matière et 2 sont en suspens pour investigations complémentaires. Le nombre de demandes à examiner s'élève à 14, dont 12 à compléter par un budget d'exploitation et les boucllements comptables des trois dernières années.

L'office a présenté 17 dossiers de subventionnement sur le plan cantonal, pour un montant de 971.400 francs de subventions et de 5.355.100 francs de travaux. Cela a permis de transmettre 10 demandes de subvention à la division des améliorations structurelles de l'Office fédéral de l'agriculture, pour un montant total de 595.400 francs.

En outre, l'office a été appelé par le service de l'aménagement du territoire à examiner 133 dossiers de demandes de permis de construire pour des constructions rurales en général et des bâtiments non agricoles situés en zone agricole.

Crédits d'investissements

Cette année, 33 demandes de crédits d'investissement ont été enregistrées. 22 crédits ont été accordés à des personnes physiques et 5 à des personnes morales, pour un montant total de 4.769.000 francs.

28 crédits d'investissement ont été versés à des personnes physiques et 6 à des personnes morales. Le montant des versements au titre des comptes courants s'élève à 8.032.622,85 francs, dont 768.622,85 francs pour trois crédits de construction.

52 bénéficiaires n'ont pas remboursé leurs prêts dans les délais contractuels, soit 5 de moins qu'en 2009. Des arrangements ont été négociés de cas en cas et les montants dus seront, si nécessaire, retenus sur les paiements directs en 2011.

La Confédération a versé 2.200.000 francs de fonds nouveaux en faveur des crédits d'investissement. Le montant total des avances de la Confédération, sans les intérêts sur le fonds, s'élève à environ 62,4 millions de francs.

Aide aux exploitations paysannes

Durant l'exercice 2010, 4 demandes pour des aides aux exploitations paysannes ont été reçues. La commission foncière agricole a accordé et versé 4 prêts pour un montant total de 750.000 francs.

7 bénéficiaires n'ont pas remboursé leurs prêts dans les délais contractuels, soit 4 de moins qu'en 2009. Des arrangements ont été négociés de cas en cas et les montants dus seront, si nécessaire, retenus sur les paiements directs en 2011.

Le montant total du fonds s'élève à 3,9 millions de francs, incluant une part cantonale d'environ 1,2 million de francs.

Prise en charge d'intérêts par le fonds cantonal pour l'aménagement du territoire

Selon l'article 41 lettre b de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT), le fonds cantonal d'aménagement du territoire participe à la prise en charge d'intérêts de fonds empruntés par des exploitants pour l'achat de terres agricoles à des prix non spéculatifs.

Le fonds est géré par le service cantonal de l'aménagement du territoire, sauf en ce qui concerne la prise en charge d'intérêts qui est de la compétence du service de l'agriculture.

En 2010, 4 demandes de prise en charge des intérêts ont été enregistrées. 4 demandes enregistrées en 2009 et 2010 ont fait l'objet d'un arrêté du Conseil d'Etat. Les intérêts sur un montant total de 517.000 francs seront pris en charge pour des prêts variant d'une durée de 10 à 15 ans. Cette aide a permis d'acquérir 62,49 ha de terres agricoles.

Le montant total des intérêts payés par le fonds en 2010 s'élève à 72.625,55 francs et les amortissements se sont élevés à 327.550 francs. A fin 2010, 48 prêts d'un montant total de 2.674.650 francs bénéficient de cette mesure.

Office des paiements directs

Généralités

L'office des paiements directs est chargé de l'octroi des paiements directs, des contributions d'estivage, des contributions à la culture des champs et des contributions pour la qualité écologique et la protection de la nature, en application des ordonnances fédérales respectives.

En plus, il tient le secrétariat de la commission de reconnaissance des exploitations agricoles et s'occupe de quelques tâches auxiliaires concernant la production animale, en particulier le placement du bétail.

L'office tient également le registre des exploitations agricoles et des détenteurs d'animaux hobbies, c'est-à-dire des petites structures qui n'ont pas droit aux paiements directs. En qualité de coordinateur cantonal concernant la banque de données sur le trafic des animaux (BDTA), il est responsable de la mise à jour du registre des détenteurs d'animaux et de la transmission des données à la banque de données centrale de la Confédération.

Enfin, l'office est également responsable de l'administration maraîchère.

Points marquants en 2010

Projet SAU

Les corrections de la surface agricole utile (SAU) pour coupes de bois en pâturage boisé ont été calculées sur la base d'expertises effectuées dans le terrain par le service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN). Pour les 229 exploitations et un total de 426 parcelles concernées, une surface globale d'environ 160 hectares de SAU a ainsi été récupérée. Les décomptes des paiements directs sont recalculés rétroactivement pour les exercices 2007 à 2010 et le solde versé en janvier 2011. Abstraction faite de quelques oppositions encore en cours, le projet SAU, qui a tenu l'office en haleine depuis quatre ans, peut enfin être considéré comme terminé!

Programme ASA2011

Le programme ASA2011 (administration du secteur agricole) est un système d'information national qui assure la connexion des systèmes cantonaux et fédéraux au niveau de l'administration du secteur primaire (paiements directs, affaires vétérinaires, hygiène en production primaire, environnement, statistique). Les premiers modules de ce vaste programme seront opérationnels dès 2011 (AGATE, ACONTROL) et d'autres sont en élaboration, ce qui demande des adaptations impor-

tantes de la part des services cantonaux concernés (SAGR, SCAV). Des collaborateurs de l'office ont assisté à plusieurs séances d'information et participé à des groupes de travail.

BDTA (banque de données sur le trafic des animaux)

Dans le cadre du programme ASA2011, le recensement des détentions d'animaux a été étendu à d'autres espèces, afin d'assurer la sécurité sanitaire et alimentaire de tout le secteur primaire. C'est ainsi que l'office des paiements directs, en collaboration avec le service de la consommation et des affaires vétérinaires, a dû saisir dans sa banque de données les quelque 250 exploitations apicoles. L'enregistrement de tous les chevaux de loisirs ainsi que des piscicultures et des détenteurs de volaille d'ornement sont en cours.

ACORDA2

L'application ACORDA, le système informatique de gestion des paiements directs développé et géré par le groupe informatique d'AGRIDEA dans le cadre d'un concordat entre les cantons de Genève, Vaud, Jura et Neuchâtel, doit être complètement refaite. D'une part, les bases technologiques sont dépassées et d'autre part, le raccordement au système ASA2011 de la Confédération demande une complète refonte de l'application. Les travaux ont commencé en 2010 et devront être terminés en 2011 pour une mise en service en 2012, moyennant une collaboration intense des utilisateurs, à savoir des responsables des paiements directs des quatre cantons.

Le forfait annuel versé à AGRIDEA pour ces prestations informatiques, qui n'avait plus été adapté depuis sept ans, a été redéfini en fonction du renchérissement et des nouvelles prestations (ASA2011, nouvelles fonctions telles que la gestion des géo-données, développement du site Internet ACORDA-Web). La clé de répartition entre les quatre cantons n'a pas changé. La part neuchâteloise a ainsi passé de 88.000 à 166.000 francs.

Estivages

Des plans d'orthophotos et un questionnaire ont été envoyés aux exploitations d'estivage afin de relever les zones d'épandage d'engrais ainsi que les engrais et les aliments complémentaires utilisés. Ces relevés constituent une première étape de la mise en place des nouvelles dispositions de l'ordonnance sur les contributions d'estivage, qui exigent un plan d'épandage d'engrais et limitent fortement la fumure et la complémentation alimentaire sur les exploitations d'estivage.

Développement du système des paiements directs (DPD)

La réforme du système des paiements directs entre dans sa phase de concrétisation. Des groupes de travail ont été créés par l'Office fédéral de l'agriculture, dont le groupe consultatif pour la mise en place du nouveau système, auquel participe le chef de l'office.

Le nouveau système entraîne des changements fondamentaux, en particulier avec la suppression des contributions pour les animaux et le report des fonds dégagés sur des programmes volontaires de promotion de la biodiversité et de la qualité du paysage.

L'introduction de ces nouvelles mesures, qui seront davantage ciblées sur les résultats, entraînera une charge administrative conséquente.

Contrôle du respect des conditions liées au versement des paiements directs

L'essentiel des contrôles liés à l'octroi des paiements directs est assuré par l'ANAPI, organisme de contrôle cantonal principal mandaté par l'Etat, qui s'appuie sur deux types d'agents, à savoir les contrôleurs agricoles et les préposés agricoles régionaux (qui ont succédé aux préposés communaux à la culture des champs). Les contrôleurs agricoles vérifient le respect des prestations écologiques requises, condition de base pour l'obtention des paiements directs, ainsi que la qualité de la détention des animaux et les programmes éthologiques. Les préposés agricoles régionaux contrôlent les surfaces et leur utilisation conforme à la culture déclarée, ainsi que les conditions spécifiques aux compensations écologiques. En plus, ils surveillent le respect des bonnes pratiques agricoles.

Le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) est compétent pour le contrôle des effectifs et des installations de détention des animaux.

Pour des cas particuliers, d'autres organismes accrédités effectuent les contrôles, telles que BIO-Inspecta pour les exploitations pratiquant la culture biologique et l'Association PI Région 3 Lacs pour les exploitations viticoles.

Lorsque l'exploitant n'a pas respecté les conditions requises pour l'octroi des contributions ou a donné de fausses indications, des sanctions sont prises conformément à la directive sur la réduction des paiements directs du 27 janvier 2005, qui a été déclarée contraignante par la Confédération en 2009 par voie d'ordonnance.

Un comité ad hoc composé de représentants du SCAV, du SAGR et de l'ANAPI, assure la coordination des contrôles effectués par les différents organes, conformément à l'ordonnance fédérale sur la coordination des inspections dans les exploitations agricoles, du 14 novembre 2007.

L'Office fédéral de l'agriculture assure la haute surveillance de l'application de la législation sur les paiements directs par le canton.

Paiements directs exercice 2010

Après les modifications importantes entrées en vigueur en 2009, qui ont principalement profité aux grandes exploitations avec bétail en zone de montagne, l'ordonnance sur les paiements directs ne devrait plus subir de changements notables jusqu'à la mise en vigueur du nouveau système des paiements directs en 2014.

Les montants des contributions n'ont donc que peu changé par rapport à 2009.

Tableau 1: Résumé des paiements directs et autres contributions

	Contribution surface et garde des animaux	Contributions écologiques et éthologiques	Contributions culture des champs (oléagineux etc.)	Contributions d'estivage	Contribution qualité écologique et protection de la nature	Total contributions	Nombre de bénéficiaires
2010 (en francs)	64.157.141	8.193.511	651.890	1.501.961	963.265	75.467.768	835
2009 (en francs)	63.505.801	7.922.831	644.649	1.406.659	872.157	74.352.097	841

Le nombre d'exploitations et de communautés d'exploitation bénéficiant des paiements directs a légèrement régressé, mais moins que les années précédentes.

Paiements directs généraux

Les conditions, charges et barèmes sont fixés par l'ordonnance fédérale sur les paiements directs versés dans l'agriculture (OPD), du 7 décembre 1998. Les contributions sont entièrement financées par la Confédération.

Tableau 2: Contributions à la surface et garde des animaux

	Surface	Garde d'animaux consommant des fourrages grossiers	Garde d'animaux dans des conditions difficiles	Terrains en pente (sans la vigne)	Surfaces viticoles en pente	Montant total
2010 (en francs)	33.780.248	13.411.819	15.403.116	1.398.333	163.625	64.157.141
2009 (en francs)	33.725.664	13.231.819	15.134.964	1.253.709	159.645	63.505.801
Bénéficiaires en 2010	835	744	698	545	58	835
Bénéficiaires en 2009	841	762	704	545	57	841

Tableau 3: Contributions écologiques et éthologiques

	Surfaces de compensation écologique	Culture extensive de céréales et d'oléagineux	Culture biologique	Stabulation partic. respectueuse des animaux (SST)	Sortie régulière des animaux en plein air (SRPA)	Montant total
2010 (en francs)	1.579.415	900.992	328.829	1.218.221	4.166.054	8.193.511
2009 (en francs)	1.520.268	908.296	296.480	1.140.107	4.057.680	7.922.831

Bénéficiaires en 2010	605	285	41	359	649	
Bénéficiaires en 2009	614	291	39	348	660	

Contributions à la culture des champs

L'ordonnance fédérale sur les contributions à la culture des champs, du 7 décembre 1998, fixe les conditions, charges et barèmes pour ces contributions destinées à l'orientation de la production végétale, qui sont entièrement financées par la Confédération.

Tableau 4: Contribution à la culture des champs

	Nombre de bénéficiaires	Oléagineux (hectares)	Pois (hectares)	Betteraves sucrières (hectares)	Matières premières renouvelables (ha)	Surface totale (hectares)	Montant (francs)
2010	121	533	53	32	7	625	651.890
2009	127	514	55	35	7	611	644.649

La surface des oléagineux a de nouveau un peu augmenté, tandis que celle des betteraves sucrières continue à diminuer, en conséquence d'une baisse de l'intérêt économique de cette production.

Contributions d'estivage

L'ordonnance fédérale sur les contributions d'estivage, du 29 mars 2000, fixe les conditions, charges et barèmes pour les contributions d'estivage qui sont entièrement financées par la Confédération.

Tableau 5: Contributions pour l'estivage

	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'unités (têtes de bétail)	Montants en francs
2010	146	7.979	1.501.961
2009	146	7.898	1.406.659

A l'exception des prés fauchés par tradition, les pâturages situés à l'intérieur de la zone d'estivage (adoptée par la Confédération en mars 2000) ne peuvent bénéficier que de contributions d'estivage fixées en fonction de la charge usuelle, définie pour chaque exploitation d'estivage et exprimée en pâquiers normaux (PN).

Les pâturages en zone de surface agricole utile bénéficient en général des paiements directs à la surface (supérieurs aux contributions d'estivage), pour autant qu'ils se situent à une distance inférieure à 15 km de l'exploitation principale et que le bétail soit gardé à l'année. Sinon, ils sont assimilés à de l'estivage.

Contributions pour la qualité écologique et la protection de la nature

Les contributions se basent sur l'ordonnance fédérale sur la promotion régionale de la qualité et de la mise en réseau des surfaces de compensation écologique dans l'agriculture (OQE), du 4 avril 2001, ainsi que sur la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN), du 1er juillet 1966. Le financement est assuré conjointement par la Confédération et le canton, qui y participe actuellement pour 20%.

L'augmentation des montants alloués s'explique principalement par le développement de nouveaux réseaux et l'expertise de nouvelles surfaces répondant aux critères OQE.

Tableau 6: Contributions à la qualité écologique et à la protection de la nature

	Nombre de bénéficiaires	Montants en francs
2010	413	965.555
2009	397	872.156

Bétail**Contributions cantonales en faveur de l'élevage de bétail de rente**

Suite à la mise en vigueur de la RPT en 2008, le canton ne contribue plus au financement du soutien à l'élevage. Les prestations maintenues se limitent à des contributions ponctuelles pour des activités et manifestations d'élevage telles que des expositions de bétail, le traditionnel concours des taureaux et le placement du bétail de boucherie.

Tableau 7: Prestations en faveur de l'élevage (en francs)

Espèce animale	2009	2010
Placement du bétail de boucherie (marché surveillé Ponts-de-Martel)	270.000	300.000
Contributions aux activités d'élevage	14.086	11.557
Total	284.086	311.557

Placement du bétail / Marchés de bétail de boucherie**Tableau 8: Statistique concernant les marchés publics de bétail de boucherie**

	2008	2009	2010
Nombre d'animaux commercialisés, au total	3004	3219	3214
Nombre d'animaux commercialisés aux Ponts-de-Martel	2929	3098	3103
Nombre d'animaux par marché aux Ponts-de-Martel	122	129	129
Total des contributions versées aux agriculteurs	360.000	245.000	275.000
Nombre d'animaux avec contribution	2682	2911	2768
Nombre d'agriculteurs bénéficiaires	419	404	375

La fréquentation du marché de bétail aux Ponts-de-Martel est restée stable concernant le nombre de bêtes commercialisées, mais continue à diminuer au niveau des agriculteurs ayant présenté un animal. Avec 129 bêtes vendues en moyenne par jour de marché, la taille critique garantissant un fonctionnement correct des mécanismes de marché, est encore juste assurée. La réduction de la contribution étatique décidée pour 2011 risque d'affaiblir encore l'attractivité du marché et son rôle de régulateur dans le cadre du réseau suisse des marchés surveillés.

Quelque 111 bêtes neuchâteloises ont été commercialisées sur le marché limitrophe de Provence (un marché par mois), dont la pérennité est mise en question à cause de sa faible fréquentation.

Les prix du bétail de boucherie se sont encore une fois situés en dessous du niveau de l'année précédente. L'embellie de début d'année a été anéantie par une chute importante dès l'automne. La surenchère par rapport aux prix de référence de l'interprofession PROVIANDE, s'est élevée à 22 centimes par kg de poids vif en moyenne (17 en 2009, 34 en 2008). Cette faible surenchère reflète une demande toujours molle par rapport aux années précédentes, mais pourrait aussi être un indice d'accords tacites entre enchérisseurs qui semblent être fréquents sur les petits marchés.

Commission de reconnaissance des formes d'exploitation agricole

En application de l'ordonnance fédérale sur la terminologie agricole et la reconnaissance des formes d'exploitation agricole (OTerm), du 7 décembre 1998, la commission de reconnaissance est chargée de la reconnaissance des exploitations ou des communautés d'exploitations. La reconnaissance est une condition pour l'obtention des contributions et aides fédérales et cantonales.

En 2010, la commission a tenu trois séances pour traiter les affaires courantes. Le recours de l'OFAG auprès du Tribunal administratif contre la décision de reconnaissance d'une communauté d'exploitation a été retiré suite à un arrangement à l'amiable.

CASEi

CASEi, qui assure la consultation dans la branche laitière et fromagère, est une structure sans personnalité juridique mise en place en 2007 conjointement par les cantons de Berne, Fribourg et Neuchâtel. Son rayon d'activité s'étend aussi aux cantons du Jura et de Soleure. Le siège est à Grangeneuve (FR), avec des antennes régionales à Zollikofen (BE) et à Cernier.

Toutes les fromageries artisanales neuchâteloises (18) en main des producteurs sont sous contrat avec CASEi, alors que globalement, 90% des établissements du rayon d'activité sont sous contrat. Les prestations fournies correspondent aux attentes de la branche, en particulier du fait que la qualité de fabrication du Gruyère est restée très élevée, grâce notamment aux appuis et conseils prodigués par les consultants de l'institution.

Ainsi, le fromager Cédric Vuille de La Brévine s'est distingué, en été 2010, sur la scène internationale par le titre de *World Champion* toutes catégories pour un Gruyère AOC, dans le cadre du World Championship Cheese Contest de Madison, aux Etats-Unis d'Amérique, où il était en concurrence avec 2300 fromages issus de 20 pays.

De plus, dans le cadre de la 7^{ème} édition des Swiss Cheese Awards de septembre 2010, tenue à Neuchâtel, où quelque 400 pièces de fromage ont été jugées, le fromager Blaise Christen de la fromagerie de La Joux-du-Plâne a décroché avec son Gruyère AOC le prix spécial Laboratoire du Goût Beau-Rivage décerné par 80 apprentis cuisiniers. Enfin, à l'occasion du même concours, le fromager Didier Germain de la fromagerie Les Martels, a été distingué pour son Bleuchâtel, en qualité de gagnant de la catégorie "fromages à moisissures bleues".

Le nouveau responsable CASEi, M. Jean-Pierre Häni, a pu consolider l'institution, notamment à la faveur d'un conseil accru au niveau de la production laitière, ainsi que du nouveau mandat FROMARTE de contrôle de la bonne application du système QM-FROMARTE.

Office phytosanitaire

Généralités

La protection des végétaux, son organisation, et notamment la lutte contre les organismes nuisibles, de même que la tenue du registre des vignes qui détermine les droits de production viticoles ainsi que les activités de la station cantonale d'arboriculture incombent à l'office. La surveillance de l'état sanitaire des végétaux résulte d'une étroite collaboration avec le service fédéral phytosanitaire et les stations de recherches agronomiques (Agroscope).

Prestations écologiques requises (PER) des exploitations agricoles

Les autorisations individuelles délivrées pour le traitement des plantes s'élèvent à 9 et englobent 29 ha. Elles concernent des applications herbicides et insecticides (32 et 68 % des surfaces).

Bulletins d'avertissements, visites de cultures et d'essais, conseils

Les bulletins d'avertissements pour les grandes cultures (12) et l'arboriculture (3) informent les exploitants de la situation phytosanitaire des différentes cultures et des mesures culturales ou des traitements à entreprendre pour combattre de manière optimale les maladies et ravageurs. Des séances d'information, des visites de cultures, d'essais et de nombreux conseils aux demandes par téléphone complètent ces recommandations. L'office a participé à une vingtaine de conférences téléphoniques tenues par les services phytosanitaires romands pour la rédaction de la rubrique "actualités en production végétale" de l'hebdomadaire Agri. Il participe aussi à la rédaction d'articles divers et des fiches techniques grandes cultures d'AGRIDEA (vulgarisation agricole romande).

Bilan phytosanitaire en arboriculture

Feu bactérien

9 plantes de cotonéaster salicifolius infectées par la maladie ont été localisées sur le Littoral (8 communes). Aucune espèce fruitière sensible à la maladie n'a été atteinte jusqu'à présent dans le canton.

Bilan phytosanitaire des grandes cultures

Hiver rigoureux, fraîcheur et pluie en mai et canicule en juillet; ces forts contrastes climatiques expliquent la baisse des récoltes céréalières, malgré l'eau en suffisance. Cependant, leur qualité est bonne. Récolte à la baisse également du côté des pommes de terre (températures trop élevées en été) et du colza (coup de tabac avant la récolte). Les conditions de croissance du printemps et du début de l'été n'ont pas été aussi excellentes qu'en 2009.

Herbages de montagne

Lutte contre le Campagnol terrestre.

Les populations de campagnols terrestres sont en phase de basse densité ou de croissance. Les prochains pics de pullulation sont attendus en 2012 et 2013. L'application d'appâts rodenticides (150 kg) a été autorisée pour une surface totale de 76 hectares.

Fondation pour la protection phytosanitaire:

Ses buts sont de promouvoir la protection phytosanitaire, notamment des herbages de montagne, d'en développer la recherche, d'appuyer les pouvoirs publics ou les particuliers dans toute campagne menée à cet effet. Le secrétariat est assumé par l'office.

Plantes invasives

En 2010, 158 foyers d'espèces invasives ont été annoncés par des particuliers sur le site <http://www.ne.ch/neophytes> et sont cartographiés sur le site internet de l'Etat de Neuchâtel (cartes et plans, rubrique *Plantes invasives*). Au total 333 foyers ont été répertoriés depuis 2009. Les 93 % des cas concernent 3 espèces: l'Ambroisie, la Renouée du Japon et la Berce du Caucase.

Six cours de formation d'une demi-journée ont été organisés, en collaboration avec le service de la faune, des forêts et de la nature et les responsables régionaux, au Val-de-Travers, à Neuchâtel et au Locle. Environ 70 personnes provenant des communes et du service des ponts et chaussées ont participé à ces cours de lutte pratique.

Formation

Cours de base des agriculteurs en protection des plantes à l'EMTN.

Divers

Participation à l'ouvrage "Flores neuchâteloises au cœur de l'Arc jurassien" (www.anfn.ch) réalisé par l'Association neuchâteloise Flore et Nature en collaboration avec le Club jurassien. Rédaction de deux chapitres consacrés aux plantes adventices et invasives.

Essais - enquête

En collaboration avec les stations fédérales de recherches agronomiques (Agroscope), un essai a permis de comparer la résistance de 31 variétés de pommes de terre au mildiou. Participation à plusieurs réseaux d'observation d'insectes ravageurs des cultures en Suisse romande pour mieux cerner leur importance et leur évolution dans les cultures. L'essai de désherbage contre les plantes de rumex se poursuit aux Bulles. Un essai de chaulage a été mis en place à La Béroche où l'acidité de certains sols provoque parfois des déficits de croissance importants et des pertes de récolte notables.

Office des vins et des produits du terroir (OVPT)

Généralités

Selon le rapport de l'année viticole 2009 de l'Office fédéral de l'agriculture, une diminution de 49.030 hl de la consommation des vins suisses a eu lieu entre 2008 et 2009, portant cette dernière à 1,03 million d'hectolitres. Les vins blancs suisses voient leur consommation diminuer de 3,8% et les vins rouges suisses de 5,2%. Au niveau du canton de Neuchâtel, ce rapport montre que la consommation des vins blancs augmente de 16.340 hl à 17.038 hl (+4,3%) et celle des vins rouges augmente de 15.667 hl à 17.072 hl (+9%).

Comme les années précédentes, les encaveurs et les artisans de produits du terroir neuchâtelois participent activement et en grand nombre aux actions mises sur pied par l'office. Selon les retours, les statistiques du public et les remarques des participants auprès de l'OVPT et sa commission, les actions de promotion sont adaptées et améliorées.

Clôture du rapport de l'audit de l'OVPT

En 2009, la directrice avait sollicité un pourcentage de poste supplémentaire pour l'office. Le Conseil d'Etat a octroyé à l'OVPT un crédit pour réaliser un audit, dans le cadre du programme de restructuration de l'Etat.

Le rapport d'audit externe de l'OVPT a été établi en avril 2010 par M. François Reber, ingénieur conseil. Le bureau de la commission puis la commission elle-même en ont effectué un examen attentif, avant de remettre leurs conclusions au Département de l'économie.

Il ressort de l'examen des organes de l'OVPT qu'aucun dysfonctionnement n'a été révélé. En revanche, il convient de fixer des objectifs clairs et mesurables des actions à entreprendre pour la promotion des vins et des produits du terroir avant d'envisager une augmentation éventuelle des ressources financières et humaines.

Promotion des vins de Neuchâtel

Au cours de l'année 2010, les vins neuchâtelois se sont distingués dans 9 concours de vins, nationaux et internationaux (Chardonnay du Monde, Vinalies internationales, Concours Mondial de Bruxelles, Femmes et vins du monde, Expovina, Mondial du Pinot Noir, Effervescents du Monde, Grand Prix du Vin Suisse et Trophée des 7 Ceps). Ils ont remporté 15 médailles d'or, 49 médailles d'argent et 2 médailles de bronze.

L'OVPT s'attache, comme les années précédentes, à valoriser l'image des vins neuchâtelois dans la presse. Ceci est obtenu par la rédaction de communiqués de presse, réguliers et accompagnés d'une photo, lorsque des vins neuchâtelois sont lauréats de concours.

Sélection régionale neuchâteloise

Ce concours est organisé traditionnellement par l'Interprofession viti-vinicole neuchâteloise, la station viticole cantonale et l'OVPT.

En 2010, lors de la Sélection régionale des vins de Neuchâtel, 295 vins ont été dégustés provenant de 42 encavages, entre le 18 et le 20 mai à Evologia. Cette édition a permis de distinguer 60 vins : 19 Chasselas, 11 Pinot noir, 9 Œil-de-Perdrix, 9 liquoreux, 5 Chardonnay, 3 Pinot gris, 2 assemblages rouges, 1 Perdrix Blanche et 1 Gewürztraminer.

On peut ainsi noter que 65% des vins médaillés sont du millésime 2009, 30% du millésime 2008 et 5 % du millésime 2007.

Les nombreuses médailles récoltées pour le millésime 2009 démontrent clairement la qualité de ce millésime. Il est fort probable que, pour les vins rouges ainsi que les spécialités barrique, ce millésime orne encore généreusement le palmarès des Sélections d'Or 2011.

Produits du terroir neuchâtelois

En 2010, en supplément au programme annuel habituel, les produits du terroir ont pu être promus auprès du public des "Swiss Cheese Awards" qui se sont tenus au début du mois d'octobre en ville de Neuchâtel. Le succès était au rendez-vous, le public étant très nombreux et intéressé.

L'Interprofession de l'absinthe, membre de l'OVPT depuis 2009, a, pour la première année, occupé une cellule sur le stand neuchâtelois au Salon des Goûts et Terroir.

Un nouveau produit a obtenu le label " Neuchâtel – Produit du Terroir": il s'agit du fromage "Major Benoît" produit par la Fromagerie des Ponts-de-Martel.

Les produits du terroir neuchâtelois sont certifiés par l'Organisme intercantonal de certification depuis 2009. La certification comprend des tests organoleptiques et des contrôles sur site de production. L'ensemble de la démarche vise à assurer la crédibilité du label "Neuchâtel – Produit du Terroir" auprès des consommateurs, et est assumé financièrement par les producteurs eux-mêmes.

Partenariats

Swiss Wine Promotion, dont l'OVPT est membre et auquel il participe financièrement, a poursuivi son programme de publi-reportages "Schweizer Familie fördert die Schweizer Weine". Un certain nombre d'annonces représentant les différentes régions viticoles ont également été publiées dans l'illustré, le TV8 et l'Hebdo.

Cette association a aussi permis à 6 encavages neuchâtelois de présenter des vins lors de la Berner Weinmesse, sur le stand "Top of Swiss Wine".

Les activités de Swiss Wine Promotion vont connaître un essor en 2011 grâce aux efforts déployés par l'Interprofession Viti-Vinicole Suisse (IVVS / la branche viti-vinicole suisse) placée sous la présidence de Laurent Favre, conseiller national.

L'IVVS a obtenu de chaque interprofession régionale l'assurance de lever des fonds auprès des vignerons et des encaveurs afin de mettre sur pied une communication nationale d'envergure pour le vin suisse.

En 2010 la fédération des produits du terroir romand "Pays Romand Pays Gourmand" (PRPG) a poursuivi ses activités. L'OVPT a participé à un stand commun à la Foire du Valais, coordonné par PRPG, ainsi qu'au bar "La Suite gourmande", qui réunit des produits de tous les cantons romands lors du Salon des Goûts et Terroirs à Bulle.

Le site internet de PRPG, qui apporte une belle visibilité aux produits du terroir romands et neuchâtelois, a été développé et enrichi d'illustrations et de nombreuses informations au sujet des produits.

PRPG permet le cofinancement par l'Office fédéral de l'agriculture d'un certain nombre d'actions de promotion menées par l'OVPT telles que le grand stand neuchâtelois au Salon des Goûts et Terroir à Bulle et le week-end des produits du terroir au Château de Boudry.

Activités promotionnelles et représentations

En 2010, l'OVPT a promu les produits du terroir neuchâtelois ou les vins neuchâtelois sur 15 manifestations, dont 6 hors du canton. Cinq de ces plates-formes présentaient à la fois les vins et les produits du terroir.

Station viticole cantonale et encavage de l'Etat

Conseil et représentation du canton au niveau romand et national

Le soutien technique à la profession viti-vinicole demeure l'activité principale de la station viticole cantonale. Cet appui technique s'articule autour de quatre axes principaux, à savoir:

- la mise en place et l'animation de réunions techniques (en salle et sur le terrain);
- la participation active aux séances du comité de l'IVN (interprofession viti-vinicole neuchâteloise) ainsi qu'aux assemblées des différentes associations professionnelles;
- l'édition d'un bulletin d'information viti-vinicole (7 numéros en 2010);
- des conseils et analyses œnologiques;
- le conseil personnalisé (protection phytosanitaire ou culture, expertises, etc.).

La station viticole reste également responsable de l'organisation de la vulgarisation viti-vinicole sur le vignoble fribourgeois (Vully et Cheyres).

Sur le plan national, la station viticole cantonale représente le canton de Neuchâtel en participant à différents groupes de travail et organisations professionnelles viti-vinicoles (comité de rédaction des fiches techniques Agridea en viticulture mais aussi en œnologie, commission technique de Vitisswiss, conférence des chefs de service de la viticulture des cantons viticoles romands, du Tessin et de Berne, etc.).

Blocage du financement des vins

Instauré par l'arrêté du Conseil d'Etat du 10 novembre 2010, il a été sollicité cette année par 6 encaveurs pour une somme bloquée totale de 2.465.000 francs représentant 883.983 litres. Le nombre d'encaveurs ayant recours au blocage est stable depuis 6 ans.

Les contrôles effectués en mars 2010 sur les vins du millésime 2009 ont montré que tous les vins bloqués étaient de très bonne qualité; aucun défaut de couverture n'a été déploré.

Développement de la vigne, climat et bilan phytosanitaire

Après un hiver relativement froid, janvier 2010 a été le mois de janvier le plus froid depuis ces vingt dernières années. Après cet hiver rigoureux, l'année viticole a démarré assez doucement à mi-avril sous un climat sec et très chaud; cette tendance perdurera jusqu'à mi-juin. Malheureusement, au début de la floraison du Pinot noir, une chute des températures a entraîné passablement de problèmes de coulure. Juillet 2010 a été le sixième mois de juillet le plus chaud depuis le début des mesures en 1864. Dès lors la vigne a rattrapé peu à peu son retard. A la fin du mois, les grappes sont fermées. La véraison n'arrivera qu'à la mi-août dans la majorité du vignoble, ralentie par un climat frais et pluvieux. Comme en 2009, septembre viendra combler ce manque de chaleur et d'ensoleillement, accélérant du même coup la maturité.

Sur le plan phytosanitaire, l'infection primaire du mildiou a été détectée le 10 mai par la station météorologique de Cressier (réseau Agrometeo). L'absence totale de taches d'huile avant la date du 7 juin laisse cependant penser que l'infection réelle a probablement eu lieu aux alentours du 27 mai. Cette infection tardive n'a pas permis au champignon de se propager et de gagner en puissance. Ainsi, la pression du mildiou est restée très faible durant tout l'été.

Il n'en va pas de même pour l'oïdium qui, après une période printanière très calme, a fait son apparition avec fracas au début juillet. Cette attaque aussi subite qu'intense a causé ponctuellement quelques gros dégâts, principalement sur les cépages sensibles comme le Chardonnay et le Müller-Thurgau.

Les autres maladies et ravageurs sont restés très discrets cette année.

Les vendanges ont débuté le week-end du 2 octobre, dans de très bonnes conditions climatiques.

Evolution des surfaces

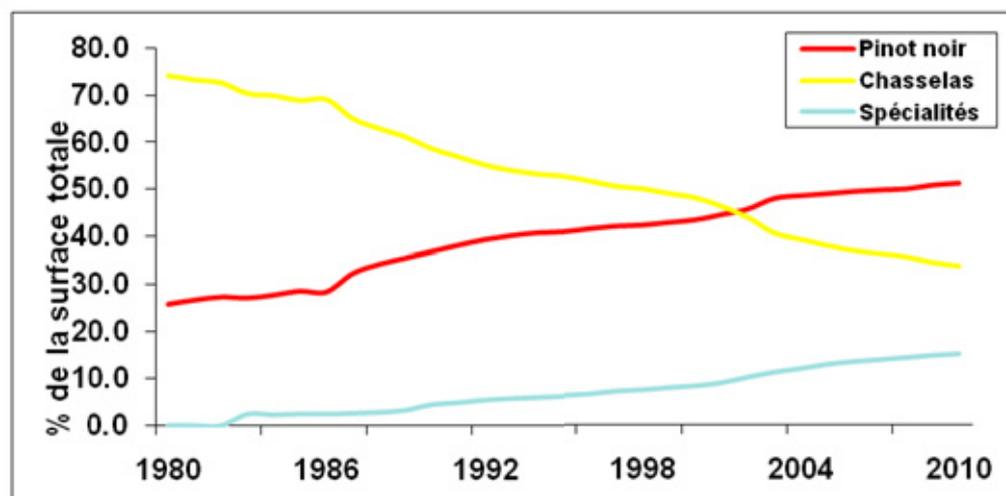
Les cépages rouges continuent leur progression.

La vigne occupe 596 hectares. Quelques nouvelles plantations ont cette année compensé l'arrachage de parcelles situées en zone à bâtir. Malgré tout, l'urbanisation continue son inexorable avancée.

Les cépages rouges représentent 56% de la surface viticole neuchâteloise et, comme l'an passé, le Pinot noir enregistre la plus forte évolution avec 4 hectares en plus (304 hectares).

Le Gamaret maintient sa place de deuxième cépage rouge le plus planté avec cette année une hausse de 0,5 hectare (9,2 hectares au total). On note également une nette augmentation des surfaces complantées avec des cépages non AOC, rouges principalement. L'engouement pour de nouveaux cépages est croissant depuis plusieurs années et leur surface est à présent de 13,3 hectares, soit 2,2 % de la surface totale.

L'accroissement des surfaces complantées de cépages rouges continue inexorablement à se faire au détriment du Chasselas qui perd cette année encore près de 4 hectares. A ce jour il couvre 200 hectares.



Vendanges et rendement financier

Le défi était de faire mieux, ou du moins tout aussi bien, après un millésime d'exception comme 2009. Défi réussi ! 2010 sera sans nul doute un millésime d'anthologie.

Comme l'an passé, le meilleur allié du vigneron a été un mois de septembre particulièrement sec. La différence avec 2009 est surtout due à la relative fraîcheur de ce dernier, préservant du même coup une bonne acidité qui parfois avait fait défaut l'an passé.

Si l'on peut se réjouir de la qualité du raisin cueilli cette année, en revanche le froid de juin et le manque d'eau ont considérablement fait chuter les rendements. Le rendement moyen, tous cépages confondus, est d'à peine 660 grammes/m², soit 100 gr/m² de moins que l'année précédente.

Les teneurs en sucre sont cette année encore très élevées. Le degré moyen du Pinot noir flirte avec les 93°Oe pour un rendement moyen légèrement inférieur à 600 grammes/m². Le Chasselas quant à lui affiche un degré record de près de 75°Oe pour 815 grammes/m² de rendement.

Cépages	m²	kg	° Oe	kg/m²
CHASSELAS	2.003.245	1.632.627	74.6	0.815
PINOT NOIR	3.041.402	1.794.807	92.7	0.590
SPECIALITES	894.033	470.598		0.526
TOTAL	5.938.680	3.898.032		0.656

Pour plus de détails, veuillez consulter le rapport du contrôle officiel de la vendange disponible sur notre site www.ne.ch/viticulture (source SCAV).

Avec 16,62 millions de francs, soit 2,80 francs par m², le rendement financier brut de cette année est nettement inférieur aux années précédentes ainsi qu'à la moyenne (3,09 francs). Les frais de production sont quant à eux en hausse, avec une moyenne de 3,40 francs/m² (contre 3,29 francs/m² en 2009).

10. SERVICE DE LA CONSOMMATION ET DES AFFAIRES VÉTÉRINAIRES

10.1. Missions

Le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) est chargé de diverses missions de protection des consommateurs et des animaux. Depuis le 1er janvier 2010, il est aussi chargé des tâches de police du commerce et d'application de la loi sur les établissements publics à travers le rattachement administratif de l'office du commerce.

En premier lieu, la sécurité alimentaire implique une surveillance des exploitations de production primaire et des commerces de transformation et de distribution par des inspections des entreprises et des analyses des marchandises. Dans ce cadre, le SCAV veille aussi à ce que les distributeurs d'eau potable fournissent une eau conforme aux exigences légales.

En prévenant et en combattant au besoin leurs principales maladies mais aussi en leur assurant les conditions de vie les plus adaptées, le service contribue à l'amélioration de la santé, du bien-être et de la qualité de vie des animaux qui nous côtoient.

La police des chiens permet d'assurer la sécurité publique par l'information, la prévention et, au besoin, la prise de mesures de protection adéquates visant à minimiser les risques liés aux chiens dangereux.

Le contrôle des activités des vétérinaires et du marché des médicaments vétérinaires implique une surveillance régulière de la traçabilité et de l'emploi des substances thérapeutiques tout au long de la chaîne d'approvisionnement, jusqu'à leur usage sur des animaux.

Le contrôle de la qualité des eaux de baignade (piscines et plages) permet d'éviter des problèmes de santé aux baigneurs.

Le contrôle des poids et mesures permet d'assurer que les instruments de mesure et les indications de quantité respectent les normes légales en vigueur.

La police du commerce et des établissements publics veille à soumettre à autorisation diverses activités commerciales, à taxer certaines activités commerciales soumises à émoluments et à sanctionner les commerces qui ne respectent pas les exigences légales des lois sur la police du commerce et des établissements publics.

Le SCAV est aussi chargé, dans le cadre du droit agricole fédéral, de la protection des appellations géographiques protégées (AOC/IGP), de la surveillance du respect des obligations des produits de l'agriculture biologique et de l'obligation d'informer le consommateur sur les modes de production interdits en Suisse.

10.2. Objectifs de l'année

Des objectifs stratégiques pour la législature 2009 à 2013 ont été élaborés et validés par le chef du département en 2009. Ils sont intégrés dans un processus annuel de gestion des prestations.

Le service a adopté dès sa création un système de management intégré (SMI) certifié ISO 9001 et accrédité ISO 17020 et 17025 dans les domaines de l'inspection et des travaux de laboratoire. Le SMI intègre des outils de gestion des prestations et des processus, un système de contrôle interne et une démarche d'amélioration permanente. Selon la méthode neuchâteloise de gestion des prestations (GESPA), des objectifs qualitatifs, quantitatifs et financiers sont définis pour chacune de ses 43 prestations. Un contrôle de gestion basé sur l'observation d'une centaine d'indicateurs recueillis de manière permanente permet de s'assurer de leur réalisation. Le système de management intègre une évaluation régulière de la qualité et une amélioration permanente basée sur une autoévaluation EFQM/CAF.

En complément à ces objectifs détaillés par prestation ou groupe de prestations, des objectifs généraux sont formulés. Pour l'exercice 2010, ces objectifs étaient les suivants:

1. Vivre l'amélioration permanente. Introduire le contrôle de gestion et le suivi des indicateurs, mettre en œuvre les enseignements de l'autoévaluation du service, donner un suivi à l'enquête de satisfaction interne;
2. Intégrer l'office du commerce. Évaluer et réorganiser les prestations et les ressources, définir le budget, revoir l'organigramme, adapter la comptabilité analytique, le système de management intégré, le suivi des temps de travail, le site internet, entrer en contact avec les différents partenaires, réfléchir à la localisation future, participer à l'élaboration de la nouvelle législation;
3. Développer les relations intercantionales. Poursuivre les négociations avec le Jura en vue d'une collaboration intensifiée entre les deux cantons. Renouveler la convention intercantonale avec nos partenaires romands en y intégrant les aspects et analyses vétérinaires, le domaine inspection et l'informatique de gestion;
4. Préparer et défendre les rapports au Grand Conseil. Sont concernées les législations suivantes : loi d'application de la loi fédérale sur les denrées alimentaires, loi vétérinaire, loi sur la police du commerce et les établissements publics, loi d'application de la loi fédérale sur la protection des animaux, loi sur l'eau potable;
5. Faire connaître le SCAV. Préparer et déployer un concept de communication;
6. Finaliser l'étude de la création d'une station d'étalonnage. Trouver un terrain à proximité de la raffinerie de Cressier pour le projet, comparer les offres, négocier des éventuelles conventions de collaboration, finaliser le dossier à l'intention des instances politiques.

Les 4 premiers objectifs ont été réalisés. Les 2 derniers ne l'ont pas été.

Les ressources humaines limitées et la nécessité de définir prioritairement une intensification de la collaboration intercantonale n'ont pas permis de définir et de mettre en œuvre un concept de communication.

L'échec des tentatives pour trouver un terrain équipé pour construire une station d'étalonnage des camions citernes retarde la réalisation du projet.

10.3. Ressources

Ressources humaines

Une laborantine de la section "Analyses vétérinaires et microbiologiques" et une laborantine de la section "Analyses de biologie moléculaire" ont quitté le service au printemps 2010. Les postes ont été repourvus après plusieurs mois de vacance. Un poste d'employée d'administration à l'office du commerce a été supprimé en octobre.

L'ensemble des collaborateurs du service a bénéficié du programme de formation continue élaboré dans le cadre de l'assurance de qualité. Les formations reçues permettent d'améliorer les compétences dans les domaines techniques, administratifs et relationnels.

Le service a accueilli de nombreux stagiaires dans les sections des "Analyses vétérinaires et microbiologiques" et des "Analyses chimiques", des personnes placées par les ORP qui ont permis de mener à bien la campagne d'éradication de la BVD, mais aussi de leur permettre d'acquérir des connaissances leur permettant de mieux se positionner sur le marché du travail. Le SCAV compte aussi 5 apprentis à fin 2010 (1 laborantin en chimie, 1 laborantine en biologie et 3 employé-e-s de commerce). Il entend ainsi participer à l'effort pour augmenter la formation duale dans le canton.

Ressources matérielles et locaux

Le service s'est borné en 2010 à maintenir et à remplacer les installations actuelles. Aucune acquisition importante de matériel analytique n'a été réalisée.

Les locaux n'ont pas subi de transformations.

Un investissement important de 175.000.- francs a été réalisé pour la mise en œuvre d'un système de gestion informatique de la sécurité alimentaire commun aux 6 cantons romands.

Le camion utilisé par les vérificateurs en métrologie a été remplacé pour un montant d'environ 90.000 francs.

Ressources financières

Les ressources financières attribuées par le budget ont été utilisées conformément à la planification élaborée pour les budgets de fonctionnement et aussi bien pour les budgets financier qu'analytique.

La comptabilité financière montre les résultats suivants:

- Le montant total des dépenses est inférieur de 306.417 francs aux prévisions budgétaires;
- Le montant total des recettes est supérieur de 215.908 francs aux prévisions budgétaires.

En résumé, l'excédent de charges prévu d'un montant de 2.507.000 francs est réduit de 522.325 francs (représentant 20,8 % du montant budgétisé) à 1.984.674 francs.

Les résultats de la comptabilité analytique développée dans le cadre du projet GESPA ne peuvent pas être présentés, cette comptabilité ne pouvant être bouclée avant la rédaction du rapport de gestion.

10.4. Événements principaux

L'exercice 2010 a vu se réaliser les événements principaux suivants:

- mise en oeuvre d'un système de contrôle de gestion à l'aide d'une centaine d'indicateurs et des tableaux de bord analysés périodiquement pour compléter l'outil global de gestion du service certifié ISO 9001;
- intégration de l'office du commerce au SCAV réalisé au 1^{er} janvier 2010;
- vérification des comptes de l'exercice 2009 par le Contrôle cantonal des finances;
- mise en oeuvre du concept d'inspection pour les différents domaines de la production primaire;
- inspection des activités de protection des animaux par l'Unité fédérale pour la filière alimentaire (UFAL);
- organisation des prélèvements et réalisation des analyses pour l'éradication de la diarrhée bovine virale (BVD);
- élaboration du plan de relève et de restructuration du service dans le cadre des remplacements du chimiste cantonal et de son adjoint en 2011.

10.5. Activités / Réalisations

Les activités du service sont réparties dans 10 groupes de prestations. La comptabilité analytique n'étant pas bouclée lors de la rédaction du rapport, les coûts détaillés ne sont pas encore connus. Seuls les temps consacrés à chacun de ces groupes sont représentés dans le tableau suivant :

Groupe de prestations	2010 (2009) Heures de travail	2010 (2009) Répartition des heures
Sécurité alimentaire	22'455 (21'522)	40.6 % (46.0 %)
Santé animale	9'360 (10'112)	16.9 % (21.6 %)
Protection des animaux	4'845 (3'723)	8.8 % (7.9 %)
Police des chiens	3'300 (3'647)	6.0 % (7.8 %)
Météorologie	2'861 (2'792)	5.2 % (6.0 %)
Mandats pour tiers	4'662 (2'459)	8.4 % (5.3 %)
Prestations vétérinaires mixtes	933 (1'419)	1.7 % (3.0 %)
Eaux de baignade	822 (981)	1.5 % (2.1 %)
Affaires vétérinaires	66 (129)	0.1 % (0.3 %)
Police du commerce	6'010 (0)	10.8 % (0 %)

L'ensemble des heures productives des collaborateurs du SCAV représente 71.466 heures. A noter que de très nombreuses heures des apprentis et des stagiaires ne sont pas comptabilisées car considérées comme des heures de formation non productives.

Les 16.151 heures de travail des collaborateurs qui ne peuvent pas être attribuées directement à une prestation parce qu'elles concernent simultanément plusieurs prestations ne sont pas répertoriées dans le tableau ci-dessus. Elles sont cependant réparties ultérieurement dans les différentes prestations dans la comptabilité analytique pour permettre de connaître le coût exact de chaque prestation.

Sécurité alimentaire

Inspections de commerces de denrées alimentaires, d'objets usuels et de la distribution de l'eau potable

Quelques 11.843 heures (10.584 en 2009) ont été consacrées par les collaborateurs du service à cette prestation qui représente environ le 22,5 % de l'activité du service.

Les entreprises faisant commerce de denrées alimentaires font l'objet de contrôles selon un rythme basé sur une analyse des risques faite au terme de chaque inspection. L'analyse selon un système intégrant six paramètres utilisés à l'échelle nationale, détermine la fréquence des interventions, soit tous les 6, 18 ou 36 mois. Sur l'ensemble du canton 1078 (1233 en 2009) inspections ont été réalisées. Le bilan annuel montre que 174 (199 en 2009) inspections ont fait l'objet d'un rapport mentionnant des infractions aux dispositions légales pour lesquelles des émoluments ont été facturés. Dans 25 (40 en 2009) cas, ces infractions ne pouvaient pas être considérées comme des cas de peu de gravité et ont fait l'objet d'ordonnances pénales en application des dispositions légales fédérales existantes. Le montant total des amendes prononcées par le chimiste cantonal pour ces cas se monte à 22.000 francs (24.550 francs en 2009). Le montant des émoluments perçus dans les cas d'infractions se monte à 28.783 francs (38.950 francs en 2009).

Le nombre de manquements à une bonne gestion de la sécurité alimentaire relevés lors d'inspections est important. Mais le service n'a prononcé des contestations et facturé des émoluments que dans 16% des inspections. Dans de très nombreux cas mineurs, le service a renoncé à contester des manquements à l'hygiène et a préféré une approche moins policière en apportant des conseils et exigeant des améliorations. Et ce n'est que lors d'un contrôle ultérieur que le service a sanctionné ceux qui n'ont pas mis en œuvre les améliorations demandées. Il est donc très rare que les inspections se concluent par un rapport qui constate que tout est en ordre. Les inspections des commerces de denrées alimentaires mettent en évidence un manque relativement important de sensibilité et de connaissances face aux problèmes liés à l'hygiène. Le constat est particulièrement préoccupant dans les établissements publics.

Le SCAV a repris les activités de contrôle de la production laitière dans le cadre de l'exécution de l'ordonnance sur l'hygiène en production laitière en 2007. Durant l'année 2010, 118 (120 en 2009) producteurs de lait ont été inspectés. Des manquements ont été constatés au niveau de la qualité de l'eau, de la propreté du bétail, des installations et des relevés à documenter. 2 (6 en 2009) in-

terdictions temporaires de livrer le lait ont été édictées. Pour le surplus, l'ANAPI, sur mandat du SCAV, a procédé à 238 (211 en 2009) contrôles de la production primaire dans des exploitations agricoles sans production laitière.

Le contrôle des distributeurs d'eau potable est basé essentiellement sur la surveillance des systèmes d'autocontrôle mis en place par les distributeurs. Durant l'exercice 2010, l'inspecteur des eaux a eu des contacts avec tous les distributeurs. Une évaluation de leur système d'autocontrôle est entreprise systématiquement et des mesures d'amélioration sont dictées. Un travail important a été réalisé en particulier avec la nouvelle commune de Val-de-Travers pour mettre en œuvre une nouvelle gestion de la maîtrise de la qualité de l'eau distribuée. Un effort important a été aussi fait pour accompagner le projet de restructuration de la distribution de l'eau potable au Val-de-Ruz. En règle générale la qualité de l'eau distribuée est conforme aux exigences légales et des mesures immédiates sont prises pour éviter des intoxications lors des très rares événements qui entraînent une contamination.

Analyses officielles

Quelques 8931 heures (9263 en 2009) ont été consacrées par les collaborateurs du service à l'ensemble des activités liées à cette prestation qui représente 16,9% de l'activité du service. La diminution est en partie liée à des absences dues à des problèmes de santé de plusieurs collaboratrices des sections d'analyse et aux changements de personnel.

La collaboration mise sur pied avec les chimistes cantonaux de Vaud, Genève et Jura a permis de mettre en place 35 campagnes d'analyses. Les contrôles de produits ont été réalisés sur des échantillons prélevés dans les quatre cantons et analysés dans un seul lieu. Dans ce cadre, le SCAV a prélevé 497 échantillons dont 104 ont été analysés par notre service. S'y ajoutent 243 échantillons prélevés dans les autres cantons et analysés par notre service.

Les différentes campagnes intercantionales d'analyses réalisées par le SCAV neuchâtelois se résument ainsi:

- Teneur en bisphénol A de produits laitiers. Sur 29 échantillons analysés, tous répondaient aux exigences légales;
- Présence d'excès de matières grasses végétales dans le chocolat. Sur 58 échantillons analysés, tous respectaient la norme de maximum 5% de graisses végétales autres que le beurre de cacao;
- Substances naturelles allergènes dans les mousses à raser. Sur 18 échantillons analysés, 5 ne répondaient pas aux exigences légales en raison de l'absence d'indication sur l'étiquette de la présence de ces allergènes;
- Contamination par du chlore-3-propanediol-1.2 d'huiles végétales. Sur 44 échantillons analysés, tous répondaient aux exigences légales;
- Toxines marines dans les mollusques et crustacés marins. Sur 81 échantillons analysés, tous répondaient aux exigences légales;
- Authenticité de riz basmati. Seules quelques variétés de riz ont droit à l'appellation "basmati". Le contrôle de 18 échantillons a montré que 6 d'entre eux ne répondaient pas aux règles internationales admises. Ces échantillons contenaient entre 26% et 100% de variétés de riz n'étant pas considérées comme basmati;
- Authenticité des poissons. L'examen de l'ADN permet de déterminer si le poisson commercialisé est bien celui dont le nom figure sur l'étiquette ou la carte du restaurant. On constate encore souvent une méconnaissance des noms à utiliser tant chez les poissonniers professionnels (importateurs, grossistes, détaillants) que chez les restaurateurs qui préparent ces poissons. Sur 46 échantillons analysés, 7 (15%) n'étaient pas déclarés correctement. La situation se stabilise après l'amélioration enregistrée en 2008 (le taux de non conformité était de 33% en 2007, de 17% en 2008, de 19% en 2009). Il faut relever aussi que cette campagne a permis de faire retirer du commerce un lot d'escolier noir, poisson considéré comme toxique et interdit de commercialisation en Suisse;
- Présence de mollusques non déclarés. La présence de mollusques dans des denrées doit être indiquée car certains consommateurs sont allergiques à cet ingrédient. Sur 58 échantillons analysés, on constate la présence de mollusques dans 9 échantillons. Dans 3 cas,

la présence de mollusques aurait dû être déclarée car elle dépasse 0,1%. Ces 3 échantillons ont été contestés.

Certains contrôles, en particulier ceux liés à la qualité microbiologique et à la conformité de l'étiquetage, ne sont pas centralisés à l'échelle intercantonale, le service a analysé dans ce cadre la qualité microbiologique de 582 (558 en 2009) échantillons officiels.

- Qualité bactériologique des denrées prélevées dans les boulangeries-pâtisseries. Des 26 échantillons prélevés dans 9 boulangeries-pâtisseries, 1 seul a été contesté pour qualité microbiologique insuffisante;
- Qualité bactériologique des denrées prélevées en fromageries. Des 29 échantillons prélevés dans 11 fromageries, 6 ont été contestés pour qualité microbiologique insuffisante;
- Qualité bactériologique des denrées prélevées en restauration collective. Des 473 échantillons prélevés dans 147 établissements de restauration collective, 124 (26%) ont été contestés pour qualité microbiologique insuffisante, dont 31 considérés comme gravement altérés et impropres à la consommation;
- Qualité bactériologique des denrées prélevées dans les boucheries et poissonneries. Des 10 échantillons prélevés dans 3 boucheries et poissonneries, 3 ont été contestés pour qualité microbiologique insuffisante.

La section d'analyses vétérinaires et microbiologiques a de plus procédé à 585 analyses sur des échantillons de viande et d'organes prélevés à l'abattoir (645 en 2009).

Dans tous les cas où les analyses montrent un dépassement des normes, les frais d'analyse sont facturés. Le montant total de ces émoluments facturés en 2010 est de 33.747 francs (34.750 en 2009). De plus tous les cas de dépassements de valeurs limites ont été sanctionnés par des ordonnances pénales, le montant des amendes prononcées se monte à 15.800 francs (14.400 en 2009).

Autres prestations

Le service fournit un certain nombre de prestations scientifiques et techniques principalement sous la forme d'examen de plans, d'expertises, de conférences et de cours. Notons notamment en 2010 l'attribution d'une autorisation pour un petit abattoir à volailles au Côté.

Le Conseil d'État a décidé de baisser le montant des émoluments prélevés pour le contrôle des viandes dès le 1^{er} janvier 2011 et de relever les indemnités versées aux vétérinaires officiels chargés du contrôle à la même échéance.

Environ 1682 heures (1675 en 2009) ont été consacrées par les collaborateurs du service à ces autres prestations effectuées dans le cadre général de la sécurité alimentaire.

Santé animale

Analyses

Le service procède aux analyses vétérinaires officielles requises par la législation fédérale en matière d'épizooties, ainsi qu'à l'examen des laits provenant de vaches mammites prélevés par les vétérinaires du canton. Au total, 9379 (7864 en 2009) analyses ont été effectuées, portant sur la détection des épizooties suivantes : brucellose, coxiellose, leucose bovine enzootique, IBR/IPV, maladie d'Aujeszký, PRRS, arthrite/encéphalite caprine, brucellose caprine, brucellose ovine, salmonellose, ESB et BVD/ MD, ainsi que sur la recherche des germes responsables des mammites du bétail laitier et la sensibilité de ces derniers à la pénicilline. Suite aux cas d'IBR/IPV diagnostiqués en 2009 et 2010 dans le canton du Jura, une campagne particulière d'examen des bovins neuchâtelois estivés en France voisine a été conduite; tous les résultats se sont révélés négatifs.

S'agissant dans la plupart des cas de programmes de surveillance destinés à prouver l'indemnité de la Suisse à l'égard des maladies examinées, la grande majorité des échantillons se révèle négative. 4 cas de coxiellose et 4 cas d'arthrite-encéphalite caprine (AEC) ont été détectés.

Dans le cadre de la campagne d'éradication de la diarrhée bovine virale (BVD), 19.037 (18.144 en 2009) analyses ont été effectuées sur des biopsies d'oreilles de veaux nouveau-nés, dont 38 (110

en 2009) ont été diagnostiqués infectés permanents (IP), donnant un taux de positivité de 0,2% (0,6% en 2009).

Environ 5475 heures (6540 en 2009) ont été consacrées par les collaborateurs du service à cette prestation.

Elimination de sous-produits

Sur l'ensemble de l'année, les deux centres de ramassage, outre les déchets d'abattage et de boucherie, ont collecté 409 tonnes de cadavres d'animaux (410 tonnes en 2009), dont 368 tonnes au centre cantonal de Montmollin et 41 tonnes au centre régional de Môtiers. A Montmollin, 4961 cadavres d'animaux (5399 en 2009), dont 2637 bovins, 622 porcs, 70 chevaux, 187 ovins et caprins, 321 chiens, 683 chats, 234 renards, 116 chevreuils, 56 blaireaux, 19 fouines et 16 sangliers ont été pris en charge.

Les coûts d'élimination par l'usine GZM de Lyss se sont montés à 119.000 francs (131.255 francs en 2009). A relever qu'ils se montaient à 269.764 francs en 1997 au plus fort de la crise de la vache folle.

Environ 2203 heures (2060 en 2009) ont été consacrées par les collaborateurs du service à cette prestation.

Surveillance et interventions

Fin 2007, l'arrivée pour la première fois en Suisse de la fièvre catarrhale ovine (maladie de la langue bleue), épizootie classée hautement contagieuse, véhiculée par des moucheron, a nécessité la mise sur pied rapide des instruments et des mesures de lutte adéquats. Ainsi, l'ensemble du cheptel bovin, caprin et ovin du canton a été vacciné en 2008, 2009 et 2010. En 2010, pour la première fois, les exploitations pouvaient déposer une demande de dérogation à l'obligation de vacciner; 53 exploitations hébergeant au total 3167 bovins et 250 ovins ont fait usage de cette possibilité. La Confédération a pris en charge les vaccins, le canton la logistique ainsi que les taxes de base par exploitation versées aux vétérinaires, à hauteur de 67.877 francs (77.088 francs en 2009) et les détenteurs bénéficiaires du programme les frais de vaccination selon le temps consacré par les vétérinaires.

Décidée en 2007, l'éradication de la diarrhée bovine virale (BVD) s'est poursuivie en 2010. Depuis 2007, 84.120 analyses ont été effectuées. Les 490 animaux infectés permanents (IP) découverts ont tous été éliminés. Jusqu'à octobre 2009, une indemnité forfaitaire de 300 francs était versée par animal éliminé. Depuis lors, les veaux sont estimés, puis indemnisés; le montant moyen de l'indemnité se monte à 506 francs. Les coûts de cette campagne se répartissent entre le canton pour un tiers et les détenteurs de bovins bénéficiaires pour deux tiers.

Les autres programmes de surveillance et de prévention portant sur diverses épizooties (IBR/IPV, leucose bovine, salmonellose, peste aviaire, ESB, etc.) se sont poursuivis sans changement notable. Cette année, 3 cas d'arthrite-encéphalite caprine AEC (épizootie à éradiquer), 4 cas de salmonellose, 3 cas de loque américaine des abeilles (épizooties à combattre), 6 cas de coxiellose, 3 cas de campylobacteriose, 1 cas de cryptosporidiose et 1 cas d'échinococcose (épizooties à surveiller) ont été diagnostiqués.

Environ 426 heures (445 en 2009) ont été consacrées par les collaborateurs du service à cette prestation.

Autres prestations

Diverses autres tâches et activités relèvent de la santé animale. Relevons en particulier en 2010 la mise à jour de cinq arrêtés et règlements édictés par le Conseil d'Etat, portant notamment sur la suppression de la fonction d'inspecteur du bétail et l'adaptation des rémunérations.

Environ 1246 heures (1060 en 2009) ont été consacrées par les collaborateurs du service à cette prestation.

Protection des animaux

Autorisations

2 nouvelles autorisations de détention d'animaux sauvages (3 marmottes, 6 serpents venimeux) ont été délivrées. 19 autorisations portant sur 43 furets ont été renouvelées.

La commission cantonale d'expérimentation animale a été dissoute fin 2009; dès 2010, une convention signée entre les cantons de Neuchâtel et de Vaud délègue au canton de Vaud le soin d'instruire les demandes d'autorisation. 2 nouvelles autorisations de pratiquer l'expérimentation animale ont été délivrées. Douze expériences soumises à autorisation étaient en cours sous l'année de rapport, dont 5 se déroulaient sur le territoire de plusieurs cantons.

Environ 79 heures (230 en 2009) ont été consacrées par les collaborateurs du service à cette prestation.

Inspections

180 contrôles d'exploitations agricoles (90 en 2009) ont été effectués par l'ANAPI sur mandat du service, dont 21 (12%) ont fait l'objet d'une lettre d'avertissement et/ou d'un contrôle subséquent du SCAV suite à la constatation d'infractions. 21 seconds contrôles ont été en outre effectués par le SCAV, dont 9 ont à nouveau révélé des non-conformités.

Le service a d'autre part diligenté 109 enquêtes (109 en 2009) suite à des dénonciations, dont 59 concernaient des chiens, 20 des chats, 21 des animaux de rente et 16 d'autres animaux (serpents, oiseaux, rongeurs). Dans 49 cas, aucune suite n'a été donnée. 26 avertissements, 4 interdictions de détenir des animaux et 13 séquestres d'animaux (concernant 11 chevaux, 10 chiens, 4 chats, 1 furet, 1 caméléon et 3 tortues) ont été prononcés, alors que 4 détenteurs ou détentrices étaient dénoncés à la justice. La sanction prononcée la plus élevée s'est traduite en 500 francs d'amende.

Environ 2242 heures (1280 en 2009) ont été consacrées par les collaborateurs du service à cette prestation.

Animaux trouvés

En 2010, 206 animaux trouvés ont été recensés (215 en 2009), dont 154 chats (75%), 32 chiens (15%), 7 oiseaux, 6 petits mammifères et 7 reptiles. Dans 53 cas (25%), les propriétaires des animaux perdus ont été retrouvés, alors que 153 bêtes (75%) étaient cédées aux refuges ou aux particuliers qui les avaient recueillies. Au 31 décembre, 16 animaux trouvés étaient en attente de l'échéance légale de deux mois ou de récupération par leurs légitimes propriétaires.

Environ 184 heures (340 en 2009) ont été consacrées par les collaborateurs du service à cette prestation.

Autres prestations

Soumise à la votation du peuple et des cantons, l'initiative populaire pour un avocat des animaux a été largement refusée.

Le service fournit un nombre important d'expertises et de conseils techniques, principalement sous la forme d'examen de plans (27 en 2010) ou de réponses à des cas concrets transmis par des particuliers, d'autres services de l'Etat ou la vulgarisation agricole. En 2010, l'obligation pour les détenteurs de nouveaux chiens de suivre des cours de formation a fortement mobilisé le service, que ce soit au niveau des conseils à donner ou de la mise sur pied d'un système de surveillance.

Environ 2141 heures (1870 en 2009) ont été consacrées par les collaborateurs du service à cette prestation.

Métrologie

Les activités de contrôle sont fixées par le droit fédéral. Elles sont de 3 types:

- **Vérification des instruments de mesure utilisés lors de transactions commerciales.**
Les vérificateurs sont passés dans 931 (846 en 2009) commerces, garages et autres entreprises qui utilisent des instruments de mesure soumis à la vérification. Ils ont vérifié 2377 (2237 en 2009) appareils et instruments de mesure tels que balances, camions-citernes, pompes à essence, etc. sur les 4070 (3995 en 2009) qui sont répertoriés. Ces contrôles ont permis de déceler 243 (271 en 2009) instruments qui ne remplissaient pas ou plus les exigences métrologiques requises et 85 (102 en 2009) entreprises ont reçu un ordre de réparation. Cette activité a engendré 2373 heures de travail;
- **Contrôle du poids et du volume des marchandises préemballées (contrôles statistiques).**
L'objectif fixé par METAS, de contrôler toutes les entreprises qui apposent le "e" sur leurs préemballages, a été atteint. Sur les 131 produits contrôlés dans 64 entreprises dont 8 apposant le "e", 9 lots dont 2 avec le "e" ne remplissaient pas les conditions de l'ordonnance en la matière. Les 8 entreprises concernées ont reçu une lettre d'avertissement. Les contrôles seront renforcés en 2011. Cette activité a engendré 135 heures de travail;
- **Surveillance du marché et inspection générale.**
Durant cet exercice, une attention toute particulière a été portée aux acheteurs d'or itinérants. Une quinzaine ont été inspectés dans différentes salles de restaurants. Seules 5 personnes étaient en ordre, les autres utilisaient des balances non vérifiées et non homologuées. Les acheteurs ont été priés de cesser leur activité sur le champ et des frais leur ont été facturés. Lors de nos passages dans les magasins, commerces de détail et autres stands de marché, nous avons contrôlé la véracité des déclarations de quantité sur plus de 880 préemballages. 66 ne remplissaient pas les exigences légales et ont été retirés du marché. 9 commerces ont reçu un avertissement. Une personne a été dénoncée au Ministère public pour menaces et refus de vérification. Elle a été condamnée à 30 jours amende sans sursis. Cette activité a engendré 108 heures de travail.

Les objectifs de la section ont été atteints malgré le temps consacré à la formation du nouveau collaborateur (250 heures). La totalité des instruments de mesure soumis à vérification ont été vérifiés. Les émoluments et débours facturés se montent à 275.706 francs (264.537,50 en 2009).

Police des chiens

Gestion des morsures

Après 5 ans de délibérations, les Chambres fédérales ont enterré, le 12 décembre, le projet de modification de la Constitution et de création d'une loi fédérale sur les chiens. Ainsi, les cantons restent compétents en la matière.

Les médecins sont tenus d'annoncer les blessures dues à des morsures de chiens qu'ils constatent dans l'exercice de leur profession, ceci depuis 2002 dans notre canton. En 2010, 61 cas ont été annoncés (70 cas en 2009). Le SCAV constate avec grande satisfaction que les mesures neuchâteloises ont un impact important sur la sécurité publique, dans la mesure où le nombre de morsures a été divisé par deux depuis l'introduction des mesures cantonales. 2 morsures graves – à l'encontre d'adultes - sont toutefois à déplorer, provoquées par un rottweiler et un schnauzer moyen.

12 cas ont fait l'objet de mesures, dont 3 euthanasies et 3 séquestres de chiens. 1 recours a été déposé.

Les morsures de chiens sur d'autres animaux doivent également être annoncées depuis 2007. 43 (34 en 2009) cas ont été signalés; dans 13 cas, des mesures ont été ordonnées par le service, alors que 7 cas faisaient l'objet d'un avertissement. 3 chiens ont été euthanasiés par leurs propriétaires.

Environ 337 heures (460 en 2009) ont été consacrées par les collaborateurs du service à cette prestation.

Prévention

Le programme de prévention des accidents par morsures de chiens (PAM), introduit en 2002 dans les classes de deuxième primaire et de deuxième enfantine du canton, continue de bénéficier d'un important succès auprès des enseignants et des enseignantes. 206 classes (202 classes en 2009) ont reçu la visite des éducatrices PAM. 1698 (96%) élèves de classes enfantines et 1524 (81%) élèves de classes primaires, soit au total 3222 enfants, ont bénéficié des conseils de prévention. Ce nombre élevé représente le 88% des élèves du canton scolarisés dans les deux années concernées par le PAM.

Tous les coûts du programme PAM sont pris en charge par les détenteurs de chiens, par le biais de la part cantonale à la taxe des chiens. 288.750 francs ont été encaissés en 2010, dont 48.125 francs ont été rétrocédés aux refuges pour chiens mettant des boxes de détention à disposition des services de l'Etat. Cette année, 9679 chiens (10.032 en 2009) ont été soumis à la taxe. Tous les chiens du canton sont désormais enregistrés dans la banque de données nationale des chiens ANIS SA.

Environ 2963 heures (3200 en 2009) ont été consacrées par le personnel auxiliaire et les collaborateurs du service à cette prestation.

Eaux de baignade

Contrôle des piscines publiques

46 piscines soumises au contrôle ont été inspectées durant l'exercice 2010. En règle générale chaque piscine publique est contrôlée 4 fois par an. En plus de la qualité de l'eau des différents bassins, les installations techniques et l'hygiène des locaux sont contrôlées. 156 (187 en 2009) échantillons d'eau ont été analysés, dont 140 respectaient les exigences légales et 16 ont fait l'objet d'une contestation pour dépassement des valeurs de tolérance chimiques ou microbiologiques. Tous les échantillons analysés respectaient les exigences légales.

Environ 704 heures (791 en 2009) ont été consacrées à cette prestation.

Contrôle des plages

La qualité de l'eau de 27 plages sur les rives neuchâteloises des lacs de Biemme et de Neuchâtel est contrôlée chaque été. Les 120 échantillons analysés ont montré des eaux qui sont toutes de qualité suffisante pour ne pas présenter de risque pour la santé des baigneurs. Les seuls endroits où la baignade est déconseillée se trouvent tous à proximité de rivières ou de rejets des STEP.

Environ 118 (190 en 2009) heures ont été consacrées à cette prestation.

Affaires vétérinaires

Surveillance des médicaments

L'application de l'ordonnance sur les médicaments vétérinaires continue de faire l'objet d'une surveillance attentive, dans la mesure où de nombreuses infractions sont encore constatées. Une attention particulière a été consacrée au respect par les agriculteurs et les vétérinaires des dispositions relatives aux conventions medvet; des mesures administratives ont été prises à l'égard de vétérinaires qui ne remplissaient pas leurs obligations.

L'enquête débutée fin 2008 conjointement avec les douanes suisses et françaises et le vétérinaire cantonal fribourgeois, portant sur une importante affaire d'importation illégale de médicaments a été bouclée et s'est soldée par des amendes et émoluments se montant à plusieurs dizaines de milliers de francs.

3 autorisations d'exploiter une pharmacie privée de vétérinaire (commerce de détail) ont été délivrées, alors qu'une autorisation existante a été renouvelée.

Environ 25 heures (89 en 2009) ont été consacrées à cette prestation.

Professions de santé animale

Le Grand Conseil a adopté le 28 septembre 2010 une modification de la loi vétérinaire, visant son adaptation aux dispositions de la loi fédérale sur les professions médicales et l'harmonisant aux dispositions de la loi de santé. La modification est entrée en vigueur le 1^{er} décembre 2010.

Le 11 novembre, l'assemblée générale de la Société neuchâteloise des vétérinaires s'est tenue dans les locaux du SCAV, donnant l'occasion à celui-ci de se présenter et de présenter ses outils de gestion.

3 autorisations de pratiquer la médecine vétérinaire ont été délivrées cette année à Mmes Laetitia Clerc, Annina Claudia Laim et Beatrice Uhlmann. A partir du 1^{er} janvier, le registre internet suisse des professions médicales (medreg) est entré en fonction.

Environ 42 heures (40 en 2009) ont été consacrées à cette prestation.

Prestations vétérinaires mixtes

Contrôles vétérinaires officiels

92 contrôles vétérinaires officiels (89 en 2009) ont été effectués dans les exploitations agricoles du canton, dont 22 ont fait l'objet de contestations, en particulier dans le domaine du marquage et de l'enregistrement du bétail.

Environ 595 heures (510 en 2009) ont été consacrées à cette prestation.

Autres prestations

L'estivage a fait l'objet d'un suivi attentif. En 2010, en raison de la campagne d'éradication de la BVD, les responsables d'estivage ont dû décider s'ils acceptaient des génisses portantes sous interdiction de déplacement. 95 lieux d'estivage (97 en 2009) ont été inspectés par les inspecteurs du bétail. 7181 bovins, 122 chevaux, 12 porcs, 15 ovins et 6 caprins ont été estivés.

Environ 338 heures (910 en 2009) ont été consacrées à cette prestation.

Mandats pour tiers

Analyses de denrées alimentaires et d'objets usuels

Le service de la protection de l'environnement nous a soumis 108 (107 en 2009) échantillons pour des analyses microbiologiques. Le laboratoire cantonal de Fribourg nous a soumis 2 échantillons, le SCAV du Valais 12 échantillons et les laboratoires cantonaux de Suisse alémanique 24 échantillons pour diverses analyses. Diverses entreprises et quelques particuliers nous ont soumis 38 (35 en 2009) échantillons à analyser.

Depuis le 1^{er} janvier 2007, tous les porcs et les chevaux abattus dans les grands abattoirs doivent être soumis à un examen de dépistage des trichinelles, parasites intramusculaires pouvant contaminer l'être humain. 10.142 analyses ont été effectuées en 2010 (9604 en 2009), qui se sont toutes révélées négatives. En outre, 289 échantillons en provenance du canton du Jura ont été analysés.

La Télévision suisse romande nous a confié l'analyse de 32 échantillons dans le cadre d'enquêtes relatives à la qualité de l'eau de piscines privées et de la diffusion de substances oestrogènes par des bouilloires contenant des matières plastiques. La Télévision suisse alémanique nous a confié l'analyse de 26 poissons dans le cadre d'une enquête par l'équipe de Kassensturz sur les fausses déclarations d'espèces. L'association de consommateurs française "Que Choisir" nous a confié l'analyse de 18 poissons pour une enquête du même type. La Fédération romande des consommateurs (FRC) nous a demandé de faire des analyses de 51 échantillons (préparations de viande, poissons et œufs de poissons) pour déterminer les espèces animales.

L'ensemble de cette prestation représente environ 1515 (1527 en 2009) heures.

Analyses de santé animale

Dans le cadre d'un accord en vigueur depuis 2000, le service procède aux analyses vétérinaires officielles du canton du Jura; d'autre part, quelques échantillons sont testés pour le compte du canton de Berne ou de particuliers. Au total, 5973 analyses ont été effectuées (7251 en 2009), portant sur le dépistage de plusieurs épizooties et la recherche de germes responsables de mammites du bétail laitier. 4 examens positifs à l'égard de l'IBR/IPV, 5 à l'égard de l'arthrite/encéphalite caprine et 8 à l'égard de la coxiellose sont à relever.

Dans le cadre du programme d'éradication de la diarrhée bovine virale (BVD), 24.909 (25.093 en 2009) échantillons en provenance du canton du Jura ont été examinés, dont 30 (141 en 2009) se sont révélés positifs.

Environ 2655 heures (530 en 2009) ont été consacrées par les collaborateurs du service à cette prestation.

Prestations pour l'OIC

Nous avons conclu un accord de prestation avec l'OIC (Organisme intercantonal de certification) pour les contrôles du respect du cahier des charges du Gruyère AOC chez les producteurs laitiers et les fromagers. Cela permet d'éviter à ces usagers de subir un double contrôle puisque nos contrôleurs les inspectent régulièrement dans le cadre de la sécurité alimentaire et de l'hygiène en production primaire. Seul le temps consacré aux contrôles liés directement à l'AOC est facturé à l'OIC. Durant l'exercice 2010, 8 fromageries (0 en 2008) ont été auditées; 56 (64 en 2009) producteurs laitiers ont été auditées. Un montant de 2970 francs (2585 francs en 2008) a été facturé à l'OIC pour l'exécution de ce mandat.

Un accord similaire a été conclu en fin d'année 2008 dans le cadre de la certification des « produits du terroir » labellisés par l'OVPT (office des vins et des produits du terroir). Les premiers contrôles réalisés en 2009 et 2010 montrent qu'un effort considérable doit être fait pour amener les titulaires du label à respecter toutes les exigences de ce label. En 2010, 7 contrôles ont été facturés à l'OVPT pour un montant de 962,50 francs.

D'autre part, le chimiste cantonal neuchâtelois siège au bureau de l'OIC comme représentant des chimistes cantonaux des cantons (BE, FR, GE, JU, NE, VD, VS et TI) qui ont créé cette institution.

Autres prestations

Dans le domaine viti-vinicole, 388 heures (263 en 2009) ont été consacrées au contrôle de la vendange. Le contrôle de la vendange a été réorganisé en 2008 en raison des modifications du droit fédéral. L'expérience a montré que ce système fonctionnait bien et il a été reconduit. Les subventions fédérales étant fortement réduites et le principe de l'autocontrôle recommandé, nous avons convenu avec les organisations professionnelles que les vigneron-encaveurs devront pratiquer l'autocontrôle.

Environ 104 heures (140 en 2009) ont été consacrées à diverses autres expertises.

Office du commerce

Redevances des établissements publics et police du commerce

1012 (988 en 2009) établissements publics sont exploités avec une patente dont la répartition, par catégories, se présente de la manière suivante:

Catégories de patentes	Désignation	2009	2010
Patentes A	hôtel avec alcool	72	73
	hôtel sans alcool	0	0
Patentes B	hébergements avec alcool	5	5
	hébergements sans alcool	4	4
Patentes C	cafés-restaurants avec alcool	381	388
	cafés-restaurants sans alcool	9	9
	cafés-restaurants de nuit avec alcool	5	5
Patentes D	bars avec alcool	169	178
	bars sans alcool	111	110
Patentes E	cabarets-dancings avec alcool	9	9
Patentes F	discothèques avec alcool	19	18
Patentes G	buvettes avec alcool	126	125
	buvettes sans alcool	8	7
Patentes H	cercles avec alcool	39	44
	cercles sans alcool	2	2
Patentes I	débit ambulant avec alcool	0	1
Patentes J	campings	8	8
Patentes K	salons de jeux	21	26

23 (24 en 2009) métairies sont incluses dans le chiffre des établissements au bénéfice d'une patente C de café-restaurant avec alcool.

La majorité des salons de jeux fait l'objet d'un cumul de patentes, puisque ceux-ci sont exploités dans des établissements publics avec débit de boissons.

Les changements de tenanciers à la tête des établissements publics sont en hausse. En effet, ce sont 196 (142 en 2009) décisions pour des ouvertures ou remises d'établissements publics qui ont été établies durant l'année.

Redevances

Pour la période de taxation allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010, le produit net des patentes, relatif aux établissements publics, est de 2.141.377 francs (2.097.765 en 2009). C'est sur la base de cette somme que les répartitions, au sens de l'article 31 de la loi sur les établissements publics (LEP), du 1^{er} février 1993, ont été effectuées.

Émoluments des établissements publics et police du commerce

Des émoluments sont facturés lors de changements de propriétaires de fonds de commerce, de modifications d'enseignes ou d'octrois d'autorisations de sonorisation. Ceux-ci se montent à 47.350 francs (37.100 en 2009).

Des émoluments sont également facturés pour l'octroi d'autorisations annuelles de danse (1 ou 2 jours par semaine). Ceux-ci se montent à 6000 francs pour l'année 2010 (15.330 en 2009).

Patentes occasionnelles

2439 (2264 en 2009) patentes occasionnelles ont été délivrées pour des débits de boissons, pour une valeur totale de 148.285 francs (142.370 en 2009).

304 (256 en 2009) patentes de danse ont été délivrées pour 30.400 francs (25.600 en 2009).

De nombreuses patentes occasionnelles exonérées de tout émolument, délivrées soit à des associations de bienfaisance ou d'utilité publique, soit pour des manifestations privées (mariages, anniversaires, repas d'entreprises) ont également été délivrées durant l'année sous revue. Celles-ci ne font pas l'objet d'un décompte chiffré dans la mesure où elles ne sont pas facturées, donc pas répertoriées dans SAP.

Commerce de détail de boissons alcooliques

Pour la période de taxation allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010, le produit des redevances relatives au commerce de détail des boissons alcooliques (vente à l'emporter) se monte à 719.437 francs (677.555 en 2009). Le tiers de ces redevances est versé aux communes sur le territoire desquelles les titulaires des autorisations exercent leur activité.

Pour l'année 2010, 49 (47 en 2009) autorisations (nouvelles ou mutations) ont été délivrées pour un total de 4900 francs (4700 en 2009).

Distributeurs et appareils automatiques

Pour la période allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010, les redevances se sont élevées à 124.037 francs (132.500 en 2009).

D'entente avec les communes concernées, leur part de redevance (jusqu'à 50% du montant de la redevance) a été facturée par l'office du commerce, afin de n'envoyer qu'une seule facture.

Traiteurs

Pour la période allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010, les redevances perçues se sont élevées à 11.491 francs (14.396 en 2009).

Autres activités soumises à autorisation

Pour les activités désignées ci-dessous, à l'exception du commerce itinérant et du crédit à la consommation, la validité des autorisations correspond à la période administrative 2009-2013 (renouvellement fait en 2009).

2 autorisations pour le commerce et le courtage en matière immobilière	CHF	200.-
(67 autorisations 2009 pour CHF 6.700)		
44 autorisations pour le commerce itinérant	CHF	8.250.-
(48 autorisations en 2009 pour CHF 8.990)		
14 autorisations pour le commerce d'occasions	CHF	1400.-
(258 autorisations en 2009 pour CHF 25.800)		
0 autorisation pour une agence matrimoniale	CHF	0.-
(2 autorisations en 2009 pour CHF 200)		
0 autorisation pour une agence privée de détective ou d'investigations	CHF	0.-
(6 autorisations en 2009 pour CHF 600)		
0 autorisation pour le prêt d'argent ou procuration d'un crédit	CHF	0.-
(0 autorisation en 2009 pour CHF 0)		

Toutes les autorisations, à l'exception de celles liées au commerce itinérant (suisse: 5 ans; étrangers: 1 année) et au prêt d'argent ou procuration d'un crédit (5 ans), ont une validité de 4 ans (période administrative).

Autorisations diverses

Diverses autorisations ont été délivrées durant l'année 2010, lesquelles ont rapporté la somme de 6230 francs (6460 en 2009). Cette recette est répartie comme suit:

- 46 autorisations (47 en 2009, CHF 3660 francs) de loteries ou tombolas CHF 4180.-
- 28 autorisations (22 en 2009, CHF 1600 francs) pour la vente d'engins pyrotechniques CHF 2050.-

Répartition des temps consacrés aux différentes prestations

Les collaborateurs de l'office ont saisi les temps de travail consacrés spécifiquement aux différentes prestations pendant toute l'année 2010 afin de permettre de connaître le coût de celles-ci. Les 8256 heures comptabilisées sont réparties comme suit:

Prestations	%	Prestations	%	Prestations	%	Prestations	%
Patentes	72.6	Sonorisation et danses occasionnelles	0.9	Engins pyrotechniques	0.2	Loteries	<0.1
Débites occasionnels	18.9	Activités itinérantes	0.8	Courtage immobilier	0.1	Contrôle des prix	<0.1
Distributeurs automatiques	3.5	Commerces d'occasions	0.3	Traiteurs	0.1	Crédit	<0.1
Vente de boissons alcooliques au détail	2.3	Tombolas	0.2	Collectes	0.1	Agence de détectives	<0.1

10.6. Perspectives à court et moyen terme

La fusion du service de la consommation et du service vétérinaire effective depuis le 1er janvier 2007 a permis de mettre en place une nouvelle structure efficiente et efficace. Cette structure est gérée selon des principes de qualité qui imposent une amélioration continue et permanente.

En 2010, l'office du commerce (OCCO) a été rattaché au SCAV pour permettre une restructuration de cet office et de développer les synergies entre les activités communes. Il était prévu qu'un certain nombre de tâches de l'office soient transférées au service de surveillance et des relations du travail (SSRT). Cela n'a pas pu être mis en œuvre comme il était souhaité en raison des difficultés rencontrées par le SSRT. Il s'agira en 2011 d'intégrer l'OCCO au SCAV sur de nouvelles bases. La direction du SCAV établira un projet de réorganisation de l'office. Il s'agira de redéfinir les tâches dans le cadre d'une révision du droit cantonal sur la police du commerce et sur les établissements publics.

Pour l'exercice 2011, les objectifs stratégiques du service sont:

- **Le cas échéant, préparer le mandat reçu du canton du Jura.** Entrer en contact avec les nouveaux partenaires du SCAV, finaliser le contrat de collaboration, préparer les modifications légales nécessaires, définir les cahiers des charges et le fonctionnement du service, régler la question des locaux;
- **Renouveler la direction.** Répartir les tâches, créer un esprit d'équipe, poursuivre le suivi du CAF, améliorer l'esprit d'entreprise, réaliser une enquête de satisfaction interne, recertifier le service;
- **Intégrer la police du commerce.** Préparer les législations nécessaires, revoir l'organigramme, préparer le déménagement, développer le système de management intégré, lancer le guichet unique;
- **Préparer et défendre les rapports au Grand Conseil.** Sont concernées les législations suivantes : loi sur la police du commerce, loi sur les établissements publics, loi d'application de la loi fédérale sur la protection des animaux, loi sur l'eau potable, loi sur la taxe et la police des chiens;
- **Faire connaître le SCAV.** Préparer et déployer un concept de communication;

- **Développer et introduire la nouvelle informatique.** Participer au projet-pilote Limsophy, surveiller la mise en vigueur des banques de données sur le trafic des porcs et des équidés, maîtriser le portail Agate, introduire les données de contrôle dans Acontrol et Asan.

Des modifications importantes dans les relations du service avec les offices fédéraux vétérinaires, de l'agriculture et de la santé publique se mettent en place. L'établissement d'un plan national de contrôle pour répondre aux exigences de l'UE et le renforcement des tâches de surveillance de la Confédération vont modifier le fonctionnement du service. Les premiers audits réalisés en 2009 et 2010 montrent que ces modifications sont difficiles à gérer.

La collaboration intercantonale romande s'intensifie, elle permet d'augmenter l'efficacité et l'efficacités. Elle permet d'assumer de nouvelles tâches imposées tout en gardant les mêmes ressources.

Un nouveau droit alimentaire fédéral est en projet. Ce nouveau droit reprendra exhaustivement le droit européen en la matière et entraînera des modifications importantes dans les pratiques actuelles. Une entrée en vigueur après discussion aux chambres fédérales est prévue en 2013.

Enfin, le départ à la retraite du chimiste cantonal à fin juin 2011 après plus de 30 ans d'activité à ce poste nécessitera le renouvellement de la direction collégiale du service.

Le service devra savoir s'adapter à ces changements.

SECTEUR MIGRATIONS

11. SERVICE DES MIGRATIONS

11.1. Missions

Fruit de la restructuration du service de l'asile et des réfugiés et du service des étrangers décidée par le Conseil d'Etat en novembre 2005, le service des migrations (SMIG) est chargé de l'application de la législation fédérale sur les étrangers (LEtr) ainsi que de celle sur l'asile (LAsi) en matière de procédure, d'accueil et d'encadrement des requérants d'asile. Il applique en outre les législations fédérales et cantonales régissant le domaine de la main-d'œuvre étrangère. Il est également l'autorité cantonale compétente au sens de la législation sur les travailleurs détachés.

11.2. Ressources

Composé d'une direction administrative et financière, d'une direction juridique (DJUS) et de trois offices, l'office social de l'asile (OSAS), l'office du séjour et de l'établissement (OSET) et l'office de la main-d'œuvre (OMOE), le service des migrations occupe quelque 90 personnes pour près de 80 postes équivalents plein temps (EPT). Au niveau spatial, ses structures sont quelque peu décentralisées: deux centres d'accueil en hébergement collectif, l'un à Couvet, l'autre à Fontainemelon, un bureau d'accueil à la Chaux-de-Fonds, un autre à Neuchâtel (Charmettes). Le reste du service tient ses quartiers à la rue de Tivoli 28 à Neuchâtel.

11.3. Objectifs de l'année

Contrairement à l'année 2009, durant laquelle deux structures d'accueil avaient dû être ouvertes successivement, l'année sous revue a connu un retour à la stabilité dans le domaine de l'accueil et de l'hébergement des personnes de l'asile et a été propice à l'analyse, la révision et la consolidation de bons nombres de processus. Des travaux d'envergure ont d'autre part été accomplis en vue de décrire, dans le cadre de la démarche GESPA, les groupes de prestations, les prestations et les activités du service, l'objectif étant la mise en place d'un système de contrôle interne orienté sur les prestations et de se doter de nouveaux outils de gestion.

11.4. Activités / Réalisations

Direction juridique (DJUS)

Dossiers instruits

Durant l'année 2010, la direction juridique a eu en charge l'instruction de:

- 589 nouveaux dossiers concernant des demandes d'octroi d'autorisation de séjour pour études;
- 500 dossiers d'autorisation de séjour pour études en cours;
- 516 nouveaux dossiers relatifs à des demandes concernant des autorisations de séjour et d'établissement;
- 2 dossiers de main-d'œuvre étrangère.

Décisions

La direction juridique a rendu un total de 213 décisions sujettes à recours, toutes matières confondues, dont 47 décisions en matière d'autorisations de séjour pour études. 91 recours ont été déposés auprès du Département de l'économie.

Les instructions de dossiers et les procédures deviennent toujours plus complexes et génèrent un travail toujours plus important pour les collaborateurs et les collaboratrices de la direction juridique. La législation en matière de droit des étrangers subit de très nombreuses modifications et la jurisprudence du Tribunal fédéral est en constante évolution.

Autorisations de séjour pour cas de rigueur

L'application des articles 14 alinéa 2, de la loi sur l'asile (LAsi), permettant au canton de proposer à l'approbation de l'Office fédéral des migrations (ODM) l'octroi d'autorisations de séjour (permis B) à des requérants d'asile en procédure (permis N) ou déboutés (RAD et NEM), dont la durée du séjour est supérieure à cinq ans et présentant une intégration réussie (cas de rigueur), et 84 alinéa 5 de la loi sur les étrangers (LEtr) concernant l'octroi d'autorisations de séjour (permis B) à des personnes admises à titre provisoire (permis F) a continué de générer de nouvelles demandes, toutefois en diminution.

Détail des demandes déposées selon le statut de séjour

Nombre de personnes	2007	2008	2009	2010
Requérants d'asile (permis N)	51	13	12	0
Requérants d'asile déboutés (RAD)	87	39	6	4
Non-entrée en matière (NEM)	0	1	0	0
Personnes admises à titre provisoire (permis F)	264	256	110	91
Total	402	309	128	95

Ainsi, 95 personnes ont présenté des demandes d'octroi d'autorisations de séjour (permis B) en 2010, ce qui représente 51 dossiers (195 dossiers en 2007, 135 dossiers en 2008, 65 dossiers en 2009).

Etat du traitement des dossiers au 31 décembre

Nombre de personnes	2007	2008	2009	2010
Octroi permis B	138	241	202	143
Octroi permis B par mariage	1	8	1	1
Refus permis B par le canton	17	24	37	13
Refus permis B par l'ODM	3	2	13	23
Classement	5	13	28	8
En suspens à l'ODM	0	3	66	11
En suspens au SMIG	1	11	10	42
En cours	1	52	102	104
Total	166	354	459	345

Permis B octroyés selon le statut

Nombre de personnes	2007	2008	2009	2010
Personnes admises à titre provisoire (permis F)	108	164	173	120
Requérants d'asile (permis N)	9	29	9	4
Requérants d'asile déboutés (RAD)	21	47	20	19
Non entrée en matière (NEM)	0	1	0	0
Total	138	241	202	143

La commission consultative en matière d'asile (CCMA), dont la direction juridique assure le secrétariat, a siégé à 5 reprises et a examiné 43 propositions d'octroi d'autorisations de séjour soumises par le service des migrations.

Visas de retour

La direction juridique a délivré 124 visas de retour (161 en 2009) à des personnes dont le dossier se trouve en cours de procédure au niveau du service des migrations ou des autorités de recours. Ces octrois nécessitent une audition des requérants, un examen des motifs invoqués et une étude sommaire du dossier.

Garanties de retour

La direction juridique a examiné 128 demandes de garantie de retour par des titulaires d'autorisations d'établissement (permis C) et en a refusé 5 (148 octroi et 4 refus en 2009). Une autorisation d'établissement ne peut être maintenue - en cas d'absence à l'étranger de plus de six mois - que si le titulaire a effectivement l'intention de revenir en Suisse dans un délai maximum de quatre ans. Entrent notamment en considération les séjours qui, par leur nature, sont temporaires.

Autres prestations

La direction juridique a également fourni des observations au Département de l'économie, au Tribunal administratif et au Tribunal fédéral lors de procédure de recours contre des décisions d'application de la loi fédérale sur les étrangers. Elle a aussi rédigé des requêtes auprès de l'autorité régionale de conciliation en matière de bail, des déterminations sur une action en responsabilité de l'Etat ainsi que des plaintes et des dénonciations. Elle a émis des avis de droit et a assisté par ses conseils la direction, les offices et les structures du service.

Elle a répondu ou participé à 14 consultations fédérales, cantonales, de l'ODM ou dans le cadre de la collaboration avec d'autres services cantonaux des migrations et avec l'association des services cantonaux de migration.

Office social de l'asile (OSAS)

Considérations générales

Les effectifs du domaine de l'asile dans le canton de Neuchâtel ont diminué d'environ 10% durant l'année 2010. Cette baisse est le fruit d'une érosion marquée du nombre de requérants d'asile et d'une diminution légère du nombre d'admis provisoires, toutefois contre-balancée par une hausse très franche du nombre de réfugiés.

Contrairement à l'année 2009 durant laquelle deux structures d'accueil avaient dû être ouvertes successivement, 2010 a vu un retour à la stabilité dans l'accueil et l'hébergement des personnes de l'asile. A ce jour, l'OSAS fonctionne avec deux structures d'hébergement collectif, à Couvet et à Fontainemelon, ainsi que deux bureaux de second accueil, à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds, appuyés par une équipe administrative sise à Serrières.

Administration et finances

L'année sous revue a permis, d'un point de vue administratif, de peaufiner les implications cantonales en lien avec l'introduction de nouveaux processus et le développement d'outils afin de répondre aux exigences de la Confédération dans le cadre des nouvelles dispositions de la loi sur l'asile et de la loi sur les étrangers entrées en vigueur en 2008.

L'office s'est aussi attelé à la gestion de 900 assurés (254 enfants, 188 jeunes adultes, 458 adultes) auprès de la caisse-maladie unique avec laquelle un accord de collaboration a été conclu. Le fait de n'avoir qu'une seule caisse-maladie comme interlocuteur facilite grandement la gestion administrative et le suivi des factures pour les personnes totalement ou partiellement assistées dans le domaine de l'asile.

Au niveau du service et du résultat financier enregistré, l'excédent de charges de 4,2 millions de francs prévu par le budget 2010 a pu être quelque peu atténué pour finalement s'élever à environ

2,9 millions de francs, notamment en raison de dépenses, mais aussi de recettes, nettement inférieures aux prévisions budgétaires. Ce résultat permet au final d'obtenir une diminution du déficit budgétaire d'environ 1,3 millions francs (ces chiffres restent cependant des estimations provisoires à ce jour et nécessitent encore d'être consolidés).

Effectif du domaine de l'asile et des réfugiés

Le nombre d'arrivées dans le canton a diminué de près de 10% sur l'année par rapport à 2009 pour atteindre le chiffre de 370 personnes environ à fin 2010.

Au 31 décembre 2010, le nombre de personnes relevant du domaine de l'asile dans le canton de Neuchâtel se montait à 1135 personnes, réparties de la manière suivante:

- 279 requérants d'asile (RA);
- 255 admis provisoires de moins de 7 ans de présence depuis le dépôt de leur demande d'asile en Suisse (AP);
- 255 admis provisoires de plus de 7 ans de présence depuis le dépôt de leur demande d'asile en Suisse (AP+);
- 233 réfugiés reconnus et réfugiés admis provisoires (RR et RAP);
- 60 requérants d'asile déboutés (RAD);
- 53 personnes frappées d'une décision de non-entrée en matière (NEM).

Les principales constatations en ce qui concerne l'évolution des effectifs en 2010 sont les suivantes:

- Le nombre de requérants d'asile a fortement chuté durant l'année (- 32%);
- Les admis provisoires (AP et AP+) sont en faible diminution (- 7%) sur l'année 2010;
- Le nombre de réfugiés reconnus a massivement augmenté (+ 32% en moyenne sur l'année);
- Le nombre de NEM et de RAD est en légère baisse (- 10%) sur l'année 2010.

Enjeux financiers liés à l'évolution de ces effectifs

Le canton de Neuchâtel compte, en sus des catégories de personnes prises en charge par la Confédération (RA, AP, RR, RAP), un nombre important d'AP+, de NEM et de RAD. Ces dernières catégories ne sont plus prises en charge financièrement par l'ODM depuis 2008. Ce sont les cantons et les communes qui assument désormais les coûts résultant de la prise en charge sociale de ces personnes. Ce report de charge, représente environ 2,2 millions de francs par an.

Les NEM et RAD, exclus de l'aide sociale, peuvent bénéficier, s'ils le demandent, d'une aide d'urgence (selon l'article 12 de la Constitution fédérale). Dans le canton de Neuchâtel, cette aide consiste en l'octroi d'un hébergement en centre collectif, de prestations de soins médicaux de base, et de la remise d'un montant de 8 francs par jour pour couvrir les frais de subsistance (le déjeuner est compris dans la prestation d'hébergement). A fin décembre 2010, le canton comptait 113 RAD et NEM.

Hébergement et encadrement

Centres d'hébergement collectif

La Ferme Matile à Fontainemelon (structure ouverte en juillet 2009) a une capacité d'hébergement similaire au centre d'hébergement de Couvet, à savoir 80 personnes. A fin décembre 2010, plus de 150 personnes étaient hébergées dans les deux centres, confirmant la pertinence de la décision d'avoir recherché et ouvert un deuxième centre d'hébergement afin de disposer de capacités d'accueil supplémentaires en hébergement collectif. Durant l'année 2010, les deux centres ont hébergé, de façon cumulée, plus de 550 personnes.

Grâce à cette capacité totale de 160 places en premier accueil, le canton de Neuchâtel est désormais en mesure de gérer les arrivées attribuées au canton de Neuchâtel par la Confédération. Cet-

te capacité d'hébergement permet également de gérer au mieux les cas potentiellement "Dublin" en attente d'un probable transfert dans un pays partie aux accords de Dublin pour traitement de la procédure asile, ainsi que la majorité des personnes à l'aide d'urgence, c'est-à-dire les personnes ayant reçu une décision de non-entrée en matière et les requérants déboutés.

Toutefois, bémol de taille, il a été observé pour la première fois en 2010, et malgré une baisse de 10% des arrivées en centres par rapport à 2009, que ces structures pouvaient se trouver en situation d'occupation quasi maximale en raison du faible nombre de transferts possibles en second accueil. L'année 2010, contrairement à 2009, a en effet vu très peu de transferts de personnes du premier vers le second accueil. Les motifs principaux résident dans le faible nombre de personnes arrivées dans le canton et recevant une admission provisoire ou gardant leur statut de requérant, condition sine qua non pour permettre un transfert en logement individuel (en sus d'autres critères tels que la durée de séjour passé en centre d'accueil et le suivi des cours de français notamment). Un très grand nombre de personnes hébergées en centre d'accueil voient alors leur procédure aboutir à une non-entrée en matière, une décision négative ou un renvoi Dublin. Plusieurs d'entre elles, en raison de leur volonté de ne pas quitter la Suisse et/ou de l'impossibilité technique d'exécuter leur renvoi (absence de papiers, retour impossible dans leur pays, refus de reprise par le pays concerné, absence d'accord de réadmission, etc.) restent donc en centres et gonflent les effectifs.

Par ailleurs, il faut mentionner qu'il n'est pas rare que ce type de population (NEM et RAD, cas Dublin) pose de nombreux problèmes d'encadrement par un comportement inadéquat et peu coopérant. Les centres d'accueil, lieux d'hébergement collectifs, sont confrontés à de plus en plus d'actes d'incivilités, de violences verbales et parfois même physiques. Cela, sans pouvoir toujours faire face avec des moyens adaptés à ces situations, certes pas nouvelles, mais en augmentation constante et toujours plus tendues ou violentes. Il faudra donc certainement prendre prochainement des mesures concrètes et coûteuses visant à mieux assurer la sécurité des centres, tant pour les collaborateurs que pour les clients.

Selon toute vraisemblance, cette situation risque fort de durer, voire même de s'aggraver avec le temps et les durcissements permanents dans le domaine de l'asile.

Appartements

Au 31 décembre 2010, l'OSAS gérait 303 baux à loyer, soit 80 de moins que pour l'année précédente à la même date. Ce sont principalement les requérants en cours de procédure, les personnes admises provisoirement, ainsi qu'un petit nombre de NEM et RAD dits vulnérables qui sont hébergés en appartements. Cette baisse est due au faible nombre de personnes transférées du 1^{er} vers le second accueil durant 2010.

La gestion des appartements reste un exercice particulièrement difficile dans le bas du canton où la situation immobilière est toujours relativement tendue. En effet, il s'agit de résilier petit à petit les baux les moins favorables (appartements en piteux état pour un prix trop élevé) pour privilégier les appartements offrant les meilleures conditions prix-qualité, et de garder une marge de manœuvre afin de pouvoir faire face à un éventuel afflux de requérants.

Dans le haut du canton, si la situation immobilière est encore relativement favorable, il n'est toutefois pas facile de trouver des studios correspondant aux normes de l'OSAS (accueil de deux personnes).

InterRen

Une équipe "InterRen", mise en place depuis plusieurs années par l'OSAS, se charge de l'entretien et de la remise en état des appartements loués. Cette équipe, composée de requérants et de personnes admises à titre provisoire, permet d'une part de limiter considérablement les frais d'entretien des appartements, de conserver de très bonnes relations avec les régies immobilières du canton, et d'autre part d'offrir une possibilité de formation et d'intégration pour les personnes travaillant au sein de l'équipe.

Encadrement

Les personnes de l'asile hébergées en appartements (requérants et admis provisoires) sont encadrées et conseillées par les deux bureaux de second accueil situés à Neuchâtel et à La Chaux-de-

Fonds. Ces bureaux comptent, en tout, une douzaine de collaborateurs administratifs ou spécialisés dans l'encadrement social. Les réfugiés, quant à eux, sont suivis et encadrés par les œuvres d'entraide Caritas et CSP au bénéfice d'un mandat de prestations conclu avec l'Etat de Neuchâtel.

Formation et occupation

En ce qui concerne les programmes d'occupation et de formation, plus de 580 personnes ont bénéficié d'un soutien et ont accédé à une ou plusieurs des 20 mesures à disposition et prévues dans le plan d'action 2010. Grâce à ces mesures, ces personnes, dont l'accès à un emploi est rendu beaucoup plus difficile par la situation économique actuelle, augmentent leurs chances d'intégration sociale et professionnelle. L'OSAS travaille actuellement en collaboration avec différents partenaires et prestataires tels que Profora BEJUNE, CSP, Job Service, La Joliette, Job-Eco et coordonne l'accès spécifique aux cours de langue en passant par le service de la cohésion multiculturelle.

Enjeux pour 2011

2010 a certainement été une période charnière pour le domaine de l'asile en Suisse. Malgré l'introduction de nouvelles règles dans le domaine de l'asile dès 2008 et la participation de la Suisse aux accords de Schengen-Dublin et d'Eurodac en particulier, force est de constater que, sur le terrain, le climat se durcit. Les flux de personnes de l'asile ont été moins importants en 2010 qu'en 2009, mais la nature de ces flux a changé. En effet, si passablement de personnes ont obtenu une décision positive en 2010, peu ont obtenu une admission provisoire et un très grand nombre une non-entrée en matière, une décision négative ou une notification Dublin. Les centres d'accueil du canton comptent désormais plus de la moitié de leur population dans des catégories de personnes devant quitter la Suisse et au bénéfice de l'aide d'urgence (logement, prise en charge des soins, 240 francs par mois pour vivre).

Les personnes au bénéfice de l'aide d'urgence ne quittent, pour une part importante d'entre elles, pas la Suisse de leur plein gré. Certaines ne sont tout simplement pas renvoyables et restent en Suisse dans des conditions minimales, multipliant souvent les petits et parfois les grands délits pour s'en sortir.

Cette situation est inquiétante à plus d'un titre car elle induit une cristallisation, de part et d'autre, des positions, mais ne permet en aucun cas d'aboutir à de véritables solutions. L'intégration de ces personnes est proscrite en raison de leur absence de statut au sein de la société helvétique et leur renvoi demeure fort souvent impossible. Elles évoluent donc dans une zone grise, inconfortable, mais dans laquelle une part d'entre elles trouvent indéniablement leur compte en comparaison des mesures encore plus dures en vigueur dans d'autres pays européens.

L'un des défis principaux sera donc, pour la Confédération, de tenter de trouver des solutions concrètes pour ces cas, à savoir réaliser leur renvoi de Suisse ou alors leur permettre une véritable intégration de fait dans notre société et avec les moyens idoines que cela nécessite.

Dans l'intervalle, les cantons seront certainement contraints de s'adapter et de mettre en œuvre, à leurs frais, des mesures permettant d'assurer la pérennité du climat social actuel et la sécurité de la population.

Office du séjour et de l'établissement (OSET)

Autorisations

Livrets B: autorisations annuelles (OASA) et autorisations de séjour CE/AELE

Depuis l'entrée en vigueur de l'accord sur la libre circulation des personnes, on distingue formellement deux types de livrets B: les livrets délivrés aux ressortissants extra-européens, renouvelables chaque année d'une part, et les livrets octroyés aux ressortissants européens, d'autre part. Ces derniers portent la mention "B-CE/AELE" et ont une durée de validité de 5 ans. L'effectif total des ressortissants étrangers bénéficiant d'un livret B était au 30 novembre 2010 de 11.214 (11.494 au 30 novembre 2009). Cela revient à dire que 7159 titulaires de cette catégorie de livret (7411 en 2009) sont ressortissants de l'Union européenne (UE) et 4055 (4083 en 2009) sont ressortissants d'États tiers. Les livrets B humanitaires (art. 30, al.1, let. b, LEtr) sont compris dans ce total.

Livret C: autorisations d'établissement

L'accord sur la libre circulation des personnes n'a pas d'incidence sur les autorisations d'établissement. L'effectif des ressortissants étrangers établis dans le canton de Neuchâtel, au 30 novembre 2010, était de 28.165 (28.050 personnes au 30 novembre 2009). Les ressortissants de l'Union européenne représentent, dans notre canton, l'immense majorité des détenteurs de livret C (23.692 personnes, (23.615 en 2009), pour 4473 ressortissants d'États tiers, (4435 en 2009)). En outre, 1842 détenteurs de permis B se sont vus transformer leur autorisation (1332 en 2009) au profit d'un livret C.

Livret G: autorisations frontalières

Depuis l'entrée en vigueur de l'accord sur la libre circulation des personnes, les travailleurs frontaliers ne sont plus tenus de rentrer à leur domicile quotidiennement, mais de manière hebdomadaire. Par ailleurs, la durée de leur autorisation dépend désormais de la durée de leur contrat de travail si celui-ci est conclu pour moins de 365 jours. Si le contrat de travail est conclu pour plus d'une année ou pour une durée indéterminée, l'autorisation est en revanche valable 5 ans. En novembre 2010, on dénombrait 9747 frontaliers, contre 9213 à la même période en 2009. Une légère hausse de 534 unités se fait remarquer.

Livret L: autorisations de courte durée

Les entreprises ont la possibilité d'engager du personnel pour une durée limitée. Pour les travailleurs ressortissants de l'UE/AELE, une autorisation de séjour de courte durée (livret L-CE/AELE) est accordée sur présentation d'un contrat de travail de moins de 365 jours et sa validité correspond à la durée du contrat.

Les ressortissants d'États tiers demeurent soumis au régime de l'ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (OASA) qui prévoit qu'une autorisation de courte durée peut être délivrée à des ressortissants extra-européens pour des activités n'excédant pas 364 jours au maximum. Une telle autorisation ne peut être octroyée que si la preuve du besoin a été rapportée et avec l'approbation de l'ODM. Elle peut être prolongée à titre exceptionnel jusqu'à 24 mois au maximum.

A la fin de l'année sous revue, quelque 455 personnes ressortissantes de l'Union européenne (371 en 2009) et 196 ressortissantes d'États tiers (165 en 2009) étaient titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée. En outre, 80 personnes étaient au bénéfice d'une autorisation de courte durée de moins de 4 mois (102 en 2009). Au total, on comptait ainsi 731 livrets L contre 638 à la fin de l'année précédente.

Déclarations de garantie

Au cours de l'année 2010, l'OSET a examiné 435 déclarations de garantie (467 en 2009), dont 407 ont été préavisées favorablement (379 en 2009) pour des personnes désirant effectuer un séjour touristique en provenance de pays pour lesquels l'obligation d'un visa est encore de rigueur.

Octroi de visas de retour

L'OSET a délivré 376 visas (391 en 2009) à des ressortissants étrangers séjournant dans notre canton et souhaitant pouvoir y revenir après un séjour temporaire à l'étranger.

Autorisations pour danseuses de cabarets

Quelque 380 autorisations (427 en 2009) ont été établies pour des danseuses engagées auprès des 9 cabarets que comptait le canton à fin décembre 2010. Cette diminution de 47 unités s'inscrit toujours dans le prolongement de celle enregistrée l'année précédente (diminution de 97 unités) et trouve son explication dans l'application rigoureuse faite par le service des migrations de l'arrêté du 23 juin 2004 concernant les conditions d'engagement ainsi que la fixation du nombre par établissement de danseuses de cabaret, d'une part, et des directives concernant l'octroi de livret de séjour et de travail pour danseuses de cabaret que le service a émises en décembre 2005 d'autre part. Cette diminution est également en lien avec l'accord sur la libre circulation des personnes qui assouplit considérablement les procédures d'engagement de danseuses de cabaret européennes.

Enfin, 10 refus d'autorisation d'entrée en Suisse et d'octroi d'une autorisation de séjour ont été rendus concernant des danseuses de cabaret

Récapitulation des autorisations

	Livrets B	Livrets C	Livrets G	Livrets L
2006	9516	29.034	8003	863
2007	10.809	28.841	9283	594
2008	11.646	29.345	9446	576
2009	11.494	28.050	9213	638
2010	11.214	28.165	9747	731

Analyse de dossiers en vue de prolongation d'une autorisation de séjour

L'OSET a examiné 356 dossiers (289 en 2009) en vue d'octroi ou de prolongation d'autorisation de séjour. Il ressort de ces examens particulièrement approfondis que 125 autorisations (165 en 2009) peuvent être prolongées sous diverses conditions, 91 propositions (101 en 2009) de refus d'octroi ou de prolongation d'autorisation de séjour ont été transmises à la Direction juridique du service pour décision. Le solde des dossiers examinés, à savoir 28, (23 en 2009) correspond aux auditions de citoyens suisses ou étrangers établis dans le canton qui désirent faire venir en Suisse des ressortissants extra-européens en vue de mariage.

Le bureau Conseils en vue du retour

Le bureau Conseils en vue du retour (CVR) a pour mission d'informer les requérants d'asile sur les modalités de départ et les différentes aides qu'ils peuvent obtenir en cas de retour volontaire dans leur pays. L'aide au retour soutient ainsi la planification et la réalisation des voyages de retour et facilite une réintégration au pays. En collaboration avec l'ODM, une aide financière de base est accordée, à certaines conditions, aux personnes respectant l'obligation de quitter la Suisse. Des aides complémentaires sont également possibles afin de soutenir des projets professionnels, d'apporter des solutions de relogement ou de permettre la poursuite d'un traitement médical.

Le CVR est également chargé d'informer les requérants quant à l'existence de programmes de réinstallation mis sur pied par l'ODM en collaboration avec l'Organisation internationale des migrations (OIM) et les gouvernements des pays concernés. Par son action, le CVR contribue à augmenter le nombre de départs volontaires de personnes dont la procédure d'asile est arrivée à son terme et à réduire ainsi les rapatriements sous la contrainte, en offrant un retour dans la dignité.

Les statistiques CVR pour 2010 se présentent ainsi:

- 33 départs volontaires avec l'aide financière au retour (39 en 2009);
- 1 départ autonome, sans bénéficiaire de l'aide au retour (4 en 2009);
- 2 départs volontaires sans l'aide financière au retour.

En plus de ces aides financières, le CVR apporte un soutien afin de trouver des solutions personnalisées permettant un retour au pays dans les meilleures conditions possibles (scolarité, accès au marché du travail, accès aux soins).

Renvois et mesures de contrainte

Durant l'année sous revue, 58 décisions de renvoi ont été rendues (68 en 2009). S'agissant des mesures de contrainte relevant de la compétence de l'OSET, 55 ordres de mise en détention (48 en 2009) et 24 ordres de mise en rétention ont été délivrés cette année (42 en 2009), dont 5 ont entraîné une détention de plus de 72 heures (7 en 2009), durée au-delà de laquelle le dossier doit obligatoirement être transmis au président du Tribunal de district concerné afin que l'adéquation et la légalité de la détention soient confirmées. Il a été organisé 117 renvois par avion, à destination des pays d'origine des personnes détenues (79 en 2009) dont 41 dans le cadre de la procédure de refoulement Dublin (31 en 2009). L'OSET a proposé 71 interdictions d'entrée en Suisse à

des ressortissants étrangers indésirables dans notre pays (61 en 2009). Enfin 425 dossiers concernant des personnes en situation irrégulière ont été ouverts durant l'année.

Office de la main-d'œuvre (OMOE)

Annonces

L'une des principales nouveautés découlant de l'entrée en vigueur de la deuxième phase d'application de l'accord sur la libre circulation des personnes, outre l'abandon du principe de la priorité à la main-d'œuvre résidente et du contrôle des salaires et des conditions d'engagement, réside dans la possibilité offerte d'exercer une activité lucrative en Suisse sans avoir à solliciter une autorisation formelle à cette fin. En effet, depuis le 1^{er} juin 2004, les activités lucratives de moins de 3 mois ou 90 jours non-consécutifs durant l'année civile ne sont plus soumises à autorisation, mais à une obligation d'annonce.

Cette procédure concerne trois catégories de travailleurs:

- Les travailleurs détachés, à savoir les personnes venant exercer une activité lucrative en Suisse pour le compte d'un employeur ayant son siège dans un des pays membres de l'Union européenne;
- Les travailleurs engagés par un employeur suisse pour moins de trois mois ou 90 jours non-consécutifs;
- Les prestataires de services indépendants.

L'obligation d'annonce incombe non pas au travailleur, mais à l'employeur, respectivement au prestataire de service indépendant. Le tableau ci-dessous met en évidence le succès remporté par cette procédure et l'usage privilégié qu'en font les agences de placement et de travail temporaire suisses. On précisera que la procédure d'annonce ne s'applique qu'aux travailleurs issus des 15 États membres initiaux de l'UE, de l'AELE (ainsi que Chypre et Malte). Les travailleurs issus des autres États membres de l'UE demeurent pour l'heure encore soumis aux prescriptions du marché du travail (demande de main-d'œuvre étrangère déposée par l'employeur, vérification des conditions de salaire et d'engagement, priorité à la main-d'œuvre indigène, etc.).

	2009	2010
Total annonces	2939	4744
Travailleurs détachés	684	1199
Prestataires de service indépendants	272	452
Agences de placement et de travail temporaire suisses	1212	2028
Autres employeurs suisses	771	1065

Collaboration avec le service de surveillance et des relations du travail (SSRT)

Au cours de l'année sous revue, la collaboration entre l'OMOE et le SSRT s'est poursuivie. En effet, dans le cadre des activités de surveillance des agences de location de service et de placement, l'OMOE participe activement aux révisions effectuées au sein des agences du canton, tâche découlant de la Loi fédérale sur le service de l'emploi et la location de service (LSE). En outre, l'OMOE établit, chaque mois, des statistiques détaillées relatives aux travailleurs européens exerçant une activité lucrative en Suisse dans le cadre de la "procédure d'annonce des activités lucratives non-soumises à autorisation" (90 jours au maximum par année civile). Enfin, l'OMOE et le SSRT dispensent ensemble une demi-journée de cours pour chaque volée des participants au cours de cafetiers.

Contingents UE/AELE

La période de contingentement des autorisations réservées aux travailleurs européens s'étend du 1^{er} juin au 31 mai et concerne uniquement les ressortissants des nouveaux États ayant intégré l'UE au 1^{er} avril 2006 (ressortissants CE-8) ainsi que les ressortissants issus de Roumanie et de Bulgarie (CE-2), les contingents ayant été abrogés pour les travailleurs issus des États membres initiaux de l'UE/AELE ainsi que Chypre et Malte (ressortissants CE-17).

Ce sont ainsi quelque 2800 unités de longue durée et 26.000 unités de courte durée qui sont mises à disposition des cantons pour les ressortissants CE-8. Les contingents sont libérés par les autorités fédérales sur une base trimestrielle et les cantons ne peuvent se fier qu'à une valeur de référence s'agissant du nombre d'autorisations qu'il leur sera possible d'octroyer. Le système fonctionne selon le principe "premier arrivé, premier servi". Il n'a pas eu d'incidence particulière pour le canton, les contingents fédéraux n'ayant pas été totalement utilisés. Depuis le 1^{er} juin 2009, les ressortissants CE-2 (Bulgarie et Roumanie) sont soumis à une réglementation similaire.

Sur demande de l'OSET, l'OMOE a été amené à intervenir dans le traitement et le règlement de 82 dossiers de ressortissants CE-17. Cette intervention consistait par exemple à examiner les conditions pour l'exercice d'une activité lucrative indépendante, de jeunes gens au pair, ou à régler certains problèmes liés à la rémunération, au contenu du contrat de travail, au non-respect par l'employeur du devoir de diligence qui lui incombe, etc.

Contingents États-tiers

La période de contingentement des autorisations réservées aux ressortissants d'États tiers s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre. Pour le canton de Neuchâtel, le Conseil fédéral a fixé les contingents à hauteur de 45 unités annuelles (permis B) et 78 unités de courte durée (permis L).

En 2010, le contingent des unités annuelles et de courte durée n'a pas suffi aux besoins de l'économie neuchâteloise. En effet, le service des migrations a dû solliciter 50 unités supplémentaires de courte durée et 45 unités annuelles auprès de l'ODM, qui a accédé favorablement à cette demande. Cela est dû notamment au fait que les travailleurs CE-AELE détachés en Suisse par leur employeur étranger pour une durée supérieure à 90 jours par année civile sont imputés sur les contingents en principe réservés pour les travailleurs extra-européens, ainsi qu'aux besoins importants de l'économie neuchâteloise durant l'année écoulée.

Nombre de dossiers traités

Les demandes de main-d'œuvre étrangère reçues du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, toutes catégories de permis confondues, se décomposent comme suit:

Secteurs	Entrées	Transferts	Prolongations	Totaux
Agriculture	36	2		38
Machines	135	6	54	195
Tertiaire	216	6	105	327
Horlogerie, microtechnique	32	2	36	70
Bâtiment	25	8	14	47
Restauration	94	6	80	180
Santé, enseignement	143	5	48	196
Cabaret (procédure spéciale)				405
Total	681	35	337	1458

En 2010, l'OMOE a donc traité 1458 dossiers (1640 l'année précédente). Pour des raisons de place dans le tableau ci-dessus, les noms des secteurs ont été résumés. En effet, le secteur "tertiaire" par exemple comprend les commerces de détail, l'alimentation, le textile, l'informatique et le sport également.

La diminution du nombre de dossiers traités par l'OMOE s'explique par l'entrée en vigueur progressive de l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP), par la conjoncture économique mais aussi par un changement de régime découlant de la nouvelle loi fédérale sur les étrangers (LEtr), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008. En effet, les employeurs ne doivent plus désormais solliciter l'octroi d'une autorisation de travail pour pouvoir occuper les ressortissants extra-européens déjà titulaires d'une autorisation de séjour (permis B).

S'agissant du domaine des cabarets, la mise en application de l'Arrêté concernant les conditions d'engagement ainsi que la fixation du nombre par établissement des danseuses de cabaret a conduit à la fermeture d'une dizaine d'établissements de ce type dans le canton, ce qui explique la di-

minution des demandes de main-d'œuvre étrangère dans ce secteur. D'autre part, les cabaretiers font de plus en plus appel à des danseuses de cabaret européennes (non-soumises au contingentement et à une procédure de demande de main-d'œuvre étrangère). Il n'en demeure pas moins que ce secteur continue d'exiger de la part de l'OMOE une attention constante et des contrôles et vérifications systématiques tout au long de l'année.

On relèvera enfin qu'en dépit d'une diminution du nombre de dossiers à traiter l'OMOE est confronté à une complexification croissante des dispositions légales et réglementaires en vigueur, nécessitant un investissement encore plus soutenu que par le passé de l'office pour expliquer aux usagers (employeurs et travailleurs indépendants) les procédures à suivre et à respecter.

Enquêtes, avertissements et mises en garde

Au cours de l'année sous revue, l'OMOE a adressé 33 avertissements au sens de l'article 122 de la loi sur les étrangers (51 l'année précédente) aux employeurs du canton qui ne respectaient pas les prescriptions légales en vigueur, s'agissant de l'engagement de ressortissants extra-européens au bénéfice d'autorisations de séjour (permis N, F, étudiants, etc.).

11.5. Perspectives

Pour le service des migrations, les perspectives seront liées notamment à l'évolution de la situation dans le domaine de l'asile. L'introduction de la biométrie pour les titres de séjour et de voyage, les développements de l'acquis de Schengen, la poursuite de la mise en œuvre de l'accord de Dublin, de même les travaux législatifs et réglementaires visant à donner suite à la votation populaire au sujet de l'initiative sur le renvoi des étrangers criminels viendront en outre dicter le rythme, la variété et le contenu des tâches auxquelles le service devra faire face à court et moyen termes. Sur un plan fonctionnel et organisationnel, le service poursuivra la démarche GESPA entamée au cours de l'année sous revue.

12. SERVICE DE LA COHÉSION MULTICULTURELLE

12.1. Missions

Le service de la cohésion multiculturelle (COSM) a pour mission d'appliquer la loi cantonale sur l'intégration des étrangers, du 26 août 1996, dont le but essentiel est de favoriser des relations harmonieuses entre Suisses et étrangers et de promouvoir l'intégration des populations étrangères dans le canton de Neuchâtel. Il agit en étroite collaboration avec la Communauté de travail pour l'intégration des étrangers (CTIE), commission consultative du Conseil d'Etat, qui a pour mandat d'étudier les phénomènes liés aux migrations internationales, aux relations entre Suisses et étrangers, ainsi que de favoriser l'intégration des populations étrangères dans la société neuchâteloise. Le président est désigné par le Conseil d'Etat et les membres sont eux aussi nommés officiellement sur proposition des milieux intéressés. Ils proviennent notamment des administrations communales et cantonales, des services sociaux, des milieux économiques (patronat et syndicat), des collectivités étrangères, d'institutions et des milieux académiques qualifiés en matière d'intégration des étrangers.

Le COSM combine trois fonctions principales et essentielles en matière de politique d'intégration, celles de centre de contacts spécialisé, de délégué cantonal aux étrangers et de structure logistique pour la CTIE, les organisations de migrants et les milieux concernés par les diverses facettes de la présence des populations étrangères et migrantes.

Selon le cadre légal et réglementaire, la CTIE ainsi que le délégué peuvent agir, en particulier, dans les domaines suivants :

- Rechercher et mettre en œuvre les moyens d'intégration des étrangers;
- Favoriser et assurer l'information entre Suisses et étrangers, d'une part, et étrangers entre eux, d'autre part;
- Soutenir les associations d'étrangers domiciliées dans le canton, sous forme financière, d'aides ponctuelles et de conseils;
- Former et sensibiliser les responsables des administrations cantonales et communales aux problèmes de l'intégration;
- Harmoniser et coordonner les procédures de décisions cantonales en vue de trouver des solutions cohérentes, harmonieuses et équitables;
- Participer à des recherches et des études pour la compréhension des mouvements migratoires et des moyens à mettre en œuvre pour y faire face.

Le service de la cohésion multiculturelle assume les groupes de prestations dans le domaine des migrations et de l'intégration des étrangers suivants:

- Liaisons et médiations entre les autorités et les collectivités étrangères;
- Information, communication, traduction et formation;
- Programmes d'intégration ciblés;
- Contacts et consultations personnalisés (centres de compétences en matière d'intégration et de prévention du racisme);
- Etablissement de rapports de naturalisation et d'intégration;
- Coordination verticale (Confédération, canton, communes) et horizontale (administration, partenaires sociaux et société civile);

Les missions et prestations du service de la cohésion multiculturelle correspondent aux nouvelles tâches dévolues aux cantons par la législation suisse, en particulier la loi sur les étrangers entrée en vigueur le 1er janvier 2008. La Confédération subventionne ainsi les structures et plusieurs programmes ou projets neuchâtelois.

Le règlement d'exécution de la loi cantonale sur l'intégration des étrangers, du 5 février 1997, a été mis à jour pour s'adapter aux priorités de la politique définies par le Conseil d'Etat et à la suite de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur les étrangers (Letr) au 1er janvier 2008.

12.2. Objectifs de l'année

Le principal objectif en 2010 a été la poursuite de la mise en œuvre du programme de législature du Conseil d'Etat dans le domaine des migrations et de l'intégration des étrangers selon les moyens mis à disposition. Il s'agit notamment de l'accueil des nouveaux arrivants, des programmes d'intégration et d'apprentissage du français, d'actions de communication publique et de prévention du racisme et l'élaboration de projets qui concernent plus spécifiquement les jeunes migrants.

12.3. Ressources

L'effectif du service de la cohésion multiculturelle (COSM) se composait à fin décembre 2010 d'une équipe interdisciplinaire de 15 personnes (12,95 postes). Le personnel a été réduit, en avril 2010, en raison du non-renouvellement du contrat de travail, fixé initialement pour une durée déterminée, d'un collaborateur qui s'occupait de l'établissement des rapports de naturalisation. Pour la deuxième année consécutive, le service a engagé une nouvelle apprentie de 1^{ère} année depuis août 2010. 11 personnes supplémentaires ont également renforcé l'action du COSM dans le cadre de stages ou de programmes d'emploi temporaire. Un effectif complémentaire de 24 personnes intervient régulièrement pour des missions spécifiques ou ponctuelles. Le siège du service se trouve à La Chaux-de-Fonds et une antenne est présente à Neuchâtel.

Le contrat de mandat de prestation conclu en 2001 entre le service de la cohésion multiculturelle et l'Office fédéral des migrations (ODM) a été renouvelé en 2010. Ce contrat prévoit qu'en contrepartie d'une subvention fédérale de 150.000 francs, le COSM fournit un certain nombre de prestations d'information, de consultation et de coordination. Ces prestations figurent au catalogue de celles du service. Un contrat de prestations supplémentaires a été conclu avec le même partenaire d'un montant de 38.500 francs afin de garantir la fonction de centre de compétence d'interprétariat communautaire du COSM.

En 2010, le document définitif de la première phase de GESPA définissant les prestations et activités du COSM a été approuvé par l'office d'organisation et par le chef du Département de l'économie. Ainsi, le service de la cohésion multiculturelle a débuté, dès l'automne 2010, les travaux de la deuxième phase de GESPA.

12.4. Événements principaux

Prix "Excellence dans les services publics" 2010

Le concours "Excellence dans les services publics", organisé par la Société suisse des sciences administratives et l'institut de hautes études en administration publique, a décerné le prix 2010 de la catégorie "Gouvernance publique" au service de la cohésion multiculturelle en novembre. L'objectif du concours est non seulement de célébrer l'excellence publique mais également de faire connaître des projets novateurs et d'inspirer d'autres administrations. Le canton de Neuchâtel, par le service de la cohésion multiculturelle a été primé pour son projet "Droits civiques et intégration: comprendre la citoyenneté pour l'exercer pleinement". Neuchâtel lie en effet la politique d'intégration interculturelle des migrants aux principes fondamentaux de la citoyenneté. C'est pour cette raison que, depuis l'été 2009, une Charte de la citoyenneté est remise à toute nouvelle personne qui s'installe dans le canton pour expliciter d'emblée les principes et valeurs qui fondent la Constitution et les lois applicables à chacun. En parallèle, de nouvelles mesures seront progressivement introduites pour renforcer la compréhension de la citoyenneté.

Prix "Salut l'étranger!" 2010

Le prix "Salut l'étranger!" a été institué par le Conseil d'Etat en 1995 et il était doté de 7000 francs en 2010. Il a pour but de récompenser des actes en faveur de la tolérance dans le canton de Neuchâtel.

La CTIE et le service de la cohésion multiculturelle se sont chargés d'informer la population du canton de Neuchâtel de l'existence de ce prix et 20 candidatures (20 en 2009) sont parvenues au jury.

Celui-ci a décerné le prix "Salut l'étranger!" 2010 à Mesdames Capucine Maillard et au groupe "Femmes de cœur et d'épices", Valérie Kernén et Florence Chitacumbi. La conférence de presse et la remise du prix ont eu lieu le 20 décembre 2010 au Château de Neuchâtel en présence du chef du Département de l'économie, du président du jury, du délégué aux étrangers, des lauréates ainsi que d'autres invités. Il faut relever que, depuis la création du prix, en 1995, 45 lauréats ont été désignés et 391 propositions de candidature ont été adressées au jury.

L'ensemble des propositions transmises depuis la création du prix représente la pointe de l'iceberg des nombreuses initiatives, individuelles ou collectives, prises en faveur du rapprochement entre les différentes populations qui composent le canton de Neuchâtel. Cela représente un engagement considérable et indispensable en faveur de la tolérance, qui passe souvent inaperçu, parce que moins spectaculaire que les manifestations de xénophobie, d'intolérance ou de racisme.

12.5. Activités / Réalisations

Médiations

Le COSM assure une fonction de médiation entre les autorités et instances officielles du canton et les collectivités étrangères. Sur demande, cette activité de médiation s'étend aussi à des institutions privées. Celle-ci implique d'entretenir des liens et des contacts avec tous les milieux concernés. Dans ce cadre, des rencontres régulières ont eu lieu en particulier avec les associations et groupements, turcs, kurdes, africains, albanais, latino-américains, amérindiens, musulmans et tamouls.

Il convient de préciser que chaque prestation de médiation comptabilisée implique généralement un ensemble de démarches, de contacts et de rencontres.

Médiations effectuées par le COSM	Nombre 2006	Nombre 2007	Nombre 2008	Nombre 2009	Nombre 2010
Instances officielles – Collectivités étrangères	40	40	29	31	4
Institutions privées – Collectivités étrangères	24	30	12	17	4
Total	64	70	41	48	8

Centre d'interprétariat communautaire

Le Centre d'interprétariat communautaire compte 90 traducteurs/interprètes parlant 40 langues. Durant l'année 2010, quelques nouvelles personnes ont été recrutées pour répondre à des demandes spécifiques (langue particulière, disponibilité selon les régions du canton, sexe, etc.).

Les statistiques établies montrent que durant les six premiers mois de l'année écoulée, un nombre important de traductions orales et écrites a été effectué.

Traductions orales:

Domaines	Total interventions de janvier à juin 2009				Total interventions de janvier à juin 2010				Ecart			
	Acte	%	Heure	%	Acte	%	Heure	%	Acte	%	Heure	%
Santé	134	18,3	139,5	14,1	140	17,2	176	12,3	6	4,3	36,5	20,7
Social	262	35,7	270	27,4	300	36,9	310,3	21,7	38	12,7	40,3	13
Ecole	110	15,0	110,3	11,2	94	11,6	154,5	10,8	-16	-17	44,3	28,6
Administration	134	18,3	284,5	28,8	129	15,9	401,3	28,1	-5	-3,9	116,8	29,1
Judiciaire	41	5,6	55,3	5,6	59	7,3	115	8,1	18	30,5	59,8	52
Police	53	7,2	127,5	12,9	91	11,2	270,5	18,9	38	41,8	143,0	52,9
Total	734	100	987	100	813	100	1427,5	100,0	79	9,7	440,5	30,9

Durant le premier semestre 2010, une hausse de 79 actes d'interprétariat (440,5 heures) a été constatée dans les activités du Centre d'interprétariat et de traduction du canton de Neuchâtel.

Ce sont les employés de l'administration cantonale qui ont sollicité le plus souvent le service des interprètes (401 heures), suivis par les professionnels du domaine social (310 heures).

Durant le premier semestre 2010, un nombre important de documents destinés aux populations migrantes ont également été traduits.

Traductions écrites:

Domaine <i>Traductions écrites</i> Période: 1er janvier au 30 juin 2010	Interventions selon tarifs officiels forfaitaires		Interventions selon tarifs officiels spécifiques		Total	
	Nb doc	Nb lignes	Nb doc	Nb lignes	Nb doc	Nb lignes
Santé	39	1752	1	40	40	1792
Social	52	1118	0	0	52	1118
Ecole	16	1873	6	138	22	2011
Administration	32	2947	20	486	53	3433
Judiciaire	9	993	2	25	11	1018
Police	0	0	1	26	1	26
Total	148	8683	30	715	179	9398

L'administration cantonale (3433 lignes) ainsi que les écoles (2011 lignes) ont demandé à traduire une quantité importante d'informations durant le premier semestre de l'année 2010, suivi par les professionnels de la santé (1792 lignes) et du domaine social (1118 lignes).

Outre les traductions effectuées par les traducteurs du réseau, le Centre d'interprétariat communautaire a fourni des prestations telles que des informations sur les langues, les interprètes et les tarifs ainsi que des renseignements sur les traductions réalisées. Durant l'année 2010, la liste des traducteurs a été systématiquement contrôlée, mise à jour et diffusée aux services de l'administration cantonale et communale ainsi qu'aux institutions privées qui la sollicitent.

Le COSM a collaboré activement à la réalisation des Assises romandes de l'interprétariat communautaire qui se sont tenues le 30 septembre dernier à Lausanne et qui ont réunis plus de 170 participants issus des milieux politiques et professionnels concernés.

Le mandat de prestation signé avec la Confédération par le biais de l'Office fédéral des migrations (ODM) pour la gestion du Centre d'interprétariat communautaire a été reconduit en 2010. Durant

l'année écoulée, le COSM a poursuivi sa collaboration avec tous les partenaires concernés afin d'assurer une efficacité maximale dans l'utilisation des prestations de traduction.

Centre de compétence "intégration"

Le Centre de compétence "intégration" est un dispositif qui fournit des consultations et des informations sociales spécialisées dans le domaine des migrations et de l'intégration à toute personne, indépendamment de son origine ou de son titre de séjour ainsi qu'aux organismes publics et privés intéressés. Il sert en particulier d'interface facilitant l'accès des personnes qui consultent, à l'ensemble des prestations, ressources et services disponibles pour la population.

Durant l'année 2010, 1434 entretiens ont été tenus en faveur de 647 personnes dont 360 consultaient notre centre pour la première fois. Ces consultants ont soumis au total 1856 problèmes dont leur traitement a nécessité 3262 prestations (information personnalisée, soutien administratif, conseil/orientation, médiation, accompagnement et traduction orale). Ces chiffres représentent une légère diminution des activités de consultation par rapport à l'année 2009. Cette diminution s'explique essentiellement par l'inactivité temporaire de l'une des unités de consultation et par la diminution du temps de travail consacré aux consultations par les responsables en raison des nouvelles prestations du COSM.

Le nombre de premières consultations (nouveaux dossiers) constituait environ 55,6% de l'ensemble des dossiers individuels traités et, malgré une légère baisse par rapport à l'année précédente, ceci exprime un roulement important des consultants. Cela confirme pleinement la vocation de centre de contact fournissant des interventions brèves ciblées et des orientations auprès des dispositifs existants.

Résultats globaux	2006	2007	2008	2009	2010	Variation en %
Nombre de premières consultations	379	423	431	404	360	-10,9
Nombre de dossiers individuels traités	694	733	744	700	647	-7,6
Nombre d'entretiens réalisés	1668	1638	1587	1496	1434	-4,2
Nombre de problèmes traités	2054	2115	2129	1917	1856	-3,2
Nombre de prestations réalisées	3637	3761	3482	3300	3262	-1,2

Dispositif d'accueil des artistes de cabaret

Depuis avril 2003, le COSM, en collaboration avec le service des migrations et l'antenne SIDA NE, applique un dispositif spécifique d'accueil des artistes (danseuses) de cabaret entrant pour la première fois dans le canton de Neuchâtel. Le but de ces séances d'accueil est de fournir une information spécifique adaptée au public cible dans la langue maternelle ou dans une langue maîtrisée par les destinataires de l'information. Les séances d'information ont lieu une après-midi par mois. Pendant ces séances sont dispensées des informations administratives, juridiques et relatives à la santé (MST, SIDA, alcool...).

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Nombre de séances	15	12	12	11	10	11
Nombre d'intervenants par séance	4 à 5	4 à 5	3 à 4	3 à 4	3	3
Nombre d'artistes convoquées	145	125	105	91	64	69
Nombre d'artistes reçues	141	111	94	85	59	60
Nombre de prestations d'interprètes	38	31	25	24	17	16

En parallèle avec les séances d'information, l'espace ouvert aux artistes de cabaret pour consultations personnalisées a accueilli 6 danseuses.

Le travail de ces 7 années d'information, parallèlement aux différentes mesures prises par le canton a visiblement porté ses fruits. Les danseuses de cabarets se disent mieux armées pour se défendre car beaucoup mieux informées. Certaines d'entre-elles ont assisté plusieurs fois aux séances. La baisse du nombre d'artistes autorisées à travailler en Suisse constatée ces dernières années se confirme en 2010.

Prostitution

Le règlement d'exécution de la loi cantonale sur la prostitution et la pornographie prévoit une cellule de coordination chargée d'appuyer l'autorité d'application. Le COSM participe aux séances de cette cellule. La brochure d'information destinée aux responsables de salons ainsi qu'aux prostituées est disponible en plusieurs langues: français, anglais, allemand, espagnol et portugais. Une version en russe existe mais uniquement sur Internet ainsi que toutes les autres langues. La diffusion de la brochure a débuté en 2009 par le canal des services les plus concernés, en particulier la police et le service de surveillance et des relations du travail ainsi que tous les services, membres de la cellule LProst. En 2010, la diffusion a été étendue à d'autres services tels que les centres LAVI ou le planning familial ainsi que certaines communautés étrangères.

Centre de compétence "prévention du racisme"

La mission de cette unité est de prévenir toute forme de discrimination, d'exclusion, de restriction ou de préférence fondée sur la race, la couleur, la religion, l'origine ou la nationalité.

Les objectifs du centre visent à assurer une aide aux victimes et témoins de racisme, par des conseils et une orientation adéquate dans leurs démarches, dans les limites du rôle d'un service étatique et, en parallèle, à sensibiliser le public à cette atteinte à la dignité humaine.

Toute personne, service, institution, entreprise ou organisme confronté (directement ou indirectement) au racisme dans le canton de Neuchâtel, peut s'adresser à ce centre de compétence du COSM. Il est à noter que les cas soumis au centre ne reflètent en aucun cas l'état du racisme dans l'ensemble de la société neuchâteloise, d'autant plus que le racisme en tant que tel est un phénomène difficilement mesurable.

Résultats globaux	2006	2007	2008	2009	2010
Nombre de premières consultations	44	41	49	52	55
Nombre de dossiers individuels traités	69	79	73	84	79
Nombre d'entretiens réalisés	214	206	225	224	262
Nombre de problèmes traités	269	275	298	328	310
Nombre de prestations réalisées	191	188	194	202	214

Il ressort des chiffres généraux que le centre n'a pas dû faire face à des fluctuations notables dans le nombre de cas à traiter. Ces dernières années, le nombre de cas a oscillé entre quarante et cinquante par an. En 2010, une légère hausse a été constatée en comparaison avec 2008 et 2009. Durant l'année 2010, 214 prestations ont été fournies pour 55 bénéficiaires. Il s'agit notamment des prestations suivantes; conseil, information, médiation, soutien administratif, orientation et conseil aux projets. Une partie des cas soumis représentait des demandes d'information auxquelles le centre a répondu rapidement ou pour lesquelles il a renvoyé le demandeur vers d'autres services publics ou privés. Mais d'autres interpellations ont nécessité des interventions plus importantes: préjugés xénophobes, conflits entre employeur et employé, conflits de voisinage, refus de fournir une prestation en raison de l'appartenance (religieuse, raciale ou ethnique), discrimination de la part d'un propriétaire pour la location de son bien, insultes racistes, etc. Face à ces situations, les collaborateurs du centre sont intervenus de façon active pour soutenir les victimes.

Il est également à mettre en évidence les nombreux appels qui parviennent au centre et qui concernent le besoin d'une information correcte et complète sur les différents thèmes traités par le centre.

En outre, le COSM a organisé diverses formations destinées notamment au personnel des administrations publiques ainsi qu'aux aspirants policiers (ERAP).

Site CIAO "*Discrimination et racisme(s)*"

Le COSM collabore avec la Fondation éducation et développement dans le cadre d'une convention établie en 2004 avec l'Association romande CIAO dont la mission est de prévenir les conduites à risque et de promouvoir la santé auprès des adolescents romands au moyen d'un site Internet. En août 2004, le site a ouvert un nouveau thème intitulé "RacismeS et idées reçues" dans lequel les utilisateurs trouvent des informations concernant le racisme et les discriminations et la possibilité de poser des questions de manière anonyme sur ce sujet. Le service de la cohésion multiculturelle a participé activement à la rédaction des informations thématiques utiles et aux réponses personnalisées aux questions posées par des jeunes. En 2010, les répondants du site ont fourni des réponses à 11 questions posées par des jeunes sur cette thématique particulière. A noter aussi qu'en 2010, le contenu du site "CIAO" a été réactualisé et modifié. Par conséquent, la rubrique anciennement appelée "Racisme et idées reçues" s'appelle désormais "Discriminations et racismes". Cette révision a été dictée par les besoins du public-cible.

Depuis l'ouverture du thème, le module de questions-réponses a été sollicité sur les sujets les plus divers: la haine et la violence des jeunes, la discrimination à l'emploi et sur le marché du logement, les propagandes xénophobes, les préjugés et les stéréotypes, la "tolérance" envers les couples mixtes, les mariages forcés, le problème de l'excision, la signification du racisme, le racisme anti-noir, le racisme anti-blanc, comment agir face au racisme, etc.

Le site intègre également une rubrique intitulée "Eclairage CIAO" qui permet de répondre aux avis et interrogations qui n'ont pas de dimension personnelle marquée ou dont le contenu peut choquer d'autres utilisateurs du site.

Programme d'intégration et de connaissances civiques

Le programme d'intégration et de connaissances civiques constitue un dispositif spécifique qui vise à familiariser les migrants à leur contexte de vie en Suisse et à la pratique du français dans les situations quotidiennes courantes. Selon le type de programme, l'accent est plutôt mis sur la pratique du français ou sur la connaissance de l'environnement social et institutionnel du canton et de la Suisse. Les prestations du programme sont adaptées à des publics ayant des compétences variables en français et des disponibilités de temps et d'horaire différenciés. Ces programmes sont réalisés à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds avec la participation financière de la Confédération.

En 2010, 5 programmes distincts ont été réalisés en 9 classes annuelles, semestrielles ou trimestrielles. Les programmes "Connaître le pays d'accueil" ont proposé pour la première fois deux nouveaux modules: "La charte de la citoyenneté" présentant aux participants les principes et fondements de la République et canton de Neuchâtel, et "Quatre saisons de Neuchâtel" qui présentent les principaux événements et manifestations qui rythment la vie socioculturelle des Neuchâtelois durant l'année.

Résultats globaux des programmes de français et de connaissances civiques en 2010 Intitulé du programme	Durée du programme	Nb. de périodes réalisées en 2010	Nb. de participants aux programmes en 2010
NEUCHATEL			
1. S'intégrer au quotidien: débutants niveau 1	Semestriel	160	63
2. S'intégrer au quotidien: débutants niveau 2	Annuel	100	35
3. S'intégrer au quotidien: niveau moyen	Annuel	80	42
4. Connaître le pays d'accueil : niveau moyen	Annuel	80	40
5. Connaître le pays d'accueil : niveau avancé	Trimestriel	36	12
6. Connaître le pays d'accueil : niveau avancé	Trimestriel	42	14
LA CHAUX-DE-FONDS			
7. S'intégrer au quotidien: niveau moyen	Annuel	80	44
8. Connaître le pays d'accueil : niveau moyen	Annuel	80	18
9. Connaître le pays d'accueil : niveau avancé	Trimestriel	42	9
Total		700	277

En 2010, 280 personnes ont participé à l'un ou l'autre des programmes proposés (260 en 2009). Les participants étaient issus de plus de 63 pays différents et la majorité était titulaire d'autorisations de résidence durables en Suisse. Les femmes constituaient environ 52,9% de l'ensemble des personnes ayant participé aux programmes.

Participants aux programmes d'intégration et de connaissances civiques selon le statut de séjour en 2010	Nombre	%
Doubles nationaux et autorisations durables	203	72,5
Permis N et F	34	12,1
Autres statuts LEtr	43	15,4
Total	280	100

Formations organisées par le COSM et interventions publiques

Le service est intervenu à 20 reprises pour dispenser des formations dans les domaines de l'intégration et de la migration durant l'année 2010. Il a effectué 46 interventions sous la forme de conférences thématiques, d'exposés, d'animation ou de participation à des débats touchant un public de 2840 personnes. Le nombre d'interviews donné à des journalistes s'élève à 12 et les réponses à des médias à 35 en 2010.

Les formations organisées ou co-organisées par le service peuvent être présentées comme suit:

Nom de la formation	Périodes et lieux	Objectifs	Public-cible et nombre de participants	Nombre de participants
Les discriminations et les préjugés	Février, 2 demi-journées, Neuchâtel	Sensibiliser les jeunes aux questions liées au racisme et aux préjugés.	Semestre de motivation	37
Les minorités ethniques	Avril, 1 demi-journée, Colombier	Comprendre quelques aspects du profil démographique et sociologique des groupes minoritaires, sensibilisation au racisme et à la xénophobie ainsi qu'aux principes fondamentaux du	Aspirants policiers	12

		pluralisme helvétique		
Familles d'ici, familles d'ailleurs	Mai, 2 fois 2 périodes et novembre, 2 périodes, La Chaux-de-Fonds	Brosser un tableau de la présence des migrants dans le canton et de leur projet migratoire	Educateurs de l'enfance	69
Réaliser un projet d'intégration	Juin, 3 soirées, La Chaux-de-Fonds	Encourager la création de projets dans le canton de Neuchâtel et assurer leur faisabilité. Fournir des outils concrets pour rédiger et déposer un projet et remettre ces informations sous forme de documents écrits	Associations et groupements de migrant-e-s et interculturels ainsi que toute personne ou groupe de personnes intéressées	18
70% enfants d'ici, 30% enfants d'ailleurs?	Septembre, 1 demi-journée, La Chaux-de-Fonds	HEP	Etudiants de la HEP	50
Les Frontières de la tolérance: comment gérer les tensions socioculturelles?	Octobre, 2 journées, CPLN Neuchâtel	Comprendre les enjeux et les perspectives liés à la diversité des personnes s'adressant aux administrations publiques	Personnes actives dans les administrations publiques et privées, les gérances immobilières ainsi qu'à toute personne intéressée	6
Principes du pluralisme	Octobre, 1 demi-journée, Neuchâtel	CPLN	Etudiants du CPLN	6
Introduction aux réseaux autour de RECIF	Novembre, 1 demi-journée, La Chaux-de-Fonds	RECIF	Enseignantes de RECIF	17
Multiculturalité en entreprise	Novembre, 2 demi-journées, Le Locle	Formation à la gestion des relations interculturelles dans les ateliers	Chefs d'ateliers	5
Intégration et cohésion sociale - Modèles de gestion de la diversité culturelle	Novembre, 1 demi-journée, Lausanne	EESP	Etudiants de la EESP	25
Création, vie et fonction d'une association de migrants ou interculturelle à but non lucratif	Novembre, 3 soirées, Neuchâtel	Compréhension des fonctions et dynamiques associatives des groupements de migrants ou multiculturels. Elucider les différentes phases que peut traverser une association au cours de son existence, clarifier les besoins, identifier les difficultés possibles et les moyens de les résoudre	Associations et groupements de migrant-e-s et interculturels ainsi que toute personne ou groupe de personnes non professionnelles, intéressées	20
Nombre total des formations organisées par le COSM en 2010 : 11 (11 formations en 2009)			Nombre total de participants : 265 (210 participants en 2009)	

Naturalisations

Comme annoncé en 2007, le Conseil d'Etat a décidé, dans le courant de 2008, de transférer les enquêtes de naturalisation ordinaire de la police cantonale au COSM. Ce transfert s'est concrétisé au cours de l'année 2009 avec le traitement, par le COSM, des demandes de naturalisation ordinaire des districts de La Chaux-de-Fonds et du Locle. Au cours de cette même année et selon ce qui a été convenu avec le service de la justice, le COSM a commencé à traiter, à partir du mois

d'octobre, toutes les demandes de naturalisations (y compris les naturalisations facilitées), du canton de Neuchâtel, à l'exception des dossiers de la Ville de Neuchâtel.

L'année 2010 a été une année de consolidation de l'activité du COSM dans le domaine des naturalisations. En effet, avec la prise en charge des dossiers de naturalisation de la ville de Neuchâtel depuis janvier 2010, le COSM s'est occupé du traitement de tous les dossiers de naturalisation de tout le canton de Neuchâtel à partir de cette même période. Cependant, en avril 2010, l'unité de travail a été réduite d'un équivalent plein temps affecté exclusivement à l'établissement des rapports de naturalisation. Cette situation a provoqué un ralentissement certain du traitement des dossiers et une surcharge importante d'autres collaborateurs du service pour remédier partiellement à l'exécution de cette tâche. Grâce à l'engagement supplémentaire et exceptionnel des collaborateurs du service, 80% des dossiers ont pu être traités en 2010.

A fin 2010, la situation se présentait comme suit:

Situation trimestre	par	Dossiers reçus	Naturalisation facilitée	Personnes/2 ^{ème} génération	Dossiers traités
1er trimestre		261	85	73	274
2ème trimestre		151	53	40	136
3ème trimestre		195	35	76	161
4ème trimestre		239	75	67	98
Total		846	248	256	669

Depuis 2006, le COSM s'est vu aussi confié, par le service de la justice, les auditions rogatoires dans le cadre des enquêtes dirigées à l'encontre des personnes soupçonnées d'avoir obtenu la naturalisation facilitée par des déclarations mensongères ou par la dissimulation de faits essentiels, en vertu de l'article 41, alinéa 1 LN (loi sur la nationalité). Il s'agit notamment des cas de personnes soupçonnées d'avoir intentionnellement donné de fausses indications et négligé d'informer les autorités sur des faits importants (nationalité obtenue par un comportement illicite et trompeur).

L'organisation de telles auditions représente une étape d'une enquête qui englobe un ensemble de démarches menées par les autorités compétentes. Durant l'année 2010, le COSM a préparé et organisé 7 auditions rogatoires.

Les auditions rogatoires donnent lieu à l'établissement de procès-verbaux et, le cas échéant, de rapports. Les procès-verbaux sont transmis à l'autorité compétente. En vertu de la législation fédérale, il incombe au Département fédéral de justice et police de rendre la décision finale en la matière.

Forfaits d'intégration

Depuis le 1er janvier 2008, le COSM est chargé de gérer les forfaits fédéraux d'intégration destinés aux réfugiés et aux personnes admises à titre provisoire.

Les mesures prioritaires et les axes principaux d'action pour lesquels les montants alloués par la Confédération ont été engagés, comme les années précédentes, sont l'apprentissage du français, l'accès au marché du travail et l'ouverture interinstitutionnelle à cette catégorie de population.

Parmi les mesures mises en place, celle des cours de français intensifs et semi intensifs à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds, à raison de quatre demi-journées ou deux demi-journées par semaine. Ces cours sont dispensés par l'Alliance des centres de formation professionnelle du canton de Neuchâtel (CEFNA). La collaboration dans le cadre des cours de langue a également été renforcée avec le Lycée Jean-Piaget. Un public plus jeune de réfugiés et d'admis provisoires avec un profil scolaire a été orienté vers le Lycée Jean-Piaget afin de perfectionner ses connaissances linguistiques.

Durant l'année 2010, quelques 190 inscriptions à différents types de cours de langue ont été effectuées par le COSM. Quelques 250 titres de transport ont été délivrés aux personnes concernées afin qu'elles puissent se rendre aux mesures d'intégration.

En étroite collaboration avec le SMIG et les œuvres d'entraide, le COSM a émis un préavis positif sur la tenue de 33 projets individuels d'intégration, dont une partie des charges a été prélevée dans les forfaits d'intégration.

Sur mandat du COSM, le centre de bilan de compétence (CBVA) a réalisé en 2009 un référentiel de la compétence de la personne migrante. Cet ouvrage a été mis en vente par le COSM.

Le COSM a coordonné la mise en œuvre de mesures d'intégration financées par le forfait fédéral avec le service des migrations (SMIG) et les œuvres d'entraide. Sur demande du COSM, un site de partage (SharePoint) a été créé par le service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN) pour y publier les documents et les informations qui contribuent à optimiser la transparence et à améliorer la collaboration avec le SMIG et les œuvres d'entraide.

Afin d'améliorer l'insertion professionnelle des réfugiés et des admis provisoires, une collaboration ponctuelle a été renforcée également avec le service de l'emploi.

En collaboration avec les communautés migrantes, le COSM a organisé la journée nationale des réfugiés, dont les festivités ont eu lieu le 26 juin 2010 à Neuchâtel, en présence des autorités de la Ville de Neuchâtel et du Conseil d'Etat.

Principaux projets d'intégration

Multiculturalité en entreprise

Depuis janvier 2005, une collaboration entre le COSM et des entreprises horlogères intéressées du canton a été nouée. L'objectif de cette collaboration est d'accompagner la multiculturalité en entreprise en favorisant l'intégration par et dans l'entreprise. Le projet prévoit, à la base, une intervention à trois niveaux. Une sensibilisation des cadres; une information spécialisée pour les responsables des ressources humaines centrée sur les bases légales liées à la discrimination sur le lieu du travail et enfin une formation sur une demi-journée pour les chefs d'ateliers autour de la communication interculturelle. Une 4ème phase, concernant l'ensemble des employés est envisagée pour l'année 2011 sous forme de conférences se déroulant durant la pause de midi sur 3 thèmes choisis par les futurs participants : le système scolaire suisse, le système des assurances et de santé, le système politique et éventuellement la naturalisation.

Ce projet pilote a été testé dès 2006 par une entreprise membre du groupe de travail, Nivarox FAR. Toutes les phases prévues ont été accomplies, la formation des chefs d'ateliers étant pratiquement arrivée à son terme. La collaboration se poursuit sur d'autres axes : cours de langue en entreprise, information de tous les employés selon modalités spécifiques. L'ensemble de l'action est régulièrement présentée aux entreprises du groupe Swatch.

D'autres élargissements de collaborations sont en préparation en particulier l'intégration des personnes réfugiées. En 2009 un concept a été mis sur pied pour une collaboration entre Nivarox, le COSM et Job Service dont l'objectif était d'intégrer des personnes titulaires d'un permis F selon certaines conditions. Du fait de la conjoncture de crise, ce plan a été mis en veille, mais sera réactivé en 2011.

Accueil des nouveaux arrivants

Le programme d'accueil des nouveaux arrivants (ANA) vise à offrir un accueil plus personnalisé à toute personne suisse ou étrangère qui prend domicile dans les communes partenaires (Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Le Landeron, Boudry, Cortaillod, Bevaix et Val-de-Travers). Cette formule doit leur permettre de se mouvoir plus aisément dans leur nouvel environnement et elle contribue à améliorer l'information et les connaissances des nouveaux arrivants au sujet de leur commune de domicile. Actuellement, le programme ANA se déroule dans les villes et communes regroupant la majorité de la population du canton, soit 109.087 habitants et près de plus de 70 % de la population étrangère y réside. La formule prévoit en particulier la remise de documents comprenant des informations utiles traduites, l'envoi d'une lettre personnalisée du Conseil communal, traduite au verso dans une des huit langues principales parlées dans le canton, l'invitation à une soirée de bienvenue, le recours à des interprètes et, selon l'option propre de chaque commune, des visites guidées, un bureau ou des délégués à l'accueil. En complément à ces prestations, des cours de français, organisés par le CEFNA sur mandat du COSM, selon un système modulaire d'unités capitalisables, sont proposés aux nouveaux arrivants à Neuchâtel, La Chaux-

de-Fonds et Couvet. Le volet des cours linguistiques bénéficie d'une participation financière de la Confédération.

Le groupe de pilotage, composé des autorités politiques des communes partenaires, de la direction du CIFOM et du COSM, s'est réuni deux fois en 2010 pour superviser et valider les orientations stratégiques du programme. Celui-ci a pris connaissance de l'accueil favorable réservé à la diffusion de la charte de la citoyenneté dans les différentes villes et communes du canton, dans sa séance au Landeron. Lors de sa rencontre à Bevaix, le groupe a accueilli le représentant de la commune de Val-de-Travers au groupe de pilotage. Ensuite, il a pris connaissance de la recommandation de l'ODM sur le "primo information", projet qui consiste à informer individuellement chaque nouvel arrivant.

Les cours pour nouveaux arrivants visent essentiellement un public peu qualifié, avec un niveau faible en français. Chaque cours dure 3 mois à raison de 2,5 heures par semaine. Ils ont lieu à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds. Depuis 2009, un cours a également lieu à Couvet, dans le Val-de-Travers, pour permettre un accès plus décentralisé. Deux nouveautés ont été introduites en 2010 pour encore améliorer l'offre de ces cours: premièrement, le dispositif a été complété par un cours hebdomadaire de français assisté par ordinateur. Il concerne les apprenants des cours ordinaires pour nouveaux arrivants qui ont acquis un certain niveau en français et vise à leur fournir les outils pour continuer à se former de façon plus autonome. Deuxièmement, des cours semi-intensifs (5h/semaine) ont été mis sur pied depuis août 2010 afin de répondre à une demande de plus en plus marquée dans ce domaine. En revanche, le cours d'alphabétisation a dû être abandonné, faute de moyens financiers. Les personnes analphabètes sont maintenant orientées vers d'autres écoles.

Au total, 33 cours pour nouveaux arrivants ont été organisés sur l'année civile 2010, dont deux sont des cours dédoublés (5h/semaine au lieu de 2,5h). Ces cours ont permis à environ 330 personnes d'apprendre le français. Au niveau pédagogique, ces cours sont basés sur le CECR (Cadre européen de référence pour les langues) et utilisent des descripteurs pouvant attester des niveaux et sous-niveaux. L'approche visée par le CECR oblige à un enseignement partant du vécu de l'apprenant dans sa vie quotidienne. Une bibliothèque d'exercices contenus dans la structure modulaire en français élaborée par le Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP) offre au formateur un support d'exercices riches et variés. Au terme du cours, chaque apprenant ayant suivi régulièrement le cours (au moins 80% de présence) se voit attribuer une attestation, un bilan des compétences linguistiques évaluées et un profil linguistique réalisé selon le CECR.

En ce qui concerne l'ensemble de l'offre des cours de français dans le canton de Neuchâtel, deux informations sont à souligner pour l'année 2010: tout d'abord la mise à jour du concept régional linguistique coordonné des cours de français dans le canton de Neuchâtel, par le CIFOM, sur mandat du COSM. La dernière version datait de 2004. Ce document recense l'ensemble de l'offre des cours, en fait une brève analyse et fournit des recommandations. Il a par ailleurs été complété cette année par un site Internet (<http://francaisne.cefna.ch>), véritable outil de recherche et d'orientation sur les différents cours à disposition.

Programme d'intégration dans le domaine préscolaire

Dans le cadre du programme fédéral "Encouragement de l'intégration dans le domaine préscolaire", le COSM coordonne depuis le début de l'année 2010, en collaboration avec les villes de La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel, un programme cantonal de 12 mesures innovantes d'intégration dans le domaine préscolaire. Ce programme vise à promouvoir l'égalité des chances des enfants socialement défavorisés et s'engage à fournir des outils concrets aux enfants et à leurs parents ainsi qu'à former et sensibiliser les acteurs concernés par cette thématique. Un des axes développé concerne l'encouragement précoce à la lecture et prévoit des collaborations avec les crèches ainsi que des actions dans les quartiers.

Au total, plus de trente partenaires sont impliqués dans la mise en œuvre de ce programme. Ils se sont réunis à trois reprises au niveau cantonal en 2010 afin de coordonner leurs mesures et d'échanger leurs expériences. Le projet se terminera en décembre 2011 et fera l'objet d'un colloque élargi également ouvert aux spécialistes d'autres cantons. Ce colloque présentera les résultats des différentes mesures réalisées et tentera d'en dégager des recommandations concrètes.

Charte de la citoyenneté

Dans ses priorités sur la politique d'intégration, approuvée sans opposition par le Grand Conseil en 2007, le Conseil d'Etat a exprimé la volonté d'introduire une charte de la citoyenneté dans le but d'explicitier les fondements et principes essentiels de notre organisation démocratique dès l'installation des nouveaux arrivants dans notre canton. Depuis une décennie environ, entre 5000 et 6000 personnes suisses et étrangères s'installent chaque année dans le canton de Neuchâtel et quelque 5000 le quittent. Ces flux sont une réalité contemporaine incontournable qui s'inscrit dans la vocation d'ouverture économique et politique de notre canton aux autres régions de la Suisse, de l'Europe et du monde.

L'accueil et l'intégration des personnes suisses ou étrangères constituent un enjeu important pour la cohésion et les équilibres sociaux des villes et communes du canton de Neuchâtel.

Cette charte a dès lors été élaborée sous la direction du COSM en partenariat avec l'Université de Neuchâtel et en étroite collaboration notamment avec la Communauté de travail pour l'intégration des étrangers, les villes et les communes et l'Association des communes neuchâteloises (ACN).

La charte est constituée de cinq documents réunis dans une pochette, soit "Fondements et principes de la République et canton de Neuchâtel", document établi par l'Université de Neuchâtel, un "Mémento", feuillet résumant les fondements et principes du canton, une brochure "Bienvenue dans le canton de Neuchâtel", listant les principales adresses utiles, le "Programme d'intégration et de connaissances civiques", dépliant de présentation des cours existants, ainsi que "Quatre saisons – à vivre !", un calendrier des principaux rendez-vous régionaux de la vie sociale et culturelle neuchâteloise. Les documents les plus importants sont traduits dans les neuf langues les plus couramment parlées dans le canton de Neuchâtel.

A noter que cette charte s'inscrit parfaitement dans les nouvelles dispositions de la loi fédérale sur les étrangers, entrée en vigueur le 1er janvier 2008.

En diffusant la charte de la citoyenneté, les villes et les communes remplissent ainsi leur devoir d'information prévu par la législation suisse et participent en outre à une action utile et concrète en faveur de la cohésion sociale. Au cours de l'année 2010, plus de 2500 chartes de la citoyenneté ont été remises aux nouveaux arrivants, suisses et étrangers, provenant d'un autre pays ou d'un autre canton.

La signature de la déclaration de réception de la charte de la citoyenneté n'a occasionné aucune difficulté majeure dans l'ensemble de villes et communes du canton.

Durant l'année 2010, la charte de la citoyenneté a été présentée auprès de différentes organisations et institutions du canton et dans d'autres cantons.

Au cours de la même année, un module spécifique "citoyenneté" a été élaboré par le COSM pour compléter le programme cantonal d'intégration et un mandat a été confié au CIFOM pour une adaptation pédagogique du contenu de la charte afin de compléter les cours de français.

Prévention des mariages forcés

La lutte contre les mariages forcés a été inscrite dans le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil comme une priorité de la politique d'intégration pour la législature. L'objectif de cette action, commencée en 2007, est la lutte contre les mariages forcés par le traitement des cas d'une part et la prévention et la sensibilisation d'autre part, avec le souci de ne pas stigmatiser les communautés étrangères. La réflexion s'est prolongée en 2008 par la proposition d'un plan d'action soumis par un groupe de travail et avalisé par un groupe inter-services. Ce plan propose de cibler trois publics, jeunes, professionnels et parents pour information et sensibilisation. Le fil conducteur de la démarche est constitué d'une brochure d'information qui contient aussi bien des renseignements d'ordre juridiques qu'administratifs. Cette brochure traduite en 4 langues est disponible depuis le mois de juin 2009 de même que deux affiches réalisées par les classes de médiaticiens et choisies, par vote, par des jeunes étudiants du CPLN. Au cours de l'année 2009, plusieurs séances d'informations et de présentation du matériel ont eu lieu, visant un public de professionnels, soit les directions d'écoles secondaires, les établissements de formation professionnelle mais aussi les services cantonaux concernés. Plus de 1000 brochures ont déjà été diffusées. En 2010, le plan de diffusion s'est poursuivi auprès des publics cibles, et les séances d'informations ont commencé avec la communauté africaine, toutes les autres seront informées dans le courant de l'année 2011. Par ailleurs, le projet de Neuchâtel ayant été retenu par la Confédération comme projet pilote, il a

pour mission d'assumer la coordination de l'action en Romandie à savoir dans les 3 autres cantons partenaires : Genève, Vaud et Fribourg et les 2 cantons associés : Valais et Jura. L'action sera adaptée dans les cantons selon leur réalité spécifique et ce, sur 2 ans. A cet effet, durant l'année 2010 ont eu lieu une séance de coordination afin de connaître l'avancement de l'action dans les cantons cités et une séance thématique pour discuter d'une problématique particulière proposée par les participants. Enfin, notre service a participé à une table ronde organisée par l'Office fédéral des migrations qui devait récolter un certain nombre de recommandations sur les mariages forcés à introduire dans le rapport destiné à l'Assemblée nationale.

FeNEtre sur le monde

Le programme FeNEtre sur le monde propose une valorisation des manifestations organisées dans le canton qui contribuent à la découverte d'une région, d'un peuple ou d'une culture, la connaissance d'une collectivité étrangère ou migrante du canton ou qui améliore les relations interculturelles. Les manifestations sélectionnées bénéficient d'une diffusion d'annonces spécifiques à la radio neuchâteloise RTN et sur le site Internet créé par le COSM réservé à ce projet (www.ne.ch/fenetremonde). Le but est d'informer le public en général des manifestations culturelles et sportives significatives sous l'angle de l'intégration des migrants et des relations interculturelles qui se déroulent dans le canton.

Vivre ici en venant d'ailleurs

Le programme "Vivre ici en venant d'ailleurs" a débuté à la fin du mois de novembre 2002. Il a pour principal objectif d'offrir un espace d'expression et de prise de parole des personnes étrangères vivant dans le canton. Cette action permet de promouvoir leur participation dans la sphère publique de la société civile et de véhiculer une image plus positive que celle habituellement présentée dans les médias. Le programme consiste en une double action de communication à travers des médias écrits et un média radiophonique. D'une part, la publication une fois par mois d'un petit reportage journalistique sur une personnalité étrangère, sur son trajet migratoire, sur la situation historique et politique de son pays d'origine et sur sa vie quotidienne dans le canton. D'autre part, la diffusion sur les ondes de la radio neuchâteloise (RTN 2001) d'un reportage de neuf minutes entre 9h et 10h du matin le vendredi précédent la publication de l'article.

L'article et le reportage sont réalisés par une journaliste professionnelle indépendante (RP). Cette double action de communication s'est donc poursuivie en 2010 avec RTN 2001 et un partenaire local de la presse écrite, Le Courrier neuchâtelois. Les photos, articles et reportages radiophoniques sont disponibles sur le site Internet créé par le COSM et réservé spécifiquement à ce projet www.ne.ch/temoignages ainsi que sur le site www.neuch.ch.

Quatre saisons de Neuchâtel

"Quatre saisons de Neuchâtel" est un projet-pilote qui a pour but principal d'améliorer les compétences des responsables d'associations et des personnes ressources des communautés récentes en vue d'une participation plus large des migrants dans la vie socioculturelle locale, un domaine particulièrement important dans le processus d'intégration. Dans cet objectif, il propose aux personnes assumant une fonction-clé dans le processus de participation des migrants, une formation et un classeur d'information traitant les événements répétitifs (culturels, festifs, calendaires et sportifs) qui rythment, de manière significative, la vie quotidienne des Neuchâtelois durant l'année. Il informe notamment sur les possibilités et procédures de participation à ces événements ainsi que sur les acteurs locaux qui les réalisent.

Subsidiairement et par le biais de la distribution d'un calendrier cantonal des événements, intitulé "Quatre saisons-A vivre!" et faisant partie de l'ensemble des documents constitutifs de la charte de citoyenneté, ce projet contribuera à améliorer le dispositif d'information en faveur des migrants récemment arrivés dans le canton en leur permettant d'avoir une première vision globale du rythme de la vie neuchâteloise à travers les événements importants cycliques de l'année. Les prestations proposées dans le cadre du projet "Quatre saisons de Neuchâtel" complètent de manière judicieuse le dispositif existant en vue d'encourager les acteurs locaux qui animent la vie socioculturelle du canton pour une plus grande ouverture à l'égard des migrants.

En 2010, le public intéressé a pu consulter les classeurs d'information "Quatre saisons de Neuchâtel!" à La Chaux-de-Fonds et à Neuchâtel. Au total 2402 calendriers "Quatre saisons-A vivre!", fai-

sant partie de la charte de citoyenneté ont été distribués auprès des communes à l'intention des nouveaux arrivants dans le canton de Neuchâtel. Une séance d'information présentant le projet et les événements principaux a été réalisée auprès des associations et groupements des migrants provenant de l'Amérique latine. Par ailleurs, dans le cadre du programme cantonal d'intégration et de connaissances civiques, une centaine de personnes ont suivi le module d'information spécifique "Quatre saisons de Neuchâtel". Le programme d'information prévu auprès des associations et des personnes de ressources des communautés étrangères sera poursuivi.

Alter connexion

Soutenu par le canton et la ville de Neuchâtel, Alter connexion est un programme en cours depuis 2004 à Neuchâtel dans le but de soutenir l'intégration des jeunes migrants qui se trouvent en situation de risque de rupture sociale et professionnelle. Il s'appuie sur des "mentors", personnalités clés qui sont susceptibles de représenter des modèles attractifs de référence identitaire. Bénéficiant eux-mêmes d'un soutien professionnel régulier, ces mentors ont pour mission d'assurer un lien avec des jeunes en rupture et de saisir les opportunités pour les reconnecter sur des réseaux qui puissent soutenir leur intégration socioprofessionnelle. Dès 2010, ce programme est réalisé également dans les Montagnes neuchâteloises. Parallèlement à cette extension, une série de modifications a été effectuée dans le pilotage du programme. Ainsi, dans le cadre d'une convention de collaboration avec le COSM, les villes de Neuchâtel, de La Chaux-de-Fonds et du Locle deviendront les porteurs du programme dès le 1er janvier 2011. La coordination cantonale du projet sera assurée par une commission constituée de représentants des trois villes, du COSM, du CPLN-CIFOM et de Job Service. L'encrage physique de l'Alter connexion reste le Centre de loisirs à Neuchâtel tandis que le service de la jeunesse de La Chaux-de-Fonds assurera ce rôle dans les Montagnes neuchâteloises. A Neuchâtel, vingt-sept jeunes dont neuf jeunes filles ont été pris en charge par les six mentors en activité en 2010. Pour six jeunes dont 3 filles, l'équipe du projet a trouvé une solution, le suivi continuant pour les autres. Dans les Montagnes neuchâteloises, l'année 2010 a été consacrée surtout à la mise en place de l'équipe de réalisation et des mentors ainsi qu'aux procédures de fonctionnement. Une équipe de 8 mentors dont une femme a été constituée durant l'année. Les mentors (5 à La Chaux-de-Fonds et 3 au Locle) ont suivi une formation préalable et ont pu faire leurs premières expériences auprès de 4 jeunes connaissant un risque de rupture sociale et professionnelle.

Forum "Tous différents – Tous égaux"

La Journée internationale contre le racisme a été commémorée pour la 15e année consécutive dans le canton de Neuchâtel. Cette Journée est célébrée chaque année le 21 mars et symbolise une manière de rappeler l'anniversaire du massacre de citoyen-ne-s noir-e-s à Sharpville, en Afrique du Sud, par les forces de sécurité du gouvernement. Plusieurs dizaines de jeunes écoliers ont été massacrés lors d'une manifestation contre les lois racistes et le régime d'apartheid, symbole de division et de discrimination raciale.

Comme chaque année au rendez-vous, en 2010 aussi le Forum "Tous différents-Tous égaux" (ci-après, le Forum) s'est mobilisé à l'occasion de cette Journée pour rappeler l'importance de la promotion de la tolérance et de réaffirmer son engagement en faveur de l'égalité et de la diversité.

Le Forum est né de la campagne, portant le même nom, menée par le Conseil de l'Europe et ses Etats-membres en 1995 qui a constitué une étape marquante dans le renforcement de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie et l'intolérance.

En 2010, le thème choisi "Quelle liberté d'expression?" par les membres du Forum s'articulait autour de la problématique de la liberté d'expression comme un pilier de la démocratie, sans oublier de parler du respect de l'autre et de la tolérance qui représentent également des valeurs incontestables de la démocratie et de la civilisation. Le thème a eu pour vocation de toucher certains sujets d'actualité notamment les liens entre la liberté d'expression et la liberté religieuse. Dans ce contexte, les actions du Forum qui se sont déroulées du 19 au 24 mars 2010 ont été concrétisées par des événements très variés (animations, exposition, débat, soirée festive, etc.).

A noter aussi une collaboration avec Passion Cinéma et leur sélection des films du Sud du Festival de Fribourg.

Durant cette édition, le COSM a assuré la coordination des activités et le secrétariat du Forum (7 séances plénières ainsi que quelques séances de travail en sous-groupes).

Diffusion d'informations et Site Internet

Durant l'année 2010, le COSM a produit 1339 actes d'information, de conseil, d'orientation, de conseil aux projets, d'interviews ou autre aux administrations cantonale et communale, aux organismes privés du canton et de la Suisse, aux médias, aux communautés d'étrangers, à la Confédération et aux particuliers.

Diffusion individuelle d'information-réclamation-remerciement	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Informations diffusées	222	678	971	1220	1431	1339
Réclamations reçues	1	12	6	1	7	1
Remerciements reçus	29	47	55	68	77	47

Le bulletin d'information du COSM « NeuCHâtel-MondeS » a été diffusé 11 fois en 2010 aux associations étrangères ainsi qu'aux partenaires de l'intégration (850 adresses).

Le site Internet du COSM, www.ne.ch/migrationsetintegration, a été élaboré durant les années 2003 et 2004. Les années suivantes ont surtout permis de renforcer le nombre d'informations disponibles sous les rubriques du COSM (Arrivée, Intégration et lutte contre le racisme, Statistiques). Une restructuration du site sera effectuée en 2011 afin de faciliter l'accès aux différentes rubriques, sous-rubriques et pages.

Durant l'année 2010, 39 informations ont été insérées, dont 30 étaient de nouvelles données. Parmi ces 39 données, il est à noter que 11 étaient relatives à des manifestations, 13 relaient des informations d'actualité et 15 touchaient un domaine divers.

Statistiquement, le site internet peut se résumer de la manière suivante:

Mois	Nombre de visites	Nombre de pages vues
Janvier	661	1877
Février	556	1807
Mars	870	2357
Avril	573	1474
Mai	574	1309
Juin	540	1448
Juillet	375	904
Août	497	1531
Septembre	582	1629
Octobre	532	1286
Novembre	605	1403
Décembre	385	864
Total	6750	17.889

6750 visites ont donc été effectuées durant l'année 2010.

Collaborations nationales, intercantionales et internationales

Une étroite collaboration a été instituée depuis plusieurs années avec la Commission fédérale pour les questions de migrations (CFM), la Commission fédérale contre le racisme (CFR), la Conférence suisse des délégués à l'intégration (CDI) et l'Office fédéral des migrations (ODM). Avec ce dernier en particulier, les relations de travail ont été intenses en 2010 dans le cadre du programme fédéral de promotion de l'intégration des étrangers. En effet, le COSM gère depuis le 1er janvier 2009 le

crédit fédéral versé dans le cadre du point fort 1 "Langue et formation", sur la base d'une convention de programme 2009-2011, signée entre le COSM et l'ODM en novembre 2008. Pour l'année 2010, ce crédit s'élevait à 230.181 francs. Comme les années précédentes, le COSM a également été représenté à toutes les rencontres réunissant les institutions chargées d'un mandat de prestation (points forts 2a et 2b du programme susmentionné), à toutes les rencontres publiques organisées par la CFM ainsi qu'à toutes les séances plus spécialisées auxquelles il a été invité. Un des collaborateurs du COSM est d'ailleurs membre de la CFM. La collaboration intercantonale a continué à se développer en 2010, en particulier avec les villes et les cantons qui se sont dotés de structures professionnelles dans la politique d'intégration des étrangers. Plusieurs rencontres de travail avec les responsables de ces services et des représentants de la Confédération ont eu lieu en 2010. Ces collaborations supra-cantoniales complètent celles que le COSM assume couramment dans le canton avec de nombreuses entités publiques ou privées.

Depuis sa fondation en été 2005, le COSM est un membre actif de la Conférence suisse des services spécialisés dans l'intégration (CoSI) et fait partie de son comité, comme d'ailleurs pour la CDI. La CoSI regroupe la plupart des centres de compétence intégration qui ont conclu un mandat de prestations avec l'Office fédéral des migrations dans le cadre du programme fédéral de promotion d'intégration des étrangers. En 2010, cette conférence a mis sur pied deux colloques publics qui ont attiré chacun entre 50 et 100 spécialistes de l'intégration. Le premier a été organisé en collaboration avec le COSM à Neuchâtel et s'interrogeait sur la mesurabilité de l'intégration. Le deuxième concernait la prévention des discriminations et a eu lieu à Bienne.

Nouvelle orientation de la politique suisse d'intégration des migrants sur la base du rapport « Avenir de la politique suisse d'intégration des étrangers » du 28 mai 2009 de la Conférence tripartite sur les agglomérations et du rapport sur l'évolution de la politique d'intégration de la Confédération du 5 mars 2010 du Conseil fédéral, le programme fédéral de promotion d'intégration des étrangers s'orientera dès 2014 sur des programmes cantonaux d'intégration qui comprendront trois piliers: information et conseil; langue et formation; intégration sociale et interprétariat communautaire. Le développement et l'élaboration de ces programmes cantonaux d'intégration se feront progressivement durant les années 2010 à 2013 et se concrétiseront dès 2014. A l'avenir, les subventions fédérales perçues pour promouvoir l'intégration des migrants seront donc gérées par une seule convention, ce qui constitue une simplification bienvenue pour les cantons.

En ce qui concerne le contenu des programmes cantonaux, les principales nouveautés souhaitées par la Confédération sont l'introduction d'un entretien individualisé de première information pour tous les nouveaux arrivants (primo-information); la prise en compte de la lutte contre les discriminations dans la politique d'intégration ainsi que l'élargissement du point "langue et formation" à l'encouragement préscolaire.

En septembre 2010, le COSM a déposé une demande à la Confédération pour cofinancer le développement du programme cantonal neuchâtelois. Cinq projets ont été acceptés pour un montant total de 106.000 francs de subventions fédérales supplémentaires. Trois d'entre eux prévoient des travaux de conceptualisation et des expériences pilotes pour élaborer les fondements du nouveau programme, notamment en matière de primo-information et de lutte contre les discriminations. Les deux autres concernent des mesures d'accompagnement pour améliorer la description des compétences acquises par les apprenants dans les cours de français.

Visite d'une délégation du Conseil de l'Europe dans le canton de Neuchâtel

Dans le cadre du programme Cités interculturelles lancé par le Conseil de l'Europe (CoE) conjointement avec la Commission européenne, Neuchâtel a eu l'honneur d'accueillir une délégation du CoE en charge dudit programme et les représentants des villes européennes inscrites dans le nouveau projet. En effet, Neuchâtel a participé au projet pilote auquel ont participé 11 autres villes européennes et qui s'est terminé en mars 2010 à Oslo. L'objectif à long terme du programme est d'apporter des éléments au développement de politiques publiques pour la diversité et le dialogue en mettant en lumière les effets positifs de telles politiques et les conditions nécessaires à leur aboutissement. Le but étant d'élargir à d'autres villes européennes le même programme sur la base des réflexions menées durant la phase pilote. Pour ce faire, des visites-études dans les différentes villes, afin d'enregistrer comment chaque ville gère la diversité, ont été organisées grâce au CoE. C'est dans cette optique qu'une visite-étude "Cités interculturelles : vers une communauté d'apprentissage élargie" a également été organisée dans le canton de Neuchâtel du 19 au 21 octobre 2010. L'angle choisi pour la visite était la gouvernance interculturelle et la citoyenneté des

migrants du canton de Neuchâtel. Les invités ont ainsi eu l'occasion de rencontrer des acteurs locaux du milieu culturel et associatif à la pointe dans le domaine de l'interculturalité comme le Musée d'Ethnographie, Bibliomonde ou le Laténium.

Visite d'études du COSM

Le service a participé à plusieurs séances de travail, aux visites-études et aux conférences internationales organisées dans le cadre des Cités Interculturelles. Le but étant d'établir les étapes qui mèneraient vers une politique interculturelle avec succès. Par exemple, le service a été appelé à participer à la séance de travail à Oslo en Norvège au mois de mars 2010. Les discussions ont porté sur les thèmes de l'éducation des jeunes et la citoyenneté participative, éléments clés de la politique de la gestion de la diversité menée par Oslo, ville partenaire des Cités interculturelles.

Activités de la Communauté de travail pour l'intégration des étrangers (CTIE)

La CTIE est présidée par M. Claude Bernoulli, ancien directeur de la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie. En 2010, la CTIE s'est réunie à 2 reprises en séance plénière. De nombreux dossiers d'actualité en matière de migrations internationales et d'intégration des étrangers y ont tenu une place prépondérante. Comme la CTIE est composée de représentants de milieux très variés, tous les sujets d'actualité, généralement complexes, ont été traités avec rigueur et sous des éclairages diversifiés. Le service de la cohésion multiculturelle s'est chargé en particulier de la réalisation concrète des idées, projets et actions de la CTIE.

Durant l'année 2010, la CTIE s'est intéressée à des sujets d'actualité et a abordé les thèmes suivants:

- Intervention du conseiller d'Etat, M. Frédéric Hainard sur la politique d'intégration neuchâteloise;
- Le bilan de NEUCHÂTOI 2009! Spécial Jeunes, série d'événements interculturels qui ont ponctué l'année 2009, a été présenté par le président de la CTIE;
- L'état des lieux des espaces multiconfessionnels dans les cimetières des villes neuchâteloises par le délégué aux étrangers;
- Présentation des lauréats du Prix "Salut l'étranger!" 2009, Spécial Jeunes par le président de la CTIE;
- Bilan de la conférence "Diversité culturelle en Suisse: quelle gouvernance" qui a eu lieu en 2009 à Neuchâtel organisée par le COSM sous l'égide de la présidence suisse du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, et marquée par la présence de la conseillère fédérale, Mme Calmy-Rey ainsi que par l'intervention de la coordinatrice du programme des "Cités interculturelles" du Conseil de l'Europe, Mme I. Guidikova, par la conférence de M. P. Mahon, professeur de droit à l'Université de Neuchâtel et par la table ronde réunissant des journalistes.

Rapport de législature 2005-2009 et recommandations de la CTIE pour 2010-2013

L'article 10 de la loi cantonale sur l'intégration des étrangers stipule que "La communauté et le délégué adressent un rapport circonstancié de leurs études, projets et activités au Conseil d'Etat, à son intention et à celle du Grand Conseil qui fixera la politique en la matière, au moins une fois par législature, en sus du rapport annuel du département concerné". Le COSM et les membres de la communauté ont collaboré à la rédaction d'un avant-projet du rapport de législature de la CTIE et du COSM. Ce rapport présente les recommandations de la CTIE en matière de politique cantonale d'intégration des étrangers. Les axes prioritaires d'action s'articulent autour de l'intégration professionnelle, l'intégration civique et l'intégration des générations. D'autres domaines tels que l'habitat et l'urbanisme, l'information et la communication publique, la santé et le social, la délinquance et la criminalité, la laïcité et le pluralisme religieux, doivent, selon la CTIE, également être pris en compte dans la gestion de la diversité. Le rapport définitif a été validé en séance plénière au milieu de l'année 2010 puis sera adressé au Conseil d'Etat et au Grand Conseil.

Bureau et commissions internes de la CTIE

Les organes internes de la CTIE se sont réunis à plusieurs reprises dans le courant de l'année 2010. Le sujet abordé lors des séances du bureau, des commissions "Migration féminine", "Travail et problèmes sociaux" et "Information" s'est principalement axé sur le contenu du rapport de législation 2005-2009 de la CTIE et de ses recommandations pour 2010-2013. Ainsi le bureau a tenu quatre séances, la commission "Information" a tenu deux séances, et les commissions "Travail et problèmes sociaux" et "Migration féminine" se sont réunies respectivement une fois chacune. Le groupe de contacts "Musulmans" a tenu trois séances durant lesquelles il a principalement été question de l'inhumation des défunts musulmans dans les villes neuchâteloises. D'autres thèmes tels que le projet du Cube du CAN dans le cadre du Millénaire de la ville de Neuchâtel et des nouveaux moyens d'enseignement en histoire des religions et culture humaniste à l'école obligatoire ont été abordés.

12.6. Perspectives

La situation économique incertaine et ses conséquences sociales pourraient ces prochaines années agir défavorablement sur la qualité des relations intercommunautaires dans le canton.

Les autorités cantonales ont un rôle important à jouer pour tenir compte de façon appropriée des préoccupations et inquiétudes exprimées par une partie de la population en ce qui concerne la politique de migration et de veiller simultanément à la cohésion sociale en réduisant les tensions xénophobes et racistes. C'est notamment la fonction assignée à la politique d'intégration des étrangers dont les buts essentiels sont d'assurer des relations équilibrées entre les populations, préserver la paix sociale et contribuer au sentiment de sécurité de la population dans son cadre de vie.

TABLE DES MATIERES

1.	EN BREF.....	1
1.1.	Introduction.....	1
1.2.	Secteur Économie et tourisme	1
1.3.	Secteur emploi	3
1.4.	Secteur Agriculture et consommation.....	4
1.5.	Secteur migrations	5
2.	SECRETARIAT GÉNÉRAL.....	7
2.1.	Missions	7
2.2.	Objectifs de l'année	7
2.3.	Ressources	7
2.4.	Événements principaux	7
2.5.	Activités / Réalisations.....	8
3.	SERVICE DE L'ÉCONOMIE	10
3.1.	Missions	10
3.2.	Objectifs stratégiques.....	10
3.3.	Ressources	11
3.4.	Événements principaux	12
3.5.	Activités / Réalisations.....	27
3.6.	Perspectives à moyen terme	37
4.	SERVICE DES POURSUITES ET FAILLITES	39
4.1.	Missions	39
4.2.	Objectifs de l'année	39
4.3.	Ressources	39
4.4.	Événements principaux	40
4.5.	Activités / Réalisations.....	40
4.6.	Perspectives.....	43
5.	EVOLOGIA	44
5.1.	Missions	44
5.2.	Objectifs	44
5.3.	Ressources	45
5.4.	Événements principaux	46
5.5.	Activités / Réalisations.....	47
5.6.	Perspectives.....	48
6.	SERVICE DE L'EMPLOI	49
6.1.	Missions	49
6.2.	Objectifs	49
6.3.	Ressources	49
6.4.	Événements	50
6.5.	Activités / Réalisations.....	51
6.6.	Perspectives.....	56
7.	SERVICE DE SURVEILLANCE ET DES RELATIONS DU TRAVAIL	58
7.1.	Missions	58
7.2.	Objectifs de l'année	58
7.3.	Ressources	58
7.4.	Activités / Réalisations.....	58
8.	CHARGES AVS/AI ET PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES AVS/AI.....	62
8.1.	Caisse cantonale neuchâteloise de compensation (CCNC).....	63
8.2.	Office de l'assurance-invalidité (OAI)	63
8.3.	Caisse cantonale neuchâteloise d'assurance-chômage (CCNAC).....	63
8.4.	Le centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP)	63
9.	SERVICE DE L'AGRICULTURE	64
9.1.	Missions	64
9.2.	Objectifs de l'année	64

9.3.	Événements principaux	64
9.4.	Activités / Réalisations	65
10.	SERVICE DE LA CONSOMMATION ET DES AFFAIRES VÉTÉRINAIRES	80
10.1.	Missions	80
10.2.	Objectifs de l'année	80
10.3.	Ressources	81
10.4.	Événements principaux	82
10.5.	Activités / Réalisations	82
10.6.	Perspectives à court et moyen terme	94
11.	SERVICE DES MIGRATIONS	96
11.1.	Missions	96
11.2.	Ressources	96
11.3.	Objectifs de l'année	96
11.4.	Activités / Réalisations	96
11.5.	Perspectives	106
12.	SERVICE DE LA COHÉSION MULTICULTURELLE	107
12.1.	Missions	107
12.2.	Objectifs de l'année	108
12.3.	Ressources	108
12.4.	Événements principaux	108
12.5.	Activités / Réalisations	109
12.6.	Perspectives	125